

Table des Matières

Placé sous l'égide du Conseil Scientifique de FARRE, le colloque était animé par **M. Teddy FOLLENFANT**, journaliste.

	page
1) Accueil par Mme Christiane LAMBERT , Présidente de l'Association nationale FARRE	3
2) Ouverture par M. Raoul CALVET Membre du Conseil Scientifique de FARRE	4
3) Intervention de M. Luc GUYAU Président de l'APCA	5
4) Les impacts de l'agriculture sur l'environnement	
41. La mesure des impacts au moyen d'indicateurs M. Jean-Louis VERREL et Mme Brigitte MAURIZI , Président et animatrice du Groupe Indicateurs du CORPEN	7
42. Le constat de l'IFEN et les attentes vis-à-vis de l'évolution des pratiques agricoles M. Francis TROCHERIE , Responsable Service Agriculture et Environnement à l'IFEN	11
5) Débat avec la salle	15
6) Les actions mises en œuvre par les agriculteurs et leurs conséquences pour l'environnement	
61. Reconquête de la qualité de l'eau	
611. Diminution de la teneur en nitrates des eaux de la Vixiège (Aude) M. Bernard CHARRIER , Agriculteur FARRE, Président de l'opération Fertimieux dans l'Aude M. Sébastien SOUCHON , Coordinateur de l'opération Fertimieux à la Chambre d'Agriculture de l'Aude	18
612. Optimisation des pratiques de fertilisation en élevage Mme Danièle HEUGHEBAERT , Agricultrice FARRE dans l'Eure M. Dominique CHACHUAT , Chargé d'opération agriculture pour le département de l'Eure à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	22
613. Produits phytosanitaires : premiers résultats sur le site de la Fontaine du Theil M. Jean-Yves GANCHE , Agriculteur, Président du Comité de Pilotage de l'action Bassin Versant de la Fontaine du Theil (Ille-et-Vilaine) M. Nicolas MARQUET , Ingénieur d'études à l'IUPP M. Joël THIERRY , Ingénieur Régional de Développement Ouest à l'AGPM Technique	25
614. Débat avec la salle	28
62. Amélioration de la biodiversité Exemple des prairies alluviales dans le Val de Saône (Ain) M. Joël BROYER , Ingénieur à l'ONCFS M. Christian BERARDET , Agriculteur en Val-de-Saône	31

63. Limitation de l'érosion des sols Exemple dans le vignoble du Beaujolais (Rhône) M. Michel PAIRE , viticulteur, vice-Président du Syndicat mixte Beaujolais-Auzergues M. Joël CARSOULLE , Chambre d'Agriculture du Rhône, Chargé d'Etudes au CDB	33
64. Débat avec la salle	37
7) Conclusion de la matinée par M. Raoul CALVET	40
8) Table ronde : Les perspectives de développement de l'Agriculture Raisonnée Mme Marion GUILLOU , Directrice Générale de l'INRA M. Jean SALMON , vice-Président de l'APCA M. Eugène SCHAEFFER , Président de l'ACTA Mme Christiane LAMBERT , Présidente de FARRE M. Philippe TABARY , Administrateur principal à la Commission Européenne, Direction Générale de l'Agriculture	42
9) Débat avec la salle	57
10) Intervention de Mme Christiane LAMBERT	67
11) Conclusion de M. Jean GLAVANY , Ministre de l'Agriculture et de la Pêche	72

Transcription intégrale des débats :

Mme Christiane Lambert, Présidente de FARRE

Bonjour à tous. Pour commencer, j'ai le plaisir de vous présenter à tous, à chacun et à chacune d'entre vous, mes meilleurs vœux de bonne année.

J'ai l'honneur, une fois de plus, d'ouvrir ces 5^e Rencontres FARRE de l'Agriculture Raisonnée qui seront clôturées, vous le savez, par le ministre de l'Agriculture cet après-midi. Pour des raisons d'agenda, le ministre arrivera d'ailleurs un peu plus tard que prévu, c'est-à-dire à 16 h 30 ; il clôturera à partir de 17 h 00 et jusqu'à 17 h 30 notre colloque.

Nos Rencontres se tiennent traditionnellement à l'UNESCO que je remercie une nouvelle fois pour son hospitalité. Elles sont devenues le rendez-vous incontournable de tous ceux qui s'intéressent, pour une raison ou pour une autre, à l'Agriculture Raisonnée ou même, plus généralement, aux relations entre l'agriculture et l'environnement.

L'intérêt de ces Rencontres est à nouveau attesté par le nombre et la qualité de l'assistance, et aussi par la fidélité de ceux, nombreux, qui étaient déjà là l'an dernier, et peut-être aussi l'année précédente. Il faut dire qu'il se passe toujours quelque chose au cours de ces Rencontres. L'an dernier, nous avons publié le CODEX européen de l'Agriculture Raisonnée, repris moins de quatre mois plus tard par la FAO comme base de réflexion pour la définition de pratiques durables en agriculture, pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations et le respect de la planète.

L'année précédente, le Conseil Scientifique publiait le Socle Commun de l'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement, qui a largement débroussaillé la voie pour la rédaction du Référentiel national de l'Agriculture Raisonnée dont nous parlera le Ministre cet après-midi.

Cette année, notre Conseil Scientifique a placé ces Rencontres sous le double thème des résultats constatés suite à la mise en œuvre de pratiques raisonnées ce matin, et de la reconnaissance du développement et de la réglementation de l'Agriculture Raisonnée cet après-midi.

2002 est en effet l'année au cours de laquelle il faudra examiner la pertinence et l'efficacité des mesures déjà mises en œuvre, mais aussi les mesures et les moyens à mettre en œuvre pour l'avenir, car 2002 est une année symbolique : c'est Rio plus dix, dix ans après le Sommet de la terre qui a fait connaître au grand public les principes et surtout l'impérieuse nécessité du développement durable. Mais c'est aussi l'année de la Conférence de Johannesburg sur le Développement Durable.

Pour FARRE, 2002, c'est le dixième anniversaire de la création du petit groupe de réflexion qui devait se concrétiser début 1993 par la naissance de notre Forum. Dix ans plus tard, après dix ans d'efforts, de persévérance, d'énergie et de foi, et sous réserve que le ministre de l'Agriculture le veuille, c'est l'adoption d'une définition officielle de l'Agriculture Raisonnée et d'un dispositif réglementaire destiné à protéger les agriculteurs et les consommateurs. Nous en reparlerons cet après-midi.

Je vais passer la parole à M. Raoul Calvet, Professeur de Ssciences du sol à l'Institut National Agronomique et chercheur, membre du Conseil Scientifique de FARRE. M. Calvet remplace, et je le remercie d'avoir accepté, pour ainsi dire, au pied levé, le Président du Conseil Scientifique, M. Claude Gleizes. Ce dernier m'a demandé de vous transmettre ses excuses. S'il ne peut être présent aujourd'hui, c'est parce qu'il vient d'être élu vice-Président de l'Académie d'Agriculture de France et s'apprête à assumer la présidence de l'illustre institution l'année prochaine. C'est une très lourde charge et une grande responsabilité, qui comporte d'importantes contraintes, dont l'une qui l'empêche d'être des nôtres aujourd'hui. Nous regrettons bien sûr beaucoup son absence. Je tiens à lui dire que nous sommes très heureux et fiers que l'Académie ait élu le Président en exercice du Conseil Scientifique de FARRE. Non seulement, cela prouve, s'il en était besoin, combien ce Conseil est entre de bonnes mains, mais cela nous donne un sentiment de fierté pour FARRE. Je remercie donc encore M. Calvet.

Comme l'an dernier, les débats seront animés et organisés par M. Teddy Follenfant, journaliste, que je remercie d'avoir une nouvelle fois accepté cette lourde responsabilité.

Comme cela était indiqué sur l'invitation, la matinée devait être tout entière consacrée à la partie résultats. Elle sera interrompue brièvement par une intervention de Luc Guyau, Président de l'APCA qui devait normalement intervenir cet après-midi, dans le cadre de la table ronde. Luc Guyau a en effet un contretemps impératif qui l'empêche d'être des nôtres cet après-midi. Plutôt que d'annuler sa participation, il nous a proposé d'intervenir ce matin et, compte tenu de l'importance des Chambres d'Agriculture dans le développement futur de l'Agriculture Raisonnée, compte tenu aussi du rôle historique de Luc dans la naissance de FARRE et dans les avancées du concept, nous avons décidé de lui donner la parole, juste après M. Calvet. Je remercie par avance les intervenants et vous-mêmes, pour votre compréhension.

M. Calvet, je vous donne la parole.

M. Raoul Calvet, Conseil Scientifique de FARRE

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai donc l'honneur et le plaisir de vous présenter les 5^e Rencontres FARRE de l'Agriculture Raisonnée. Elles se situent dans le prolongement des précédentes Rencontres et répondent à l'une des deux préoccupations du Conseil Scientifique. Dans le cadre de l'association FARRE, et à propos de l'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement, le Conseil Scientifique a essentiellement deux fonctions. La première : aider les agriculteurs du réseau FARRE et ses structures d'animation ; et la deuxième : participer à des actions de communication.

Pour la première, je rappelle que nous avons élaboré un document, *L'Auto-diagnostic environnemental*, qui a déjà été utilisé et qui fait aujourd'hui l'objet d'un travail d'amélioration et de restructuration en cours.

Pour sa deuxième fonction, le Conseil Scientifique a proposé l'organisation de ces Rencontres, à la fois pour communiquer sur des sujets d'actualité et pour échanger des informations, des points de vue et des réflexions.

Permettez-moi maintenant d'évoquer rapidement les Rencontres précédentes, pour mieux situer les 5^e Rencontres.

Quelle est la place de l'agriculture dans la société d'aujourd'hui ? Telle était la question posée en 1998. Le thème abordé était donc très large ; il portait sur les enjeux environnementaux, les relations entre l'environnement et les activités agricoles, ainsi que sur les attentes des consommateurs. Nous souhaitons mieux comprendre ces enjeux, en saisir les difficultés et parfois les contradictions. Ces premières rencontres ont permis de confronter les attentes des différents acteurs concernés : les agriculteurs, en premier lieu, mais aussi les consommateurs et les industriels. Je voudrais rappeler ici le propos tenu lors de la conclusion de ces rencontres par l'ancien Président de FARRE, M. Alain Forni : « L'agriculture et l'environnement sont indissociables. Si l'agriculture a des progrès à faire, l'environnement ne peut se passer d'une gestion durable et équilibrée de l'agriculture. » Ce propos situe bien la problématique générale.

Pour compléter la thématique plus sociologique du premier colloque, le deuxième a été plus orienté vers les aspects techniques, en abordant les outils que l'Agriculture Raisonnée pouvait mettre en œuvre pour respecter l'environnement. Nous avons entendu plusieurs interventions de spécialistes, complétées par des interventions faites par des agriculteurs, et cela, sur des sujets variés : les engrais de ferme, la protection phytosanitaire de la vigne, la fertilisation azotée, l'agriculture de précision et les relations entre l'agriculture et la biodiversité. Une réflexion de synthèse sur les bases scientifiques des outils a permis de souligner les enjeux scientifiques et les difficultés rencontrées pour y répondre. En particulier, l'attention a été attirée sur le besoin de prévisions de plus en plus précises, s'inscrivant dans des durées de plus en plus grandes.

Les 3^e Rencontres de l'année 2000 ont eu pour objet de répondre à une préoccupation dont l'importance était grandissante. Avec la propagation et le développement du concept d'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement, on a vu se mettre en place tout un ensemble de propositions, de recommandations, de chartes professionnelles. De sorte qu'il nous a semblé utile de faire le point sur un questionnement général concernant les attentes, les garanties et la

communication dans ce domaine. Des personnes issues de différents secteurs ont été invitées à débattre. Et c'est à l'occasion de ce colloque que nous avons présenté le Socle commun, document contenant ce que nous avons considéré comme devant constituer la base d'une Agriculture Raisonnée et respectueuse de l'environnement. Ce socle est toujours d'actualité, même si d'autres documents ont été élaborés. En tout cas, il est le complément indispensable de l'auto-diagnostic.

Les discussions avaient conclu à la nécessaire prise en compte de la protection de l'environnement et de la préservation des écosystèmes et des paysages, tout en n'écartant pas les problèmes et les difficultés d'ordre financier. Cette réflexion sur l'Agriculture Raisonnée, son contenu, les garanties qu'elle peut offrir, et les réponses qu'elle peut apporter aux attentes de la société, a été prolongée par le 4^e colloque, et cela à deux niveaux : au niveau national, les interventions et les discussions ont porté sur la situation en France, les actions entreprises et la réglementation en élaboration ; au niveau européen, nous avons entendu plusieurs exposés nous donnant l'état des lieux de l'Agriculture Raisonnée et les orientations de l'Union européenne. Je rappelle ici la présentation à cette occasion d'un projet de CODEX européen de l'Agriculture Raisonnée.

Comme le soulignait M. Claude Gleizes dans l'introduction des 4^e Rencontres FARRE : : « Ces réunions sont, dans l'esprit du Conseil Scientifique, destinées à examiner le contenu des outils de l'Agriculture Raisonnée mais aussi ses enjeux et ses rapports avec la société. » Cela explique pourquoi les thèmes des rencontres alternent, dans la mesure du possible, les sujets à dominante socio-écologique et les sujets à caractère plus technique. Je vous concède volontiers que cette distinction n'est pas du tout tranchée et que les différents aspects concernés sont souvent fortement interpénétrés.

Malgré tout, ces 5^e Rencontres auront un caractère technique assez marqué, sans pour autant être exclusif à l'égard des autres problématiques, comme nous aurons l'occasion de nous en rendre compte.

En préparant ce colloque, le Conseil Scientifique a voulu poser trois questions concernant l'Agriculture Raisonnée. Dans un exposé qu'il faisait lors des 2^e Rencontres, M. Jean Thiault indiquait les trois objectifs de l'agriculture pour le siècle qui commence : satisfaire les besoins alimentaires, gérer les biens environnementaux et contribuer à la maîtrise des nuisances de la société industrielle. C'est l'expression du défi dont il faut essayer de prendre la mesure. Certes, d'aucuns penseront peut-être que cela n'est pas très nouveau. Si l'archéologie et l'histoire nous révèlent de nombreux exemples de confrontations entre les sociétés humaines et le milieu naturel, elles nous montrent aussi la nécessité de préserver l'environnement. L'utilisation au sens large du milieu naturel reste toujours un défi, et c'est le premier mot clé de l'intitulé du colloque d'aujourd'hui.

Depuis maintenant quelques années, de nombreuses initiatives ont été prises, de nombreuses actions entreprises pour mieux comprendre les pratiques agricoles, mais aussi pour les améliorer et réduire leurs possibles impacts sur l'environnement. Il est alors tout à fait légitime de poser une double question : quelles sont ces améliorations ? A quels résultats ont-elles conduit ? Résultat est le deuxième mot clé de ce colloque et, pour l'aborder, il nous a paru, non seulement intéressant mais aussi indispensable de faire intervenir des praticiens, des agriculteurs, pour qu'ils témoignent et fassent part de leur expérience.

Enfin, on se doit de s'interroger sur les évolutions, donc de réfléchir et discuter des perspectives de l'Agriculture Raisonnée. C'est le troisième mot clé du colloque.

Il me reste maintenant à vous inviter, Mesdames et Messieurs, à écouter les exposés qui vont être présentés, et à participer aux discussions qui les suivront. Je vous souhaite une excellente journée de réflexion, je vous remercie pour votre attention, et je passe maintenant la parole à M. Luc Guyau. Merci.

M. Luc Guyau, Président de l'APCA

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les conférenciers, mes chers amis, je suis très heureux d'être parmi vous. Je tiens à remercier vivement la Présidente, Christiane Lambert, de me donner l'occasion de m'exprimer ce matin car, malheureusement, comme elle l'a dit, je ne pourrai être des

vôtres cet après-midi, comme je l'avais prévu de longue date. Mais Jean Salmon, vice-Président de l'APCA, sera avec vous presque toute la journée, en particulier cet après-midi.

Je profite de ce début d'année pour vous présenter, à tous, mes vœux, et les formuler pour vos actions diverses. Diverses, mais malgré tout animées d'un fil conducteur, celui du respect de la nature et de l'homme, au sein de la société.

Mon propos portera sur deux points : notre approche de l'Agriculture Raisonnée à l'APCA, et notre rôle en tant que représentants des Chambres d'Agriculture. Ainsi, je tiens à souligner que la vision de l'APCA sur l'Agriculture Raisonnée rejoint tout à fait celle de FARRE, et ce n'est pas très surprenant, dans la mesure où, les uns ou les autres, nous nous sommes engagés dans la mise en place de FARRE, voici quelques années.

Pour nous, c'est une agriculture qui préserve les équilibres entre les hommes, les produits et les territoires. Ce n'est pas une agriculture rationnée, ce n'est pas et cela ne doit pas devenir une agriculture qui sacrifierait le présent à l'avenir. Au contraire, l'Agriculture Raisonnée est une démarche transversale qui prend en compte l'exploitation dans sa globalité. Elle doit donc permettre à l'agriculteur de vivre de son métier tout en répondant aux attentes du consommateur et du citoyen. C'est également une agriculture qui a vocation à être accessible au plus grand nombre d'agriculteurs, car l'Agriculture Raisonnée est à notre sens stratégique pour l'avenir de l'agriculture. Elle contribue en effet à refonder le pacte de confiance entre les agriculteurs, les consommateurs et les citoyens. Ainsi, elle ne s'adresse pas exclusivement à une élite ou à une avant-garde ; la reconnaissance et la formalisation des pratiques de l'Agriculture Raisonnée doivent, à l'inverse, être le plus large possible. Compte tenu de cette ambition, nous plaidons pour une entrée progressive des agriculteurs dans le processus de reconnaissance officiel, tel qu'il devrait se mettre en place.

Enfin, c'est une agriculture qui met l'agriculteur au cœur de la démarche. Le projet stratégique de l'APCA s'intitule : « Une agriculture durable, des agriculteurs responsables. » De notre point de vue, cette responsabilité, ce volontarisme dans les choix, sont les éléments centraux dans la démarche, car l'agriculteur ne doit pas être qu'un simple exécutant d'une réglementation lointaine, décidée sans l'écouter. En matière d'Agriculture Raisonnée, l'agriculteur est un partenaire responsable à part entière. Cette responsabilité est à double sens. C'est un devoir, celui de remplir les objectifs de l'Agriculture Raisonnée, mais cette responsabilité est également un droit, celui de contribuer à la définition de cet objectif et d'apprécier, sur une exploitation, les moyens pour l'atteindre.

L'Agriculture Raisonnée est avant tout une démarche, un cheminement, un comportement de chacun de nous avant tout autre chose, et surtout pas un combat idéologique ni un combat de systèmes, mais un idéal qui doit nous animer tous. C'est pourquoi, depuis dix-huit mois, l'APCA et l'ensemble du réseau des Chambres d'Agriculture se sont impliqués au sein du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et agroalimentaire (CSO), aux côtés des pouvoirs publics et des associations. Ces travaux visent à mettre en place des outils officiels de reconnaissance des bonnes pratiques. Dans ce sens, notre travail commun vient conforter celui engagé par le réseau FARRE : les fermes de rencontre du réseau FARRE vont ainsi pouvoir poursuivre leur travail de pédagogie et de communication auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Mais, désormais, le travail du réseau bénéficie d'un atout supplémentaire : celui de pouvoir s'appuyer sur une qualification délivrée par un organisme certificateur. Le contenu des discussions et des travaux que nous avons menés au sein du CSO sera largement évoqué cet après-midi, lors de la table ronde, et en présence du ministre de l'Agriculture, aussi, je ne le détaillerai pas.

Je me contenterai ici d'attirer l'attention sur deux points qui me paraissent importants pour l'avenir de la démarche de l'Agriculture Raisonnée. D'une part, l'entrée dans le nouveau dispositif d'Agriculture Raisonnée doit être visible et crédible pour le consommateur et pour le citoyen. A cet égard, nous devons être vigilants sur l'indépendance des contrôles. D'autre part, l'adhésion à la démarche d'Agriculture Raisonnée doit être valorisée au niveau national mais également dans nos échanges internationaux. En effet, l'Agriculture Raisonnée, bien que nous soyons convaincus qu'elle soit une chance à saisir pour l'avenir de l'agriculture, a également un coût qu'il faut assumer

et partager. Cette démarche initiée par la France doit trouver son prolongement au niveau communautaire.

Voilà les quelques réflexions préalables que je souhaitais apporter, en contribution aux débats de cette journée. Je vous remercie et vous souhaite des travaux fructueux, convaincu que je suis, et vous sans aucun doute puisque vous êtes ici, d'œuvrer, chacun à sa place, à la construction d'une société plus vivable, plus humaine. Je vous remercie, bonne journée.

M. Teddy Follenfant

Merci à tous. Nous allons passer une excellente journée. Merci aux différents intervenants d'être précis et concis. Nous souhaitons une grande interactivité avec la salle et entre nous, durant toute la journée, pour que les gens puissent s'exprimer.

Merci, Mme la Présidente, d'avoir rappelé que 2002 était une année majeure en matière de durabilité : le sommet de Johannesburg, le prochain Sommet de la terre devrait avoir lieu entre le 26 août et le 4 septembre. Il est clair que l'agriculture durable sera largement évoquée durant toute cette année, de nombreuses manifestations mondiales sur ce thème devraient avoir lieu. Merci aux journalistes présents ici au premier rang, merci à quelques personnalités, je salue mon ami, M. Paillotin.

Après chaque grande intervention, il y aura quinze minutes de débat avec la salle ; je souhaite vivement que vous preniez la parole.

Nous allons commencer par les impacts de l'agriculture sur l'environnement, avec ce que l'on appelle les indicateurs. Nous allons écouter M. Jean-Louis Verrel et Mme Brigitte Maurizi, ils forment un tandem de choc. Ils travaillent au MATE, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et ils appartiennent au CORPEN, le Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Il faut savoir, chers amis, que le CORPEN a élargi son action durant l'année 2001. Merci.

M. Jean-Louis Verrel, Président du groupe Indicateurs du CORPEN

Je voulais tout d'abord indiquer que nous avons quelque peu changé le titre par rapport à celui figurant dans l'ordre du jour. Il nous semble en effet important de bien montrer que l'on s'intéresse aux indicateurs, par rapport aux impacts mais également pour accompagner les actions mises en œuvre par les agriculteurs. Cela implique de relever un certain nombre d'indicateurs sur les moyens qui sont mis en œuvre pour réduire ces impacts et pour améliorer le fonctionnement de l'exploitation.

J'en viens tout de suite au CORPEN, dont le nouvel intitulé est issu d'une décision toute récente du 3 avril 2001. Cela a permis d'élargir ses missions. Une fiche en annexe, dans la pochette qui vous a été remise, présente de façon plus synthétique l'ensemble des missions du CORPEN. Je rappelle que c'est un comité interministériel ; il a été mis en place par le ministère de l'Agriculture et celui de l'Environnement en 1984, il est largement ouvert à tous les organismes intéressés par les relations entre l'agriculture et l'environnement.

Le CORPEN est un comité qui fait des recommandations, des propositions, ce sont des préconisations techniques qui sont d'abord destinées à ceux qui conduisent des actions locales sur le terrain. Le CORPEN s'est intéressé aux indicateurs, principalement pour soutenir et évaluer la mise en œuvre de ces préconisations. On lance un certain nombre de propositions, il est toujours important d'avoir un retour, afin de savoir comment ces propositions sont d'abord applicables, et comment elles sont appliquées.

Le contexte, c'est une demande sociale très forte. On en a déjà parlé dans l'introduction : la société a une forte attente en matière d'agriculture. Bien entendu, on pense tout de suite à la réduction des impacts qui était au cœur de l'action du CORPEN dès le départ, mais c'est également de plus en plus la volonté de prendre en compte l'ensemble des besoins collectifs avec lesquels l'agriculture est en relation, donc les problèmes de paysage, de biodiversité, les problèmes de ressources en eau, dont on connaît l'importance. Tout cela se traduit par une affirmation de politique environnementale

appliquée à l'agriculture et il est important, à ce moment-là, de disposer de moyens pour suivre la mise en œuvre de ces politiques.

Que recherche le CORPEN en matière d'indicateurs ? Les actions locales font appel à ces préconisations. Quand on a à mettre en œuvre une telle action, il faut identifier des objectifs, répondre aux besoins des organisateurs ; il faut s'insérer dans un contexte local : c'est tout ce qui concerne les échelles de travail, la durée de l'action qu'on va mener et le champ de validité dans lequel on se place. Tout cela veut dire identifier des grilles de lecture et des références, de façon à pouvoir situer les indicateurs par rapport à certains corpus de connaissance.

Le CORPEN s'intéresse à la fois aux pollutions ponctuelles et aux pollutions diffuses. Très souvent, on pense principalement, en matière d'agriculture, aux pollutions diffuses ; il est vrai que, souvent, ce sont celles qui sont les plus complexes à prendre en compte et à réduire. Mais il faut savoir qu'il y a également d'assez forts enjeux par rapport aux pollutions ponctuelles. Il s'agit de faire le lien entre l'exploitation où se prennent les décisions de réduction des pressions exercées sur le milieu, et le fonctionnement du milieu lui-même. On a pris l'exemple du bassin versant ; pour d'autres enjeux que la ressource en eau, cela pourrait être un territoire où, par exemple, se jouent des enjeux de biodiversité, mais le CORPEN a une grande tradition de travail par rapport aux problèmes d'eau, c'est dans ce domaine que l'on a le plus progressé, même si, à terme, on sera amené à aborder des aspects qui sortent du simple domaine de l'eau.

Prendre en compte l'expérience des opérations déjà réalisées, c'est en fait développer l'interactivité entre les opérations réalisées qui permettent des retours d'expériences, les opérations en cours où s'expérimentent de nouvelles préconisations, de nouvelles recommandations, et également toutes les opérations à venir, qui sont en cours de montage ou qui font appel à nous en disant : « Là, il nous manque tel ou tel élément, est-ce que vous auriez des éléments de méthode ? » Donc, le CORPEN est à l'écoute des expériences qui reviennent de ce qui a été réalisé et de celles qui sont en train de se mettre en place.

Entrons un peu plus dans le détail. Quels sont les éléments clés d'une opération locale ? On a identifié trois grands volets. Il y a les acteurs qui sont impliqués dans l'action : un Comité de pilotage, des conseillers agricoles, et, bien entendu, les agriculteurs qui seront les principaux intéressés dans la mise en œuvre d'une opération locale par rapport à la réduction des impacts sur l'environnement.

Concernant les échelles de travail, on ne peut pas se contenter de travailler à une seule échelle, il faut en permanence faire des allers-retours dans une échelle emboîtée ; un certain nombre de questions se posent, principalement au niveau des parcelles, d'autres se placent au niveau de l'exploitation, et d'autres enfin au niveau du territoire où s'exprime cette relation entre l'activité agricole et un territoire.

Enfin, il y a tout ce qui concerne le pas de temps, dans la mesure où il faut prendre en compte à la fois des facteurs physiques, climatiques, les aspects saisonniers, les aspects humains, c'est-à-dire en fait tous les choix qui sont faits dans la conduite de l'exploitation agricole, les problèmes de rotation, etc.

Je ne détaillerai pas l'ensemble de ces points, vous les avez dans la communication écrite. Je vous propose de regarder d'un peu plus près ce qui concerne les échelles spatiales, mais, bien entendu, on a également un certain nombre d'interrogations sur les acteurs et sur le pas de temps.

On a identifié trois échelles spatiales qui nous semblent devoir être prises en compte. Il y a d'abord la parcelle, c'est l'unité de gestion agronomique où se raisonne la fertilisation, en particulier, et les traitements phytosanitaires ; c'est donc une unité au niveau de laquelle il est important de recueillir un certain nombre d'informations et de voir comment on peut les traduire sous formes d'indicateurs. Il y a l'exploitation agricole où se prennent les décisions stratégiques, c'est là où s'organise l'ensemble des pratiques et où s'organisent les moyens qu'on peut consacrer à l'activité agricole. C'est également là où sont rassemblées ou synthétisées un certain nombre d'informations. C'est un lieu stratégique.

Enfin, il y a le bassin versant, là où se gère la ressource en eau. On aurait pu également, pour d'autres problématiques que l'eau, parler de territoire. C'est là où se raisonnent les facteurs de contamination du milieu aquatique. On analysera les voies de transfert, depuis l'endroit où l'on peut apporter des fertilisants, où éventuellement on peut avoir conduit un certain nombre d'aménagements sur le bassin. C'est également là où sont rassemblées et synthétisées les informations hydrologiques. C'est un lieu également très important à identifier, sur lequel un certain nombre de définitions d'indicateurs sont possibles.

Si l'on passe à la question de la mise en œuvre pratique quand on se trouve face à une opération qu'on va mettre en œuvre, il est important de bien identifier un certain nombre d'étapes. Il y a tout d'abord la fixation des objectifs. Il est important de se fixer des objectifs qui soient réalistes et qui soient en relation avec les moyens qu'on va pouvoir modéliser. La définition d'un tableau de bord va permettre d'organiser le pilotage de l'action et de suivre son déroulement à différentes échéances. Il y a enfin l'évaluation : quand on aura conduit l'action à son terme par rapport à l'objectif fixé, on verra si l'on a atteint les objectifs voulus, si les moyens ont été bien utilisés, s'il y a eu des difficultés de mise en œuvre.

Le dernier point : animer et former. On connaît tous la difficulté qu'il y a à sortir des pratiques traditionnelles, dans la mesure où ces pratiques traditionnelles bénéficient de tout un réseau de conseils et d'appuis existants. Or, chaque fois que l'on en sort, il faut créer de nouveaux conseils, de nouveaux moyens d'appui ; donc, il est très important d'avoir bien identifié les échanges d'expériences et la capitalisation du savoir qui doit accompagner ces évolutions de pratiques.

Dans le document, figurent un certain nombre de définitions concernant les indicateurs. On n'a pas décidé de proposer une définition CORPEN de l'indicateur. Il nous a semblé plus important de réfléchir à la façon dont ces indicateurs pouvaient être classés. Il convient peut-être d'avoir plutôt une démarche constructive que normative sur cette notion d'indicateur. On a identifié deux grands modes de classement : un classement pression-état-réponse, qui est celui que recommande l'OCDE depuis déjà de nombreuses années, et un classement un peu plus complexe, mais dans le même esprit : direction-pression-état-impact-réponse. C'est ce système auquel l'Agence européenne de l'environnement fait généralement référence. Nous avons choisi de nous appuyer sur une présentation pression-état-réponse, qui nous a paru suffisante pour prendre en compte l'essentiel des interactions entre l'agriculture et l'environnement.

La pression concerne, par exemple, la quantité de fertilisants ou de produits phytosanitaires qui sont introduits ; cela peut consister également à rendre compte de la couverture du sol à certaines périodes clés de l'année. L'état des milieux récepteurs, c'est la qualité de l'eau à l'aval du bassin versant, mais cela consiste aussi à se donner les moyens de contrôler la qualité à des étapes intermédiaires du transfert, dans le processus de transfert qui va de la pression à l'état des milieux récepteurs, par exemple, l'eau dans le sol, près des racines. Nous suivons ainsi le processus de transfert qui va nous permettre de faire le lien entre la pression et l'état des milieux.

Enfin, il nous paraît très important de bien identifier la réponse. En effet, souvent, on se contente d'éléments relativement sommaires sur cet aspect, alors que c'est vraiment là où se joue l'optimisation des moyens de lutte qui vont être mis en œuvre. Il est donc important de bien comptabiliser, par exemple, le besoin de conseil, de concertation, qui est lié à la mise en œuvre de ces opérations locales ; il faut également raisonner les soutiens collectifs, les subventions : y aura-t-il une aide financière ? A-t-on la possibilité de se placer sur certains marchés ? Il faut donc raisonner tout ce qui appartient au système collectif qui va interagir avec l'action locale.

C'est là où l'on peut identifier tout ce qui est aménagement sur le territoire, la possibilité de reconstituer des fossés, des bandes enherbées qui permettent de limiter les voies de contamination entre l'endroit où des produits sont apportés sur le territoire et les endroits les plus sensibles, à l'aval.

Il nous a paru intéressant de réfléchir à un travail de structuration de l'information. Là aussi, quand on retourne aux définitions qu'on a pu trouver sur les indicateurs, on se rend compte que les gens ne précisent souvent pas très bien s'il s'agit d'informations brutes ou d'informations plus élaborées. Il

existe toute une gradation d'utilisation d'indicateurs, dans laquelle il nous a paru important de mettre un peu d'ordre. On vous propose ce tableau qui dégage trois grands niveaux : le niveau de ce qu'on a appelé les descripteurs, disons que je passe rapidement sur l'information brute et sur les données collectées, dans la mesure où je pense que tout le monde voit de quoi il s'agit. Le descripteur, en fait, c'est une information qui est encore élémentaire mais qui a été choisie par rapport au sens qu'elle a en fonction de ce qu'on veut suivre. Cela peut être une dose, une date d'apport, la forme de ces apports. L'indicateur, lui, présente l'avantage d'être opéré par rapport à une échelle de valeur, c'est-à-dire qu'on ne se contente pas de dire : « On a apporté tant de kilos sur telle parcelle. » Mais, par exemple, on fera plutôt un bilan réalisé sur cette parcelle, en référence à des ordres de grandeur de ce qui paraît souhaitable pour que la culture puisse bien se développer, de ce qu'il est souhaitable de ne pas dépasser comme valeur pour ne pas risquer un entraînement, une contamination à l'aval. Dans l'indicateur, on a des notions de référentiel. C'est aussi dans ce système d'indicateurs qu'on pourrait placer tout le système d'évaluation de la qualité de l'eau, qui est développé par les Agences de l'eau. C'est un dispositif qui commence à être beaucoup plus adapté à la conduite d'une action locale puisque c'est quelque chose qui est renseigné.

On parle aussi souvent d'indices. On considère qu'il s'agit de quelque chose d'encore plus agrégé, qui permet d'avoir une approche encore plus globale, par exemple, lorsqu'on veut se donner une orientation dans un domaine de politique à l'échelle régionale. Il peut être intéressant de ne pas garder une dizaine d'indicateurs mais de les agglomérer sous forme d'un ou plusieurs indices très synthétiques. La difficulté, c'est que, en faisant cette intégration, on est amené à intégrer des intérêts différents, par exemple, vouloir donner une valeur à une exploitation en mêlant biodiversité et qualité de l'eau. Tout le monde sait qu'à ce moment-là, un certain nombre d'arbitraires seront retenus, mais l'atout de l'indice, c'est la simplicité de la communication, donc, il est souvent nécessaire. Cependant, le CORPEN, dans la mesure où il se situait par rapport à des préconisations qu'il voulait plus opérationnelles en regard d'actions locales, s'est finalement centré sur la notion d'indicateur, qui peut être un outil de pilotage.

Une fois tracé le panorama de ce que sont les indicateurs, et surtout de la façon dont on peut raisonner leur choix, quand on est face à une opération locale, on se pose la question suivante : que va-t-on retenir comme critères de sélection ? On possèdera sans doute des listes relativement longues d'indicateurs possibles ; ensuite, quand on se retrouvera dans une situation précise, on essaiera d'en sélectionner cinq, dix, mais on n'en sélectionnera pas cinquante. Les critères de sélection reposent donc sur la validité des données : il faut se soucier de la qualité des mesures, de leur précision. C'est la faisabilité technico-économique. Il est important de savoir ce que cela va coûter, si on a les moyens techniques de recueillir les données nécessaires pour calculer un indicateur. La pertinence, d'un point de vue scientifique, réside dans le fait qu'on a un modèle de représentation des phénomènes étudiés qui est bien fondé, et qui permet de savoir de quoi on parle. A-t-on bien couvert l'ensemble des échelles de temps et d'espace ? A-t-on bien pris en compte, depuis la parcelle jusqu'au bassin versant, un certain nombre de données qui reflètent ces échelles emboîtées ?

Ce qui est très important, c'est le quatrième point : la pertinence pour les acteurs et les bénéficiaires. Pour les acteurs, ce sont des indicateurs qui leur permettent réellement de piloter l'action ; pour les bénéficiaires, pour la société, ils permettent une communication qui soit compréhensible et qui réponde aussi à l'attente. Si la société a une attente concernant la ressource en eau, on ne doit pas lui parler seulement de biodiversité, il faut effectivement être à l'écoute. Sur tel territoire, quels sont les enjeux, quelle est la demande sociale ?

Le CORPEN, avec son groupe de travail, a commencé à bien dégrossir le sujet et à faire un certain nombre de propositions, mais il y a encore du travail à faire, dans la mesure où le guide que l'on ambitionne de fournir n'est pas encore rédigé. Mais on dispose d'un certain nombre d'éléments.

Les grandes lignes de ce travail sont quand même maintenant tracées. Il faut toujours avoir un mode opératoire explicite, cela rejoint ce que je disais en différenciant indicateurs et indices : lorsqu'on fournira un indicateur, les gens devront réellement avoir la définition de ce que cela recouvre, savoir

comment il est calculé. Parfois, on a des indices avec des coefficients de pondération qui ne sont pas toujours très faciles à connaître. Je cite toujours l'exemple du CAC 40 : on change de temps en temps d'actions qui rentrent dans le panel. Si on n'est pas très attentif, si l'on n'a pas suivi les actions qui entraient et qui sortaient, c'est bien d'utiliser le CAC 40, mais la référence aura changé. En matière d'indicateurs, il faut se montrer très vigilants par rapport à ces questions, de façon à ce que, lorsqu'on utilisera un indicateur, on sache exactement quel est son mode de calcul.

Il faut retenir une grille de lecture pression-état-réponse. On a montré pourquoi il était important de ne pas se limiter aux éléments de pression, à ce que l'agriculture entraînera comme pression sur les milieux. Il faut bien raisonner sur cet ensemble très interactif entre la pression exercée, la façon dont le milieu va pouvoir la supporter et surtout les moyens qui sont mis en œuvre en œuvre, de façon à faire évoluer les choses ; il faut également avoir des échelles emboîtées parcelle-exploitation-bassin versant.

Enfin, il reste un travail qui est peut-être moins avancé, concernant toutes les questions de pas de temps.

M. Teddy Follenfant

Merci, M. Verrel, pour votre intervention. Nous passons à l'intervention de M. Francis Trocherie de l'IFEN, sur les attentes en matière d'évolution des pratiques agricoles.

M. Francis Trocherie, responsable du service Agriculture et Environnement à l'IFEN

Après la théorie présentée par Jean-Louis Verrel, je vais passer à la pratique. L'IFEN et le service statistiques du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement centralisent les informations françaises concernant l'environnement. L'IFEN ne produit pas lui-même de données mais utilise les données produites par d'autres, en particulier les agriculteurs qui répondent aux questionnaires des enquêtes menées par les services statistiques du ministère de l'Agriculture, et le recensement de l'agriculture, en particulier. J'en profite pour remercier tous ces producteurs de données.

Je vais passer en revue de façon la plus complète possible les aspects des impacts de l'agriculture sur l'environnement. Je serai certainement rapide parce que c'est un vaste sujet. Vous me poserez les questions sur les aspects qui vous paraissent les plus intéressants.

L'agriculture est très liée à l'environnement : plus de 50 % de la surface de la France est occupée par des sols agricoles, principalement au nord-ouest d'une ligne Strasbourg-Bordeaux. C'est dire l'importance de cette activité sur l'état des ressources naturelles, que ce soit l'eau, le sol ou l'air, ainsi que sur la diversité des paysages et sur l'aménagement du territoire.

Un des aspects les plus connus de l'impact de l'agriculture sur l'environnement concerne l'incidence sur la ressource en eau. C'est un sujet d'actualité, avec les discussions parlementaires actuelles sur le nouveau projet de loi sur l'eau. En matière de qualité des eaux, les trois principales pollutions liées à l'agriculture sont l'azote, le phosphore et les produits phytosanitaires.

Pour l'azote, consultons le bilan, au niveau national, entre, d'une part, les apports d'azote fournis par les engrais minéraux, les engrais organiques qui sont moins importants que les engrais minéraux, et, d'autre part, la flèche descendante : l'azote exporté par les récoltes des végétaux. Ce bilan conduit à un excédent au niveau national d'environ 500 000 tonnes d'azote, excédent relativement variable en fonction des achats d'engrais minéral et des conditions climatiques qui sont plus ou moins propices aux productions végétales.

De nombreuses expériences montrent qu'il existe un optimum économique de fertilisation azotée. Au-delà de cet optimum, les rendements azotés décroissent. Ce seuil, dans le cas présenté sur cette figure, provient d'une expérimentation sur une culture de maïs au Danemark. Il est d'environ 150 à 170 kg/ha et il correspond au seuil à partir duquel les pertes de nitrates par drainage augmentent de façon importante. Ces pertes qui augmentent entraînent des concentrations importantes de nitrates dans les nappes. En moyenne, en France, on considère qu'un excédent supérieur à 25 kilos d'azote par hectare entraîne, par drainage, une concentration de nitrates supérieure à la valeur dite sacro-

sainte de 50 mg/l, pour la nappe sous-jacente. Vous voyez que ces 25 kg/ha se trouvent effectivement dépassés au-delà de 150, 170 kg/ha, dans l'exemple qui est présenté.

Lorsqu'on évalue grossièrement les quantités d'azote par hectare fertilisable épandues en moyenne par département, on voit de grandes disparités sur le territoire français. Les zones plus sombres correspondent à une fertilisation dépassant 170 kg/ha d'azote, qui devraient en théorie suffire pour optimiser les rendements des cultures les plus exigeantes. Ce qui prouve qu'il y a un certain excès, un certain gaspillage d'intrants.

Dans le cadre de l'application de la directive européenne de décembre 1991, relative à la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, une cartographie des zones pour lesquelles la concentration des eaux en nitrates approchait les limites réglementaires de 50 mg/l a été dressée et réactualisée en 2000. Plus de la moitié de la surface agricole de la France est concernée, c'est quand même très important. Et la situation continue légèrement d'empirer, en dépit des mesures prises, car le temps de migration des nitrates depuis la surface du sol vers les nappes peut dépasser une dizaine d'années, comme dans le cas de la nappe de la Champagne crayeuse.

L'agriculture, c'est vrai, n'est pas la seule responsable, mais elle est responsable d'un peu plus de la moitié des émissions nettes de nitrates vers les eaux. Il est important d'accentuer les efforts vers une fertilisation raisonnée qui intéresse les agriculteurs, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi pour leur consommation d'eau potable : lorsqu'ils vont déguster des coquillages sur le littoral breton ou vendéen, ils peuvent constater que les nitrates participent fortement à la production d'algues en milieu marin, et certaines de ces algues produisent des toxines.

En eau douce, les phénomènes qu'on appelle eutrophisation, c'est-à-dire le développement excessif de végétaux dans les lacs et les rivières, sont conditionnés par les teneurs de l'eau en phosphore, principalement. L'agriculture n'est responsable, en moyenne, que de 20 à 30 % des émissions de phosphore en France. La détermination des zones dites sensibles à l'eutrophisation dans le cadre de l'application de la directive européenne de 1991 relative au traitement des eaux résiduelles urbaines, ne correspond pas à l'intensité de l'utilisation des engrais phosphatés en agriculture, parce que ce phosphore est très lié aux stations d'épuration domestiques. Mais, au fur et à mesure de l'équipement de ces stations d'épuration en dispositifs de déphosphatation, la part de l'agriculture va augmenter si les pratiques culturales n'évoluent pas. Donc, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, le raisonnement de la fertilisation, sont à préconiser.

On s'aperçoit en fait que les achats d'engrais phosphatés ont été réduits d'environ un tiers en dix ans, ce qui prouve qu'il y a un effort de raisonnement qui se fait sur cet élément, alors que les engrais azotés, après une nette baisse liée à la modification de la PAC en 1992, ont retrouvé leur niveau d'il y a dix ans.

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, la France est le deuxième consommateur de produits phytosanitaires après les États-Unis ; la consommation annuelle est d'environ 100 000 tonnes, dont plus de la moitié est utilisée en viticulture. Cette valeur comprend en bonne partie des fongicides minéraux comme le cuivre, pour 25 000 tonnes utilisées pour le traitement de la vigne. Les fongicides minéraux comme le soufre et le cuivre occupent une part importante qui limite l'évolution des tonnages utilisés en France.

La contamination des eaux par les produits phytosanitaires est préoccupante, surtout par rapport à la réglementation des eaux utilisées pour la consommation humaine. Vous voyez sur cette carte que plus de 60 % des points du réseau de mesure français dans les cours d'eau sur lesquels les pesticides sont recherchés, ne peuvent se satisfaire d'un traitement simple pour produire de l'eau potable. Ce sont les points en bleu, qui sont en dessous de 0,1 µg/l pour tout pesticide mesuré. Or, la répartition de ces points correspond grossièrement à celle de l'agriculture dite intensive, même si les pesticides utilisés par les collectivités et les particuliers sont loin d'avoir une incidence négligeable à l'aval des agglomérations.

Cette norme de 0,1 µg/l fait couler beaucoup d'encre. Elle a été imposée au niveau européen, elle correspond à la limite des détections des pesticides dans l'eau avec le matériel analytique des années 80. En Amérique du Nord, vous voyez la différence entre critères de potabilité, ainsi qu'au Québec.

En Amérique du Nord, les valeurs limites ont été élaborées en fonction de données toxicologiques, et non pas en fonction de taux de détection du matériel analytique. Au Québec, vous voyez que les normes peuvent différer selon deux ordres de grandeur d'un pesticide à l'autre : le glyphosate étant par exemple beaucoup moins toxique que l'atrazine à l'égard de la santé humaine.

Selon les caractéristiques des matières actives, leur propension à se retrouver dans les eaux superficielles et les eaux souterraines peut être très différente. La solubilité dans l'eau, quand elle est importante, entraîne un risque fort de contamination des eaux superficielles ; vous voyez des détections, dans le tableau du bas, correspondant, par exemple, à l'atrazine et au glyphosate, qui sont très solubles dans l'eau. De même, une faible affinité en matière de carbone organique, qui est mesurée par l'indice dit Koc, est synonyme de risques de contamination des eaux souterraines, parce que la matière active n'est pas retenue par le carbone organique du sol. Les fabricants de produits de protection des plantes, compte tenu de cette norme de 0,1 µg/l uniforme, recherchent actuellement des substances à faible solubilité dans l'eau ou à forte affinité avec la matière organique ou des matières actives efficaces à très faible dose, comme les sulfonilurées. Voici le cas du nicosulfuron qui est utilisé à 40 g/ha alors que les autres matières actives sont utilisées, en général, à plus de un kg/ha. De telles molécules sont rarement détectées dans les eaux, ce qui est une bonne chose. La révision, au niveau européen, de l'homologation de plusieurs centaines de matières actives anciennes va entraîner une modification de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il sera intéressant de suivre l'impact sur la qualité des eaux. Mais il faut signaler que certaines expériences sur des bassins versants, comme dans la Beauce, montrent que les pollutions ponctuelles liées au remplissage des réservoirs, à la vidange des cuves et à l'élimination de bidons usagés, et aux erreurs commises lors de ces manipulations peuvent être plus contaminantes que la pollution diffuse. Il importe donc d'accentuer encore les précautions pour les éviter.

En matière quantitative d'utilisation de la ressource en eau, l'utilisation de l'eau pour l'irrigation est un des facteurs essentiels qui conditionnera l'évolution des cultures en France et dans le monde. Ce sera, au XXI^e siècle, un enjeu fort, ne serait-ce que pour le prix des produits agricoles dans le monde. L'intensité moyenne actuelle de cette pratique en France est telle que, si une grande proportion des sols d'un bassin versant, d'une nappe ou d'une rivière est irriguée à partir de la ressource en eau locale, le niveau de la nappe ou le débit de la rivière peuvent être très fortement déprimés, au point de créer de réels conflits d'usage. Et cette situation risque d'empirer avec les changements climatiques prévus, comme le montre ici l'application d'un modèle sur la nappe de Bièvre-Valloire, en Isère, par l'INRA de Grenoble. Vous voyez que, avec les conditions climatiques prévisibles à l'horizon 2050, le niveau de la nappe de cette rivière risque d'être déprimé de quatre mètres environ, ce qui poserait des problèmes insolubles.

Il est donc important de réguler dès maintenant la demande en eau irriguée en fonction des potentialités et des contraintes des ressources naturelles. Cela commence à être fait en Beauce, sur la Drôme ou dans le Languedoc-Roussillon. Mais la surface irriguée, qui couvre actuellement environ 10 % de la surface agricole utilisée en France, augmente continuellement. Le drainage artificiel a à peu près la même importance que l'irrigation au niveau des surfaces traitées et, si les impacts du drainage souterrain peuvent être relativement faibles, les fossés superficiels non végétalisés ont des conséquences très néfastes sur l'augmentation des problèmes de crues. Le transport des matières en suspension pose le problème du transport du phosphore et des produits phytosanitaires puisqu'il court-circuite la fonction de filtre du sol.

L'érosion des sols est, à cet égard, de plus en plus préoccupante. Un modèle inspiré de travaux américains a permis à l'INRA, en association avec l'IGN, l'IFEN et Météo France, de cartographier les risques d'érosion sur l'ensemble de la France métropolitaine. Sur les secteurs à risques forts ou très forts, si des mesures ou des pratiques conservatrices ne sont pas mises en place, le sol va disparaître progressivement. On considère actuellement que cinq millions d'hectares sont concernés, soit près de 10 % du territoire. C'est l'un des paramètres importants pour la stabilité structurale du sol et sa résistance à l'érosion, mais aussi pour la capacité de rétention des eaux, le piégeage et la transformation des substances micropolluantes et la teneur en matière organique. La carte élaborée

grâce aux analyses de terre effectuées entre 1990 et 1994 montre que de nombreux secteurs de grandes cultures sont en situation critique. Vous voyez la Beauce, la Brie, l'Aquitaine. L'accélération de la rotation de l'usage des terres, l'intensification, la diminution des surfaces fourragères pérennes, la moindre utilisation des litières par les éleveurs, sont parmi les causes de cette réduction inquiétante de la teneur en matière organique des sols.

Au niveau de la contamination par des substances micropolluantes, il faut citer le problème posé par les traitements trop intensifs en cuivre sur les vignobles : environ 1 million d'hectares de vignoble sont devenus phytotoxiques, c'est-à-dire qu'on ne peut plus replanter de vignes quand les anciennes vignes sont obsolètes, à cause de cette phytotoxicité du cuivre. De même en Bretagne, les teneurs en cuivre et en zinc des sols augmentent dangereusement, puisqu'on ajoute ces oligo-éléments dans l'alimentation des porcs pour augmenter leur croissance.

Les sols reçoivent également l'incidence des dépôts atmosphériques, dont ceux des pluies dites acides, qui ont beaucoup fait parler d'elles à partir des années 70 ; l'acidité des pluies est pour moitié liée aux émissions agricoles d'ammoniac, puisque 97 % de l'ammoniac émis dans l'air par les activités humaines proviennent de l'agriculture. La volatilisation de cette forme de l'azote provient en partie des fosses de lisier non aérées ni couvertes, et principalement de l'épandage du lisier en surface du sol. L'injection du lisier dans le sol est nettement à préférer, elle permet en outre de réduire les odeurs.

La carte des charges acides des dépôts atmosphériques, établie par l'école des Mines de Douai, pour l'année 1998, vous présente ici les zones de France les plus touchées par les pluies acides. Vous voyez que cela correspond aussi à l'évolution de l'air et des vents à partir de zones agricoles intensives, en particulier au niveau de l'élevage. L'impact le plus fort se fait sur des sols mal tamponnés, donc peu carbonatés, comme les sols des Ardennes et des Vosges. Les ions positifs comme le calcium, le magnésium et l'aluminium sont déplacés et lixiviés à la suite de ces dépôts acides, et peuvent entraîner la toxicité du sol et des eaux par l'aluminium, c'est le cas d'un certain nombre de ruisseaux des Vosges qui sont toxiques pour la faune et la flore aquatique. Ces dépôts acides peuvent engendrer des carences des végétaux en calcium et en magnésium. Environ 40 000 ha de forêts sont touchés dans le Nord-Est de la France, les Vosges et les Ardennes, par une telle carence. Cette pollution est de plus en plus étudiée, le CORPEN a édité une brochure à ce sujet tout dernièrement.

Un autre aspect des relations entre l'agriculture et l'air, et qui demande un approfondissement, est le rôle de l'agriculture sur les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture est considérée comme responsable d'environ 18 % des émissions. Elle produit environ la moitié du méthane émis en France, 90 % proviennent de la fermentation entérique des ruminants, mais il n'est pas évident de pouvoir modifier beaucoup cet aspect. Les trois quarts des émissions des protoxyde d'azote (N_2O) sont liées en particulier à l'utilisation des engrais azotés, donc, un meilleur raisonnement de la fertilisation devrait pouvoir réduire cet impact.

D'un autre côté, les végétaux sont de bons absorbeurs de carbone. Certaines pratiques culturales augmentent le stock de carbone des sols et sont à promouvoir, comme les techniques simplifiées de travail du sol lorsqu'elles sont possibles. L'agriculture a ainsi un rôle de conservation des sols et, de façon plus générale, de gestion de l'espace.

Ainsi, l'entretien de prairies en zones alluviales permet de lutter contre l'érosion, limite le transfert de pesticides mais procure également des zones de laminage des crues et apporte une certaine biodiversité. A cet égard, une forte proportion des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, cartographiées en France sous le pilotage du Muséum d'histoire naturelle, est occupée par des zones agricoles et, inversement, dans les régions du Centre Est de la France, plus des 20 % des zones agricoles sont classées en ZNIEFF de type 2, c'est-à-dire des zones de fort intérêt naturel, peu abîmées par les activités humaines, ce qui montre la convergence entre certaines formes d'agriculture et la richesse du patrimoine naturel.

En matière de paysage, l'agriculture joue un rôle important. La carte suivante a été élaborée à partir de données d'utilisation du sol par le système européen Goring Landcover. Les paysages marqués

par l'agriculture sont dominants en France, qu'il s'agisse des paysages liés aux grandes cultures ou ceux liés à l'agriculture mixte et aux prairies dans le Grand Ouest et le Massif central.

Il est donc manifeste que les liens entre l'agriculture et l'environnement sont étroits, et que l'exploitant agricole doit prendre en compte de nombreux facteurs dans ses pratiques culturales pour préserver les ressources dont lui-même est le premier bénéficiaire. La formation, la concertation, la promotion des exemples remarquables, le diagnostic et l'évaluation des actions sont de précieux facteurs de progrès. Il suffit à titre d'exemple de constater les performances réalisées dans le cadre de l'opération Bretagne Eau Pure, tout d'abord, sur les pratiques agricoles : une diminution des apports d'azote, une utilisation de pratiques comme le désherbage, utilisant de façon conjointe le binage mécanique entre rangs et l'application d'herbicide uniquement sur les rangs de maïs, les performances sur la diminution des pics d'atrazine dans les cours d'eau, indicateur d'état ; tout ceci montre que de telles opérations concertées sont efficaces, à la fois sur le comportement de l'agriculteur et sur le résultat en matière de qualité des eaux. Je suppose que les exposés suivants nous donneront des exemples tout aussi démonstratifs. Je vous remercie.

M. Teddy Follenfant

Merci. Y a-t-il des questions dans la salle pour M. Verrel et M. Trocherie ?

On parle du réchauffement climatique, on parle de l'année du développement durable, notamment, ma chère Présidente, dans la région angevine : je tiens à saluer des expériences menées par des agriculteurs qui participent à cette lutte active en termes de séquestration de carbone, de puits de carbone. Je crois qu'il faudrait signaler les expériences de certains agriculteurs qui participent à cette lutte. Je sais que l'UIPP souhaitait intervenir sur les indicateurs environnementaux.

M. Bernard Charlot, Administrateur FARRE, UIPP

Je ferai quelques petites remarques concernant les chiffres qui ont été présentés. J'ai vu avec intérêt, dans le dernier transparent, que des améliorations sensibles se produisaient lorsque l'ensemble des acteurs se mobilisaient, au niveau d'un bassin versant, voire d'une région ; il est effectivement intéressant de constater aujourd'hui ces résultats, malgré la publication d'un rapport par la Cour des comptes de Bretagne, qui ne donne pas tout à fait les mêmes résultats.

Cela prouve que, lorsqu'il y a une unité d'action, non seulement des agriculteurs et des pouvoirs publics, mais également de toutes les associations au niveau d'un bassin versant, on peut obtenir des résultats assez remarquables.

M. Guy Vasseur, Administrateur FARRE, APCA

Je ferai une simple remarque par rapport à l'exposé de M. Trocherie. Il compare, au niveau de l'utilisation azotée en termes de volumes, le même volume par rapport à 1992, c'est-à-dire avant la PAC. Je crois qu'il faut y apporter quelques précisions que je me permets de livrer rapidement. Certes, cela pourrait donner l'impression que rien n'a évolué, ce qui n'est pas le cas. En effet, on compare à un moment donné où le taux de gel était plus important, alors que le taux de gel a diminué au cours de la décennie, premier point.

Second point, les rendements ont augmenté, on exporte plus, c'est un aspect positif.

Troisièmement, nous avons des outils de pilotage de la fumure azotée, notamment dans les grandes cultures, qui nous permettent de pratiquer un fractionnement plus important, éventuellement avec la même dose. Dès l'instant où l'on procède en trois ou quatre apports, c'est très clair et très net, on le constate dans les études menées par les uns ou par les autres, les risques de pollution par la fumure azotée sont largement diminués.

Voilà ce que je voulais dire, non pas pour nuancer votre propos mais pour l'expliquer un peu plus, car vous êtes passé un peu rapidement là-dessus. Merci.

M. René Gauvart, délégué général de l'Union des industries de la fertilisation,

Concernant l'exposé de M. Trocherie, je voudrais faire remarquer que le bilan agricole sur l'azote que l'on présente, on le rapproche toujours des nitrates. Or, ce bilan agricole marque les fuites du cycle de l'azote de l'ensemble de l'exploitation. On pourrait même contester les 500 000 tonnes : il ne faudrait pas que les 500 000 tonnes deviennent comme les 300 000 tonnes de pétrole que l'on gagne au changement horaire, c'est un calcul qui date de 1975, on le répète, très bien. Les 500 000 tonnes, on pourrait en discuter. Quoi qu'il en soit, il y a effectivement un excédent ; or, celui-ci prend en compte les fuites de nitrates mais également les fuites de gaz à effet de serre, les fuites d'ammoniaque pour les pluies acides.

Donc, il ne faut pas interpréter ces 500 000 tonnes qui partent dans les eaux. Je sais bien que le projet de loi actuel, avec la redevance sur les émissions d'azote qui ramène tout aux Agences de l'Eau, va plutôt dans ce sens-là. C'est quand même un point important. Cela veut dire que, en faisant de la fertilisation raisonnée, il va falloir tout prendre en compte : les émissions d'ammoniaque, les émissions de protoxyde d'azote, les nitrates.

Le groupe de travail du CORPEN, qui s'est penché notamment sur les fuites d'ammoniaque, a montré que c'était difficile. On peut prendre des mesures pour éviter les fuites d'ammoniaque, mais on s'aperçoit qu'en les mettant en œuvre, on va accentuer les fuites de nitrates. Cela doit donc être une approche intégrée, ce sera un challenge important.

Ensuite, concernant les présentations d'évolution de consommation d'engrais minéraux, je reprends la remarque faite par M. Vasseur : il faut absolument inscrire en même temps la courbe de production agricole. La consommation d'azote sur dix ans n'a pas augmenté. La production agricole, au moins des céréales, a augmenté de 20 %, donc, le seul fait d'exporter ces quantités supplémentaires explique quand même beaucoup de choses.

Enfin, pour ce qui est du phosphore, on reprend sur dix ans : moi, je reprendrais sur vingt ans. Au début des années 80, on utilisait sous forme d'engrais phosphaté plus de 2 millions de tonnes de P₂O₅. A la dernière campagne, nous en sommes à un niveau de 750 000 tonnes. Merci.

M. Teddy Follenfant

Je crois que M. Trocherie acquiesçait à vos propos.

M. Fernand Séverin, Conseil Scientifique FARRE, ACTA

Ma question concerne le petit paragraphe sur la contamination chimique des sols. M. Trocherie nous a parlé des éléments traces, en étant relativement optimiste mais, concernant les produits phytosanitaires, vous n'avez rien dit. Avez-vous des éléments sur les éventuelles accumulations de produits phytosanitaires, notamment sous forme de résidus liés ?

Ma deuxième question concerne le cuivre. Vous dites qu'un million d'hectares de vignes en France ont des sols qui sont devenus toxiques ; cela veut donc dire que la totalité du vignoble français est contaminé, puisque je crois qu'il y a 900 000 ha de vignes en France ?

M. Francis Trocherie

Vous me posez deux colles, j'aurai du mal à vous répondre. D'une part, concernant les teneurs en produits phytosanitaires dans les sols, les données sont relativement pauvres, en France, sur le sujet. Je sais que, à l'observatoire des sols qui va se mettre en place dans le cadre d'un groupement d'intérêt scientifique, regroupant d'ailleurs l'INRA et l'IFEN, les mesures de teneur en pesticides dans les sols seront envisagées sur un certain nombre de points, mais, pour l'instant, c'est une information qui nous manque cruellement.

Sur la question des vignobles, je ne sais pas, il faudra que je vérifie l'information sur ces surfaces. Il semble bien pourtant que ce soit un million d'hectares qui seraient affectés. S'agit-il également d'anciens vignobles qui ont été désaffectés, sur lesquels se posent des problèmes de nouvelles productions végétales ? Je ne sais pas. M. Thévenet connaît-il un peu ce sujet, à l'INRA ? Non. C'est une donnée qui a été émise dans une publication de l'Académie d'Agriculture de France.

Mme Christiane Lambert

A propos des produits phytosanitaires, un élément qu'a cité M. Trocherie mérite notre attention. Je parle en tant qu'agricultrice et utilisatrice : c'est toute la question des pollutions au moment de l'utilisation. La question posée par le précédent intervenant concernait les résidus dans le sol. Cependant, quand on sait qu'environ 30 % des pollutions par les produits phytosanitaires sont liés à la manipulation, c'est-à-dire au remplissage, au rinçage et à la gestion de cette intendance autour du pulvérisateur, les solutions sont assez « faciles ». Guy Vasseur me faisait remarquer qu'une récente étude allemande situe ce pourcentage à presque 50 %. Cela veut dire qu'on tient là une réponse assez facile. En l'occurrence, tout ce qui est prévu dans le référentiel Agriculture Raisonnée, ainsi que la récente décision des contrôles obligatoires sur les pulvérisateurs pour 2003, va dans le sens d'une meilleure efficacité.

M. Gilles Thévenet, Conseil Scientifique FARRE, ITCF

Je voulais insister sur deux éléments par rapport aux interventions de M. Verrel et de M. Trocherie. Il conviendrait peut-être de porter nos efforts sur les indicateurs de résultats et de bien intégrer dans ces indicateurs la notion de temps. Or, elle a été évoquée par M. Francis Trocherie et je pense que, dans la réflexion du CORPEN, elle existe.

Je vais prendre deux exemples. On vient d'évoquer le phosphore, René Gauvart rappelait qu'il fallait plutôt regarder sur vingt ans. Je vais peut-être donner l'alerte dans l'autre sens. On arrive à un niveau où globalement, à 35 unités de phosphore minéral apporté, il faut tirer la sonnette d'alarme et voir comment cela se répartit. Quand on fait une moyenne sur le territoire, c'est important, mais il faut examiner cela de manière plus précise à un moment donné. Ça s'inscrit dans le temps : vingt ans pour le phosphore. Pour les nitrates, les travaux montrent qu'il faut entre dix et vingt ans ; la descente est d'environ cinquante centimètres à un mètre par an. Au sujet de ces indicateurs de résultats que tout le monde attend, il faut en permanence rappeler que, effectivement, ce n'est pas instantané, la durée est de l'ordre de plusieurs décennies, dans un certain nombre de situations. Donc, je crois qu'il faut porter nos efforts sur les indicateurs de résultats, en rappelant, *a priori*, que tout ne sera pas manifeste dès demain. Merci.

M. Bernard Charlot

Pourrais-je émettre un souhait ? C'est celui de l'information en temps réel. Concernant les résidus dans l'alimentation, un observatoire des résidus va être créé. Il serait bon d'obtenir la même chose pour l'eau parce que, très souvent, on se base sur des résultats de 1998 ou 1999, deux ou trois années après. Il serait intéressant d'en disposer pratiquement en temps réel. Une fois que l'analyse est faite, elle devrait être portée à la connaissance du public mais aussi des professionnels. C'est un souhait.

Mme Christiane Lambert

Dans la lignée de ce qu'ont dit MM. Thévenet et Charlot sur les indicateurs, et notamment la notion de temps, les délais de réponse sont ce qu'ils sont, mais ils sont assez longs. Il est donc assez paradoxal que les programmes successifs de l'application des directives nitrates soient de trois ans. On construit un programme pour trois ans, avec une attente de résultats au bout de trois ans. On est quasiment sûrs de ne pas avoir de résultats au bout de trois ans, donc, on durcit encore la réglementation et on court en permanence après cette réglementation. C'est un facteur de difficile acceptabilité par les agriculteurs.

Mme Cécile Perruchot, agricultrice FARRE de Côte-d'Or

J'avais une question à poser à M. Verrel, au sujet des indicateurs environnementaux. Ce qui me surprend, c'est que l'on va rencontrer le même problème dans quelques années. Je travaille avec l'INRA sur des indicateurs environnementaux. On va en voir fleurir à droite et à gauche. Si on veut

se baser sur un indicateur, lequel devra-t-on retenir ? Si le CORPEN travaille sur un indicateur, si l'INRA travaille sur un autre, l'ITV ne travaillera-t-il pas sur un troisième ? Ne pouvez-vous pas au moins travailler tous ensemble ? Un indicateur, malgré tout, ce n'est qu'un chiffre à la sortie. Ce sont des bases concrètes, au départ, sur l'exploitation. Ne serait-il pas possible que vous travailliez ensemble ? A mon avis, cela ferait avancer les choses plus rapidement. Merci.

M. Jean-Louis Verrel

C'est un peu la logique de travail du CORPEN, mais il est dépendant des participants qui s'investissent dans ses groupes de travail. L'INRA est bien entendu présent dans notre groupe de travail. La démarche que j'ai indiquée ne visait pas à sortir l'indicateur CORPEN, mais à montrer qu'il était important de bien resituer le choix des indicateurs dans un ensemble cohérent où l'on prendrait en compte, justement, les notions d'échelles emboîtées. En effet, on peut rencontrer des difficultés à obtenir tout de suite des résultats concernant, par exemple, la teneur en nitrates dans une nappe ; inversement, on peut espérer avoir des résultats plus rapides lorsqu'on va faire des dosages dans le sol, au voisinage des racines. Mais cela ne peut pas se faire partout, rapidement, sans engager de gros moyens. Cela se fera sans doute plutôt sur des actions locales, qui seront en même temps des actions de mobilisation et de démonstration de ce qui est faisable.

Ensuite, on sera amené à recouper cela avec des informations qu'on recueillera peut-être à d'autres échelles, comme l'a montré Francis Trocherie, mais avec lesquelles il sera beaucoup plus difficile d'avoir des indicateurs qui réagissent très vite, si le système a une certaine inertie. On ne peut pas à la fois demander à bien rendre compte du système qui a sa propre inertie et prétendre avoir un indicateur qui réagisse immédiatement.

Inversement, en travaillant à une autre échelle, en se posant à nouveau la question de la connaissance qu'on a des processus, en intégrant un certain nombre d'éléments de représentation sous formes de modèles sur les transferts d'azote ou sur les bilans, on peut commencer à obtenir des choses intéressantes. Cependant, il faudra ensuite raisonner et, là, l'apport des chercheurs est très important, puisque les indicateurs que l'on retiendra comme étant les plus pertinents, seront issus des résultats de la recherche, ce n'est pas le CORPEN qui sortira de nouveaux résultats originaux. On s'appuiera sur les résultats des chercheurs.

M. Gilles Guillet, agriculteur FARRE des Ardennes

Je trouve qu'il est un peu déplorable de livrer des chiffres en pâture aux journalistes, alors que tous ces chiffres sont contestés par la salle. Je trouve que ce n'est pas très responsable. Vous parliez du semis direct tout à l'heure ; cela fait dix ans que ça existe en France, ça fait dix ans qu'on attend d'être aidés parce que, techniquement, ce n'est pas évident. Et, aujourd'hui, on est toujours en train d'en parler, on a l'impression d'en découvrir l'existence.

M. Teddy Follenfant

Merci pour votre intervention. On y reviendra, vous avez en grande partie raison, il me semble. Mes chers amis, on quitte la tribune. J'appelle tout de suite la prochaine, pour des interventions sur la qualité de l'eau. On débute tout de suite avec Bernard Charrier et Sébastien Souchon.

M. Bernard Charrier, agriculteur FARRE, Président de l'opération Ferti-Mieux dans l'Aude

Je vais vous parler d'une des opérations Ferti-Mieux qui couvre le territoire national. Qu'est-ce qu'une opération Ferti-Mieux ? C'est une opération de développement agricole qui repose sur l'engagement volontaire de tous les acteurs d'une région donnée, dont le but est de modifier les pratiques de fertilisation et, plus généralement, les pratiques agricoles culturales, afin d'améliorer la qualité des eaux.

Dans l'Aude, mon département, cette opération Ferti-Mieux a pris le nom de l'opération Piège-Mieux. Je vais commencer par vous présenter la zone dont je vais parler : il s'agit de la petite région de la Piège, qui est une région de coteaux drainés par deux rivières principales qui sont la Vixière et

l'Hers-Mort, avec des nappes phréatiques d'accompagnement assez importantes qui sont des ressources pour l'irrigation et pour le captage d'eau potable.

Nous avons 31 000 ha de SAU, 480 exploitations, 6 000 habitants. Vous voyez qu'il s'agit d'une région qui est essentiellement vouée à l'agriculture, avec une très faible densité de population. C'est une région qui se situe dans une zone de transition entre le climat méditerranéen, où domine le vignoble, et le Sud-Ouest, où la polyculture domine.

Du côté des productions végétales, la photographie à l'heure actuelle donne les résultats qui s'affichent : une grosse prédominance des cultures de céréales, avec en particulier le blé dur, puisque nous sommes dans la zone traditionnelle de production du blé dur. La deuxième culture, c'est le tournesol. Vous voyez qu'il reste une sole assez importante de productions fourragères. La rotation la plus courante est une rotation blé dur-tournesol ; 5 % de la SAU sont irrigués.

Du côté des productions animales, vous le constatez, en faisant l'addition des élevages hors sol et des élevages traditionnels, des élevages mangeurs d'herbe, nous comptons environ 10 000 UGB, pour 31 000 ha de SAU. Nous n'avons pas de problèmes d'excédents structurels, mais on constate un phénomène de concentration des élevages dans certains sous-bassins avec, ponctuellement, de très gros problèmes.

Je vais faire un peu d'histoire pour montrer comment on est arrivé à mettre en place cette opération Ferti-Mieux. Le début de l'histoire, c'est la fin des années 80. On a constaté, suite à une intensification mal maîtrisée reposant sur la tentation d'imiter des modèles mal adaptés aux caractéristiques pédoclimatiques locales, une dégradation de l'activité agricole et de la qualité des eaux.

Avec cette dégradation de l'activité agricole, plusieurs clignotants se mettaient à l'orange ou au rouge : on connaissait beaucoup de dossiers de retrait des terres arables, un phénomène de déprise foncière important, des exploitations en difficulté. Quant à la qualité des eaux, évidemment, il y avait un dépassement régulier du seuil des 50 milligrammes de nitrates. De gros problèmes se sont posés avec la population ; en effet, les gens payaient l'eau, mais ils étaient en plus obligés d'acheter de l'eau minérale. Le GDA féminin a tiré la sonnette d'alarme à ce moment-là.

On a commencé par mettre en place une opération de diagnostic avant l'opération Ferti-Mieux. Cette opération de diagnostic a mis en évidence un excédent des bilans azotés sur les cultures, voisin de 50 kg d'azote par hectare, des pratiques d'épandage d'utilisation des effluents d'élevage complètement aberrantes et, de manière générale, une base du raisonnement de la fertilisation qui était erronée.

Devant cette situation, les professionnels et l'ensemble des acteurs de l'activité agricole sur la région ont eu la volonté de réagir. Il a été décidé de mettre en place cette opération Ferti-Mieux qui devait permettre, grâce à un travail de relance agronomique assez important, de mieux maîtriser les différents aspects de la production agricole, en particulier, de mieux faire la part de ce qui devrait être une approche intensive avec les ateliers hors sol, les équipements hydrauliques liés au développement de l'irrigation et la spécialisation des élevages laitiers.

On a étudié une approche plus extensive concernant les élevages producteurs de viande et la céréaliculture à sec. Troisième aspect, on a renforcé le développement du tourisme vert et la transformation des produits à la ferme, ce qui a eu pas mal d'importance pour la suite ; on peut comprendre que les agriculteurs qui sont allés dans cette direction ont été particulièrement sensibilisés aux problèmes d'environnement.

Qu'est-ce que cela a donné ? On va le voir à deux niveaux : au niveau d'une exploitation type qui est la nôtre, et au niveau des différents indicateurs dont on vient de parler ; ceux-ci vous seront présentés par Sébastien Souchon, de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

L'exploitation type, je l'ai dit, c'est la nôtre. Ce n'est pas que nous soyons une exploitation modèle, mais vous comprenez bien qu'en tant que Président de Ferti-Mieux, et maintenant Président du Centre de développement agricole de la région, j'ai été désigné volontaire pour mettre en œuvre toutes les préconisations de Ferti-Mieux.

Sur notre exploitation, nous avons mis en place le raisonnement de la fertilisation avec bilan azoté, détermination du dernier rapport, grâce à l'utilisation de la méthode Jubil et au recours systématique aux analyses du sol pour la fertilisation PK, voire pour la détermination des résidus d'azote, en fin d'hiver, et le calcul de la fertilisation azotée.

Globalement, les résultats sont intéressants. Quant aux apports, le fractionnement se fait en quatre fois alors que, voici une dizaine d'années, l'azote était apporté en deux fois. Concernant le total des apports azotés, la dose a été baissée en gros de 30 kg/ha.

En ce qui concerne les phytosanitaires : contrôle des réglages du pulvérisateur, suivi des messages d'avertissement agricoles, choix des matières actives. Je voudrais dire l'importance particulière de l'utilisation, à mon avis, du modèle qui doit se développer dans les années à venir. Je suis producteur de maïs semence ; nous connaissions, dans notre région, le gros problème de la lutte contre la sésamie. Il y a encore trois ans, cette lutte entraînait environ cinq ou six interventions par an avec des produits insecticides sur les cultures de maïs semence. Il a été mis au point par la protection des végétaux, dans notre région, avec la collaboration du Syndicat des producteurs de maïs semence, un modèle de prévision du cycle de la sésamie et, depuis deux ans, nous ne traitons que deux à trois fois avec des insecticides sur le maïs, pour d'excellents résultats, voire meilleurs que ceux qu'on avait précédemment. Dans ces cas-là, ces modèles ont fait la preuve de leur efficacité. Je sais aussi que, dans d'autres cas, ces modèles sont particulièrement performants en ce qui concerne les prévisions de maladies. Je crois que nous avons un outil qu'il faudra développer.

Sur l'exploitation, nous avons essayé de pratiquer un certain nombre d'aménagements fonciers, de manière à limiter les problèmes des transports directs vers les eaux de surface et les différentes pollutions possibles. Un truc très simple, au départ, consiste à utiliser la jachère qui est obligatoire et à essayer de la localiser, soit pour résoudre les problèmes d'érosion, en haut de coteaux, soit, à proximité des cours d'eau, pour limiter les fuites de nitrates et de phytosanitaires. Ce sont des choses relativement simples à faire quand on connaît bien son exploitation. On sait ponctuellement où les problèmes se posent, et on peut les résoudre en partie par ces moyens-là, disons, la plupart du temps. Effectivement, nous vivons dans une zone où nous connaissons des pluviométries exceptionnelles contre lesquelles il n'est pas possible de faire grand-chose. Mais, sur des pluviométries plus traditionnelles, les résultats sont excellents.

La lutte contre l'érosion concerne la mise en place des jachères mais aussi le travail du sol. Sur le travail du sol, il y a beaucoup à faire. Que peut-on faire ? On peut déjà essayer de semer en suivant les courbes de niveau. Cela demande le recours à du matériel spécifique, mais ce matériel existe aujourd'hui, il est souvent très lié aux techniques simplifiées de travail du sol. Il y a là une piste intéressante à développer, qui donne des résultats tout à fait remarquables. Ce travail du sol par les techniques simplifiées a le double avantage, en outre, de maintenir des résidus en surface et de limiter le recours au labo. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet au cours du débat.

En ce qui concerne l'irrigation, chez nous, il y a deux sources d'irrigation : les nappes phréatiques d'accompagnement des rivières et la retenue collinaire. Nous utilisons les deux systèmes avec une retenue collinaire assez importante : c'est un plan d'eau de 10 ha et de 300 000 m³ d'eau stockée, qui a été réalisé en commun avec des voisins. Donc, dès le départ, sur ces deux systèmes, nous avons choisi, pour des problèmes de gestion collective, de mettre en place des compteurs d'eau. Nous avons placé le premier compteur d'eau en 1989.

En ce qui concerne la gestion de l'irrigation, l'utilisation de modèles nous a permis globalement de retarder le déclenchement de l'irrigation, ce qui favorise accessoirement un meilleur enracinement des cultures, donc du gel d'utilisation en début de campagne d'un à deux tours.

Deuxièmement, nous avons changé les pratiques. La pratique qui consistait à apporter environ 40 mm tous les huit jours a été remplacée par une pratique qui consiste à apporter 25 mm par arrosage, en général tous les cinq jours. Statistiquement, c'est pareil. En gros, c'est un apport de 5 mm par jour, ce qui correspond à l'ETP moyen de chimie pendant les mois de juillet et d'août ; mais les risques de lessivage sont beaucoup plus faibles en n'apportant que 25 mm tous les cinq jours. Accessoirement, il y a un certain nombre de partisans, dont je suis, de l'irrigation nocturne.

En ce qui concerne les aménagements fonciers : maintien de la ripisylve qui est assez importante le long des rivières dont je vous ai parlé ; on a essayé de conserver la plantation de haies, l'entretien des fossés : pas de désherbage chimique et maintien d'une bande de 1 mètre de chaque côté.

Dans ce que je viens de vous présenter, comme vous avez pu le constater, on ne trouve rien d'extraordinaire ni de révolutionnaire. C'est l'ensemble des mesures qui trouvent leur cohérence dans ce qu'on peut appeler l'Agriculture Raisonnée ou l'agriculture durable.

Du point de vue économique, il n'y a pas perte de rentabilité, j'en ai fait personnellement l'expérience. Alors, où est le problème ? Le problème, c'est que, qui dit raisonnement, dit possibilité de se tromper, et cela arrive. Il n'est pas toujours facile de déterminer un seuil d'intervention en comptant, par exemple, à quatre pattes, les pucerons sur les feuilles de blé, on peut se tromper. Dans ce cas, ça coûte très cher. C'est ce qui est le plus difficile à l'heure actuelle, à mon avis, à faire admettre dans la pratique raisonnée auprès de nos collègues, surtout dans une société où la tendance est de plus en plus à sécuriser tous les aspects des processus économiques et de la vie en général.

Voilà ma position par rapport à l'Agriculture Raisonnée. Pour ce qui est des impacts sur la zone, je laisse la place à Sébastien Souchon.

M. Sébastien Souchon, coordinateur de l'opération Ferti-Mieux à la Chambre d'Agriculture de l'Aude

Je vais essayer de bien vous montrer les résultats. Bernard Charrier vous a présenté les mesures qu'il avait mises en œuvre sur son exploitation. Avant de vous montrer véritablement les résultats en termes de qualité des cours d'eau, je pense qu'il est important de revenir sur le premier critère d'évaluation d'une opération de type Ferti-Mieux, qui est l'évolution des pratiques agricoles. C'est donc ce par quoi je vais commencer en vous détaillant très rapidement ce qui a été fait, l'adhésion des agriculteurs à ces nouvelles pratiques.

Pour ce qui concerne la première partie Piège-Mieux, on a cherché à éliminer d'abord ce qui était le plus aberrant, donc, on a commencé par le maïs avec l'acquisition de références pour le maïs semence, qui n'existaient pas il y a dix ans. La Chambre d'Agriculture a travaillé avec la FNAMS et l'AGPM pour de nouvelles références qui ont été diffusées aux agriculteurs ; il y a dix ans encore, ils ne fractionnaient pas leur dose d'azote. Aujourd'hui, 85 % d'entre eux fractionnent leur dose d'azote sur maïs semence, ce qui représente un progrès considérable.

Pour la fertilisation des céréales, la première étape a été la mise en œuvre de bilans azotés, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. On a diffusé cette notion de bilan le plus largement possible auprès des agriculteurs qui s'y sont mis ; aujourd'hui, 83 % d'entre eux font ou font faire un bilan afin de définir leur dose totale d'azote. Et, pour 57 % d'entre eux, ils font même réaliser un test au champ avec des méthodes de type Jubil ou Hydro N-Tester, pour affiner le pilotage de la fertilisation en cours de culture. De même que pour les maïs, nous avons insisté sur l'importance du fractionnement des doses et, aujourd'hui, dans 96 % des cas, les agriculteurs fractionnent leur dose d'azote au moins en trois fois, pour 71 % d'entre eux, en quatre fois ou plus.

Pour ce qui concerne l'irrigation, Bernard Charrier l'a dit, j'y reviens très rapidement : il y a eu effectivement une diminution des doses apport et une meilleure répartition dans le temps.

Pour ce qui est des engrais de ferme, les modifications ont porté sur la diminution des doses, la prise en compte de ces engrais dans le bilan de fertilisation, ce qui n'était pas toujours le cas, et la modification des périodes d'épandage. Les doses ont été largement diminuées, parfois de moitié par rapport à ce qui se faisait jusqu'alors, bien que les conditions topographiques de la Piège soient extrêmement défavorables, puisque 50 % de la surface présentent des pentes supérieures à 7 %.

La dernière évolution que nous essayons de mettre en place, c'est le déchaumage tardif qui permet de limiter les fuites d'azote. A ce jour, 40 % des agriculteurs déchaument après la mi-septembre, ce qui n'était pas du tout le cas voici dix ans. La modification de ces pratiques a permis de voir le solde CORPEN diminuer sur une partie des exploitations, solde CORPEN qui donne une idée de la gestion de l'azote à l'exploitation. Pour les systèmes identifiés grandes cultures, le solde CORPEN,

entre 1993 et 1998, a diminué de 53 %. Pour les élevages hors sol, qu'ils soient volailles ou porcs, il a diminué de 47 %, pour les élevages de bovins, entre 28 et 32 % et, pour les ovins, c'est une diminution de 20 %.

Cette meilleure gestion de l'azote a permis de déboucher sur une amélioration de la qualité des cours d'eau pour ce qui est du paramètre nitrates. Il faut savoir que la Chambre d'Agriculture de l'Aude suit depuis le début de l'opération, c'est-à-dire dix ans maintenant, dix points de qualité des eaux sur la Vixiège et sur l'Hers-Mort. Je vais vous présenter les résultats de trois points.

Le premier point est le point le plus en amont sur la Vixiège, le cours d'eau au sud : alors que les valeurs en nitrates étaient voisines de 40 mg/l il y a dix ans, elles sont maintenant voisines de 30 mg/l. Si l'on regarde un peu plus à l'aval, c'est la même chose que l'on observe à Belpech : des valeurs voisines de 40 mg/l il y a dix ans, maintenant proches de 30 mg/l. Pour l'autre rivière, l'Hers-Mort, les valeurs étaient proches de 70 mg/l il y a dix ans, maintenant, elles sont voisines de 40 à 45 mg/l. Sur les dix points, on observe six points qui montrent une diminution nette des teneurs en nitrates, diminution comprise entre 10 et 25 mg.

Bien que les résultats soient encourageants, les agriculteurs ne souhaitent pas en rester là. Ils souhaitent maintenant relever un nouveau défi : celui de la gestion intercultures, avec la mise en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates, ce qui chez nous, pour une rotation de type blé dur-tournesol, présente un véritable défi puisque, si les sols sont nus pendant huit mois, il faut savoir que les labours préalables à l'implantation de la culture de printemps sont, eux, réalisés à l'automne. Ces labours d'automne, dans le cadre d'implantation des CIPAN (cultures intermédiaires dites pièges à nitrates), posent un problème : cela donne des périodes population trop courtes, il faut donc pouvoir trouver des techniques alternatives pour éviter ce labour d'automne et prolonger au maximum l'implantation des cultures intermédiaires. C'est sur ce thème et sur d'autres que s'engage maintenant la réflexion dans l'opération Piège-Mieux, avec comme objectif de continuer à voir les teneurs en nitrates diminuer dans la Piège.

On vous a présenté la genèse de l'opération, les mesures mises en œuvre, les résultats, puis, rapidement, les perspectives. Je pense que, dans toute cette démarche, un point reste très important, c'est le fait que, comme le rappelait Bernard Charrier tout à l'heure, au travers de l'opération Piège-Mieux, la protection de l'environnement s'est accompagnée du maintien du revenu des agriculteurs, et que cette dynamique a permis à la Piège de devenir un moteur de développement agricole pour d'autres parties du département. Je vous remercie.

M. Teddy Follenfant

Merci à vous deux pour cet exemple très concret. Nous passons à l'autre expérience, dans l'Eure : l'optimisation des pratiques de fertilisation en élevage.

M. Dominique Chachuat, chargé d'opération Agriculture pour le département de l'Eure à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Je m'occupe plus particulièrement des dossiers sur le département de l'Eure, ce qui explique ma présence aujourd'hui ; nous avons travaillé avec Mme Heughebaert qui a été primée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du concours « Eau pure - eau propre », en 2000, dont on détaillera plus précisément les pratiques tout à l'heure.

On m'a demandé de vous faire une présentation très rapide des Agences de l'Eau pour ceux qui ne sauraient pas (et je pense qu'ils ne sont pas nombreux dans la salle) ce qu'est une Agence de l'Eau. Ce sont des établissements publics de l'État qui ont été instaurés par la loi sur l'eau de 1964. Elles sont au nombre de six en France. Celle de Seine-Normandie a été créée en 1968, c'était au départ les Agences financières de bassin, qui ont changé de nom ensuite. En termes de fonctionnement, vous avez dans votre pochette un document de présentation du mode de fonctionnement des Agences. Je dirai que c'est un fonctionnement assez démocratique, puisque l'instance dirigeante est le Comité de bassin qui est présidé par M. Robert Galley, avec 118 membres, des représentants des collectivités, des usagers, de l'État et des organisations socioprofessionnelles. Déclinant de ce

Comité de bassin, un Conseil d'administration dans lequel on retrouve les mêmes représentations et l'instance active, qui met en place cette politique sur le terrain, qui est l'Agence de l'Eau elle-même. Elle compte 500 salariés pour la Seine-Normandie.

Vous trouvez également une présentation de notre grand livre, avec une présentation des comptes financiers pour l'activité 2000. Vous savez que les Agences fonctionnent un peu comme des mutuelles, c'est-à-dire qu'elles ne redistribuent que ce qu'elles collectent. Vous voyez la présentation de l'ensemble de ces chiffres que je ne vais pas reprendre. Vous constaterez que la part de l'agriculture est somme toute mineure dans le fonctionnement des Agences, et que la part du prélèvement est largement inférieure à la part de ce qui est restitué au monde agricole pour le fonctionnement Seine-Normandie.

Il y a maintenant quelques années, l'Agence a mis en place les concours « Eau pure - eau propre », pour primer les initiatives et les façons de travailler qui nous semblaient devoir être mises en avant au niveau du bassin. Il existe différentes catégories : les rivières, l'industrie, les collectivités et, depuis l'année 2000, l'agriculture. 2000 était donc la première année où nous faisons ce concours pour le secteur agricole ; l'une des exploitations a été mise en avant, l'exploitation de Mme Heughebaert, dont on va présenter maintenant le GAEC Heughebaert, situé à La Pyle. Nous avons voulu la mettre en avant, non pas parce qu'elle fait des choses très innovantes et très extraordinaires en termes de pratiques. Cela concerne plutôt les aspects classiques, justement ; il s'agit de montrer qu'il y a moyen d'optimiser, de limiter les risques avec des outils que tout le monde connaît, et qui sont heureusement de plus en plus mis en pratique en agriculture.

Je vais laisser la parole à Mme Heughebaert qui va vous présenter le fonctionnement de l'exploitation, et je reprendrai la parole ensuite.

Mme Danièle Heughebaert, agriculture FARRE de l'Eure

Je vais vous parler de notre exploitation, de nos pratiques et de notre participation au concours « Eau pure - eau propre ». Notre exploitation est située dans l'Eure, au centre du département, à 120 km à l'ouest de Paris, sur le plateau du Neubourg. Elle est dirigée par moi-même et mon fils. Nous sommes aidés par trois salariés à temps plein. Notre structure comprend 300 ha de cultures : blé, pois, lin textile, betteraves sucrières, plus un élevage de porcs de 120 truies naisseur-engraisseur.

La production porcine vient dans le prolongement des cultures céréalières, puisque les céréales produites sont la base de l'alimentation des porcs. En retour, les déjections épandues sur les cultures permettent la fertilisation des plantes. On peut dire qu'un cycle est engendré à partir des productions de la ferme.

Nous avons donc participé au concours « Eau propre - eau pure » ouvert par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui est en quelque sorte la validation des pratiques culturelles en matière de fertilisation. L'adhésion à ce concours a été motivée par les bonnes relations que nous avons pu avoir avec l'Agence de l'Eau, et le souhait d'affirmer nos convictions en matière d'environnement et de communication. Nos méthodes sont simples et efficaces pour la protection des nappes phréatiques et évitent les nuisances pour le voisinage.

Notre démarche environnementale n'est pas quelque chose de nouveau. Ce sont des données que nous intégrons depuis plus de 30 ans. Faisant partie d'un groupe de CETA (Centre d'études techniques agricoles), nous sommes convaincus qu'il n'y a aucun intérêt sur les cultures et pour l'environnement à gaspiller l'azote. Nous appelons cela la fertilisation raisonnée. De cette façon, nous pouvons comprendre aisément notre adhésion au réseau FARRE. La base de la fertilisation s'appuie sur l'analyse de sol, le calcul du bilan azoté et l'observation des plantes.

Une fois le principe acquis, notre façon de travailler a certes évolué dans le temps, suite à des essais et à des équipements d'épandage de lisier qui se sont modernisés. Jusqu'en 1997, seule la sole betteravière était fertilisée avec le lisier. Mais, suite au programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage, nous avons affiné nos méthodes. Nous avons complété nos installations de stockage d'effluents et acquis une rampe d'épandage de lisiers. Cette dernière nous permet typiquement de répartir le lisier sur de plus grandes surfaces. A ce jour, le lisier est épandu sur 35 ha

de betteraves et 30 ha de blé. Le résultat est d'autant plus satisfaisant que nous avons fait progresser notre rendement en sucre/ha pour les betteraves, en diminuant la charge d'engrais azoté sur le blé. L'élément important de la fertilisation raisonnée est de bien connaître le produit à épandre. Pour cela, nous analysons à la ferme la teneur en azote du lisier. De cette façon, nous déterminons la quantité à épandre à l'hectare en adéquation avec notre bilan azoté. La gestion des épandages s'accompagne de cultures pièges à nitrates en intercultures pour minimiser le lessivage durant l'hiver et restituer l'azote absorbé pour la culture suivante. Par exemple, sur notre exploitation, nous produisons 2 200 m³ de lisier qui correspondent à 6 600 unités d'azotes réparties sur 35 ha de betteraves, qui couvrent 100 % des besoins en azote pour les betteraves. Par contre, pour le blé, sur 30 ha de blé, 25 % des besoins azotés sont apportés par le lisier, puisque nous ne pouvons pas aller plusieurs fois épandre sur les blés, soit l'équivalent d'un passage d'azote. Les autres besoins sont apportés par les engrais chimiques.

M. Dominique Chachuat

Dans le cadre des suivis que nous effectuons sur l'exploitation Heughebaert, on a pu calculer à plusieurs reprises un certain nombre de bilans entrées-sorties sur l'exploitation. Il apparaît que les bilans entrées-sorties avant apports d'engrais minéral sont à - 65 unités d'azote, *grosso modo*, à l'hectare, et que les bilans entrées-sorties après prise en compte des engrais minéraux tournent autour de + 35 unités à l'hectare, ce qui en fait une exploitation somme toute relativement équilibrée, sur le département.

Je vais maintenant prendre un peu de hauteur par rapport à l'exploitation des Heughebaert. Sur le département de l'Eure, nous comptons deux grandes zones vulnérables : une au sud du département, qui est très orientée polycultures, avec des rotations classiques de colza, pois, suivies de deux céréales, deux blés, le plus souvent ; et une zone vulnérable un peu plus faible, dans le nord du département, dans la région du Vexin Bossu, où les rotations sont plus étendues avec, en particulier, de la luzerne et de la betterave, du fait de la présence d'unités de transformation au niveau local.

Vous voyez donc ici les zones vulnérables, et la situation des eaux souterraines pour les teneurs en nitrate. Vous avez la même chose ici pour les rivières. Vous constatez que, là où la nappe est en situation difficile, la rivière l'est souvent également ; c'est donc le cas de l'Avre, au sud du département de l'Eure, et de l'Epte à l'est, dans la zone du Vexin Bossu.

Des travaux qu'on a pu faire à l'Agence, ou que l'on a pu reprendre à droite à gauche, montrent que, sur l'ensemble du département, les apports azotés sont principalement d'origine agricole puisque, sur une étude effectuée sur la campagne 1997-1998, il apparaissait que 98 % de l'azote épandu sur le territoire provenaient de l'activité agricole. Les diagnostics ont pu être faits au niveau des zones vulnérables pour voir où allait cet azote, maintenant que 70 % de cet azote servent à la gestion de la fertilisation des céréales, cela permet de bien cibler le problème sur cette culture.

A l'heure actuelle, nous sommes confrontés à deux problèmes majeurs au niveau de la gestion de la fertilisation : même si les pratiques ont effectivement évolué dans le temps, certains discours autour de la qualité des céréales, et en particulier de la teneur en protéines, sur le plan local, nous posent quelques soucis. Malgré les multiples essais des CETA, des Chambres d'Agriculture qui montrent qu'on peut éventuellement optimiser, avoir un blé de qualité en jouant sur les fractionnements, les dates d'apport, etc., le réflexe est encore *a priori* un peu trop souvent à la majoration de la dose. C'est effectivement le moyen le plus simple et le plus rapide d'optimiser cette qualité, qui est une problématique qu'on ne peut évidemment pas ignorer. Mais, pour 40 unités d'azote éventuellement apportées en complément, si l'on gagne un point de protéines, cela fait peut-être 16 points d'azote exportés, mais 24 unités d'azote restent dans le milieu et contribuent éventuellement à cet excédent. Le deuxième problème, dans la région, est lié au fait que nous sommes en Normandie : il y fait doux, relativement humide, on a donc des minéralisations d'automne extrêmement importantes. Sur bon nombre de suivis que nous pouvons faire avec les Chambres, il apparaît que les reliquats avant drainage sont souvent extrêmement importants, même si la gestion est optimisée en termes de fertilisation sur le précédent. Voici un exemple sur le suivi que nous effectuons depuis quelques années, sur un captage dans le secteur de Danville. Vous voyez déjà que les soldes sont parfois un peu forts, les reliquats post-récoltes mesurés atteignent des valeurs extrêmement importantes. Malheureusement, ces chiffres ne sont pas exceptionnels.

Vous avez ici, sur ce graphique, pour différentes lames drainantes également mesurées sur les différents postes météo du secteur, la conséquence en termes de teneur en nitrates des eaux de lixiviation. Vous voyez que, dès 24 unités d'azotes excédentaires, on peut dépasser les 50 mg/l fatidiques et recharger les nappes avec des eaux qui ne sont pas de qualité optimale. Vous avez vu tout à l'heure, dans le tableau, des chiffres qui atteignaient les 100 unités de reliquats, voire plus, avant drainage, même si tout ne disparaît pas en lessivage. Vous voyez les conséquences que cela peut avoir au niveau de nos ressources.

Donc, ce que nous voulons présenter à travers cet exemple, c'est que la gestion de la fertilisation évolue, elle va dans le bon sens. De plus en plus d'agriculteurs pratiquent la méthode du bilan, optimisent leurs apports ; cependant, c'est un élément nécessaire mais sûrement pas suffisant dans

notre problématique. Il faudra, à un moment ou un autre, se poser la question des systèmes de culture, entrer sur des approches système à l'échelle des bassins versants. Aujourd'hui, il est clair que les blés, à l'automne, nous causent quelques soucis, mais on ne va pas, du jour au lendemain, supprimer les blés. Avec les Chambres, nous effectuons des essais pour voir dans quelles mesures on peut avancer les dates de semis, afin d'essayer de jouer un peu sur un effet piège à nitrates du blé : certains résultats ne sont pas inintéressants, mais ils demandent à être renforcés, parce que cela a d'autres conséquences non négligeables sur l'itinéraire technique. Il faudra se poser la question de la part relative de ces types de rotations sur l'ensemble du bassin versant.

Le deuxième exemple que je vais vous présenter est une opération coordonnée que nous avons lancée sur la Calonne (petit affluent de la Touque à la limite entre l'Eure et le Calvados), voici déjà plusieurs années. C'est une opération coordonnée de mise aux normes, c'est-à-dire qu'on a ouvert les financements liés à la mise aux normes à tous les élevages de ce secteur qui étaient volontaires pour y aller. Nettement plus de 50 % des UGB de ce secteur sont « aux normes ».

A l'heure actuelle, on est dans la phase finale de réception des travaux de cette opération. Sur le suivi de cette rivière, il apparaît que, après une phase de croissance assez continue de la teneur en nitrates de la Calonne à l'aval du bassin versant agricole, depuis quelques années, la situation a tendance à se stabiliser, voire à s'inverser. Il y a manifestement des résultats encourageants qu'il va falloir renforcer sur l'approche agronomique, maintenant que la gestion des pollutions ponctuelles est à peu près résorbée au niveau agricole sur ce secteur. Il restera une marge de progrès pour les aspects agronomiques et la bonne gestion de ces effluents.

De cette intervention, quelques points nous semblent importants à prendre en compte. Il faut intégrer autant que faire se peut le coût environnemental d'une technique, c'est-à-dire qu'on entend bien la nécessité d'avoir un blé de qualité, d'augmenter les taux de protéines, c'est un discours qu'on ne peut pas ignorer. Par contre, un certain nombre de pratiques aujourd'hui ont un impact non négligeable sur la ressource.

Pour ce qui est du PMPOA, certains rapports, au niveau national, ont parfois critiqué ce programme. Il reste indéniable que, pour bien gérer les effluents, il faut déjà les stocker. Donc, la légitimité du programme en elle-même n'est pas remise en cause.

Vous voyez également, à travers les exemples qu'on a pu montrer, que la gestion de la fertilisation sur notre secteur doit être calée à 10 unités près. Et Dieu sait que c'est difficile, dans un système biologique, de caler à 10 unités près.

Enfin, il faut également insister sur le fait qu'il va falloir, peut-être dans le cadre d'exploitations du type de celles du réseau FARRE, à un moment ou à un autre, aller un peu plus loin que les aspects gestion de la fertilisation. Il faudra se poser la question des rotations et de la place de ces différentes rotations dans le bassin versant. Je vous remercie de votre attention.

M. Teddy Follenfant

Merci. On termine sur la problématique de l'eau avec le trio Ganche, Marquet et Thierry. Nous passerons ensuite aux questions-réponses.

M. Jean-Yves Ganche, agriculteur, Président du Comité de pilotage de l'action bassin versant de la Fontaine du Theil

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, la Bretagne, terre d'élevage, se trouve confrontée et maintenant bien engagée dans une bataille importante pour la restauration de la qualité de l'eau. Lorsqu'on se trouve être à la fois agriculteur et maire d'une petite commune rurale, le devoir de responsabilité nous entraîne à réagir et à nous impliquer totalement.

Est-ce le fruit du hasard qui a finalement concrétisé ma volonté de m'engager pleinement dans un projet innovant ? Je ne sais pas si c'est tout à fait le hasard, mais c'est bien suite à un appel téléphonique qu'une véritable opération a pu voir le jour sur le territoire du bassin versant de la Fontaine du Theil.

Quand M. Joël Thierry, ingénieur à l'AGPM Technique, m'a présenté le projet, j'ai tout de suite compris le message et adhéré à l'opération. C'est une opération qui a vu le jour autour de deux personnes très concernées par l'environnement, l'avenir de l'agriculture mais aussi ce que l'on doit laisser aux générations futures. Ma présence et mon implication sur le terrain ont permis de convaincre les autres agriculteurs et les élus, de l'intérêt du projet. C'est pourquoi, tous ensemble, nous avons pris le problème à bras le corps afin que, si les résultats escomptés sont là, nous puissions pour une fois devancer la législation et non plus la subir.

Le site de la Fontaine du Theil a été choisi en 1997, sur proposition de l'AGPM Technique, Institut technique du maïs, pour y mener à bien un projet sur cinq ans intitulé « Pratiques agricoles durables et qualité de l'eau ». Ce projet concerne l'ensemble des intrants agricoles, avec pour ambition de restaurer la qualité de l'eau pour tous. Le bassin versant est situé près de Combourg, en Ille-et-Vilaine, à une quarantaine de kilomètres au nord de Rennes, localisé en amont du bassin hydrographique du Couesnon. Il couvre 128 ha et implique une vingtaine d'exploitations agricoles. Il est représentatif du bassin versant de l'Ouest de la France. Le ruisseau de la Fontaine du Theil y coule sur deux kilomètres avant de se jeter dans la Tamoute, et récolte les eaux provenant de plus de 70 parcelles agricoles. C'est le ruisseau qui matérialise les limites des communes de Saint-Léger-des-Prés, Noyal-sous-Bazouges et Marcillé-Raoul.

L'activité sur le bassin versant est spécifiquement agricole et le site ne comporte ni voie ferrée, ni industries. Cela permet de mettre en évidence les relations directes qu'il peut y avoir entre les modifications des pratiques agricoles et des aménagements, d'une part, et la restauration de la qualité de l'eau, d'autre part.

Ces dimensions en font un véritable outil opérationnel permettant l'identification et la maîtrise de l'ensemble des facteurs physiques et humains susceptibles d'affecter la qualité de l'eau. Les exploitants agricoles intervenants sur le site, soucieux de mener des actions concrètes susceptibles d'améliorer significativement et durablement la situation, se sont impliqués de façon volontaire dans les actions sur le bassin versant de la Fontaine du Theil.

Les trois communes avec leurs maires et les élus municipaux ont décidé d'apporter leur soutien et d'intervenir ensemble sur ce projet d'intérêt commun, malgré leur appartenance à des unités administratives différentes. Le montage et le succès d'un tel projet, impliquant des compétences pluridisciplinaires, repose avant tout sur l'adhésion, la mobilisation et le volontariat des acteurs. Synonymes d'une appropriation véritable de la démarche, ces conditions sont aujourd'hui réunies au niveau de la Fontaine du Theil.

Les décisions entérinées au sein du Comité de pilotage font l'objet d'une concertation active de la part de tous les partenaires, et les solutions proposées le sont collectivement. C'est donc sur ces bases que le projet a pris de l'ampleur et fédère aujourd'hui les compétences des agriculteurs, des élus, les principaux partenaires de la profession agricole, autour d'actions qui se veulent concrètes, pragmatiques et fonctionnelles. Merci.

M. Joël Thierry, ingénieur régional Développement ouest à l'AGPM Technique

Entrons maintenant dans la phase du diagnostic. La démarche de diagnostic des risques a consisté à analyser les causes d'un état non satisfaisant, afin de comprendre et de construire ensemble des solutions. Deux échelles ont été retenues : la parcelle agricole, qui intéresse principalement les agriculteurs, et le territoire, qui intéresse bien sûr les agriculteurs mais également les propriétaires, les élus, les pêcheurs. La réalisation d'un inventaire du milieu naturel de l'activité agricole et non agricole, ainsi que du suivi de la qualité de l'eau, ont permis de caractériser la situation au départ de l'action. L'identification des risques est passée par la connaissance de la circulation de l'eau dans la parcelle jusqu'à son écoulement vers le ruisseau. Ces étapes d'inventaire, d'identification et d'évaluation des risques au niveau du territoire ont été réalisées avec l'implication de l'ensemble des acteurs et des partenaires, qu'ils soient agricoles ou non.

Cinq voies de circulation de l'eau ont été recensées, trois périmètres d'observation ont été répertoriés. A l'issue de ce diagnostic, les actions préventives concernant l'utilisation des produits

phytosanitaires ont été considérées comme prioritaires par l'ensemble des acteurs et le Comité de pilotage.

Voyons maintenant le plan d'action. C'est en relation avec les agriculteurs, les élus et les pêcheurs qu'un plan d'action a été construit et actuellement mis en œuvre sur le bassin versant de la Fontaine du Theil. Ce plan d'ensemble est destiné à coordonner et hiérarchiser les différentes actions entreprises sur l'ensemble du territoire. Il comporte notamment le lancement d'actions prioritaires suivantes : la mise en conformité des pulvérisateurs conformément à une demande pressante des agriculteurs, l'installation des cuves de rinçage, la réhabilitation d'un dépôt sauvage et l'aménagement des chemins creux (cela fait partie des petites surprises de notre diagnostic), l'amélioration des pratiques culturales avec la prise en compte de l'arrêté atrazine, enfin, les mesures d'aménagement de l'espace et d'amélioration des modes de gestion des milieux, avec une prise en compte particulière de la qualité piscicole du ruisseau qui est classé en première catégorie.

Voyons maintenant les résultats, tout d'abord les concentrations. Les concentrations mesurées dans les eaux sont nettement à la baisse, sur la période 1999-2001. Dans 94 % des cas, en 2000 et dans 97 % des cas sur les huit premiers mois de l'année 2001, on ne détecte pas de traces de produits phytosanitaires au-delà des limites de quantification fixées à 0,05 µg/l. Le suivi de la qualité de l'eau a porté sur un total de 23 substances actives ou métabolites. Les résultats vous sont présentés ici pour les trois familles les plus utilisées : les triazines, les urées substituées et les acétanilides. De 1999 à 2001, le taux de détection passe de 50 à 90 % pour l' atrazine et de 60 à 90 % pour les acétanilides. De même pour ces deux familles, on constate la disparition des détections à des valeurs supérieures à 0,3 µg/l.

Voyons maintenant les flux, c'est-à-dire les quantités totales mesurées à la sortie du bassin versant, de façon régulière. Ces quantités sont en baisse notable, avec une tendance marquée à la décroissance, particulièrement pour les triazines et les acétanilides. Cette décroissance est obtenue malgré une pluviométrie plus élevée en 2000 : plus de 1 000 mm alors que la moyenne annuelle se situe à 770 mm. Pour les urées, les quantités sont plus faibles et la comparaison doit prendre en compte la pluviométrie plus élevée de 2000-2001, qui a suivi les applications d'herbicides sur les céréales. Ces transferts restent toutefois très faibles puisqu'ils ne représentent que des pourcentages infimes inférieurs à 0,2 % des quantités apportées sur le bassin versant, notamment pour les trois familles de ces produits.

M. Nicolas Marquet, ingénieur d'études à l'UIPP

Comment expliquez l'évolution positive enregistrée sur le site de la Fontaine du Theil ? Les raisons de ces résultats sont basées, conformément au sens de la démarche du CORPEN sur le volet phytosanitaire, sur la lutte conjointe contre les pollutions d'origines diffuses et ponctuelles, sur la base du volontariat des acteurs et d'une mobilisation dynamique autour d'actions concrètes d'information, de sensibilisation et de formation. Depuis le début de l'action, au travers des différents comités techniques, comités de pilotage et réunions organisées auprès des organismes, ce sont plus de vingt journées qui ont été consacrées ainsi au thème de la formation et du conseil auprès des agriculteurs. Cela a abouti à une prise en compte accrue des bonnes pratiques agricoles et des bonnes pratiques phytosanitaires, à des modifications de stratégies, je pense notamment aux stratégies de désherbage et, *in fine*, à une diminution de la quantité de produits phytosanitaires utilisés sur le bassin versant, suite à une meilleure rationalisation du traitement phytosanitaire.

Sur le graphique, les années sont comparables deux à deux : 1997 et 1999 pour tenir compte de la semence sous dominante maïs et 1998 et 2000 sous la dominante céréales. Si l'on compare ces années deux à deux, la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires s'est établie à moins 20 %.

Deuxième point : le matériel. Comme l'a dit Joël Thierry, sur demande des agriculteurs, le diagnostic des pulvérisateurs a démarré dès 1998. La quasi-totalité du parc a ainsi été examinée et, sur la vingtaine de pulvérisateurs existant sur le bassin, le nombre d'appareils mis en conformité

selon le cahier des charges régional du CRODIP, a doublé sur la période 1997-2000, passant de 37 % à près de 75 %.

Par ailleurs, l'installation de cuves de rinçage a été considérée également comme prioritaire ; aujourd'hui, dix appareils en sont équipés, soit la moitié du part sur le site de la Fontaine du Theil. Et ces chiffres continuent d'augmenter chaque année.

Troisième axe d'intervention : l'aménagement de l'espace cultivé. C'est la zone centrale du bassin versant qui présentait la plus grande vulnérabilité, en raison notamment de la proximité des cultures par rapport à la ressource en eau. En conséquence, c'est sur cette zone que les premières actions correctives ont été établies et ce, dès 1999. Aujourd'hui, les aménagements concernent neuf bordures de parcelles et six agriculteurs. Ils se sont concrétisés par la création de cinq zones tampons enherbées, l'installation ou la restauration de deux haies, et par l'adoption du désherbage mécanique des bords de clôtures et des bords d'étangs ; en faisant notamment barrière au ruissellement, les aménagements ont ainsi permis la requalification de certaines des parcelles qui avaient été considérées comme à risque vis-à-vis du transfert de produits phytosanitaires lors du diagnostic initial. En comparant les deux schémas, si, en 1997, 45 % du parcellaire au niveau du bassin versant de la Fontaine du Theil ne présentait pas de risque de transfert de produits phytosanitaires, cet indicateur est monté à 60 % en 2000 et continue également d'évoluer de façon favorable.

Quelles sont les perspectives après trois ans d'action, je pourrais même dire quatre années, puisque nous sommes en train d'analyser les résultats sur 2001 ? Cette action n'est pas encore arrivée naturellement à son terme, elle doit se poursuivre par l'extension à l'ensemble du bassin des démarches qui ont été engagées sur les zones les plus sensibles. D'autres actions restent à réaliser, avec notamment la poursuite de l'aménagement du paysage, la recherche de techniques appropriées pour entretenir les rives et le talus, et la gestion et l'utilisation des produits phytosanitaires au siège de l'exploitation, je pense notamment aux conditions de stockage des produits phytosanitaires sur l'exploitation et à la gestion des déchets. Une action sera d'ailleurs entreprise en 2001, avec l'appui de la structure pérenne de gestion des emballages vides ADIVALOR.

Le succès de la démarche CORPEN ne réside pas seulement dans l'obtention de bons résultats sur une période courte, mais aussi dans la mise en place de mesures conservatoires aptes à reconquérir la qualité de l'eau de façon durable. Elle implique avant tout une adhésion totale de tous les agriculteurs du bassin soutenus par la profession agricole. Ces conditions sont réunies au niveau de la Fontaine du Theil mais ne sauraient s'arrêter là. En effet, tous les utilisateurs de produits phytosanitaires doivent y souscrire, en aménageant leurs propres pratiques, sous peine de remettre en cause la qualité et la pérennité des résultats obtenus.

Cette démarche porte en elle l'assurance du développement d'une Agriculture Raisonnée à laquelle l'AGPM Technique, la profession agricole dans son ensemble et, bien entendu, l'Union des Industries de la Protection des Plantes apportent leur soutien et leurs actions. Elle semble pouvoir être généralisée à d'autres régions, tout en devant être véritablement adaptées aux conditions locales d'exploitation.

Un des enseignements de cette étude réside dans la mise en évidence du succès possible d'actions pratiques et concrètes, appuyées sur une connaissance scientifique et technique importante des substances actives phytosanitaires et du milieu. Mesdames et Messieurs, nous vous remercions.

M. Teddy Follenfant

Avez-vous des questions à poser aux amis qui nous entourent ou de brèves interventions à faire concernant l'eau ?

M. Gilles Thévenet

Je poserai une question-réflexion à M. Chachuat, par rapport à l'antagonisme qu'il soulignait avec les attentes du marché, en termes de qualité des produits et des céréales en particulier, donc, qui nécessite des apports d'azote importants et accroît les risques de pollution. Depuis hier, on débat, à

l'Assemblée nationale, en première lecture, de la loi sur l'eau et effectivement, dans les propositions qui étaient envisagées comme pouvant être prises en compte en termes de l'amélioration de la situation, il était proposé que les repousses de céréales qui piègent ces quantités de nitrates en excédent à la récolte soient intégrées dans les bonnes pratiques agricoles. Je ne vais pas préjuger de ce qui va en sortir, mais c'est effectivement l'un des moyens pour concilier les exigences du marché (parce que, comme l'a dit l'intervenant précédent, il faut maintenir la rentabilité économique des exploitations), avec les exigences environnementales.

Il ne faut donc pas arrêter l'analyse strictement à la récolte, mais il faut gérer d'éventuels excédents qui sont imposés par le marché. Je crois qu'il faut bien intégrer cela dans des durées plus courtes que celles que j'évoquais tout à l'heure, mais dans des successions de cultures. Le problème posé par la culture n peut être géré de manière efficace par la culture n+1 qui suit, et *a fortiori* par des intercultures ou des repousses entre les deux. J'espère que nos représentants politiques à l'Assemblée nationale auront cette culture agronomique. Le député Marcovitch a tous les éléments à ce niveau-là.

Mme Cécile Perruchot

C'est une question mais, en même temps, une réflexion au sujet de la pollution de l'eau. En Bourgogne, on travaille à l'heure actuelle avec le CORPEN et la Protection des Végétaux sur des systèmes permettant la dépollution des eaux de lavage des tracteurs. On est en viticulture, on a travaillé avec différents organismes techniques et professionnels. Moi, je me retrouve devant une impasse, c'est-à-dire que j'ai beaucoup de demandes des Chambres d'Agriculture, de lycées viticoles voire de villages qui veulent mettre en place des systèmes permettant la récupération et la dépollution de ces eaux de lavage.

J'ai un gros problème : il n'existe actuellement aucune loi me permettant de classer ces eaux dépolluées. Partout où je me retourne, on me dit : « Il y a la législation sur l'eau potable. » Cela ne nous intéresse pas puisque ce n'est pas l'eau, ensuite, qui a permis de traiter. C'est bon pour des systèmes qui permettent la dépollution des effluents liquides. On a des systèmes comme les phytobacs qui n'ont pas été validés par le CORPEN, donc, on est également coincés de ce côté-là. On veut bien faire des efforts en matière de bonnes pratiques agricoles, d'aménagements pour l'eau mais, par contre, quand on veut, au niveau d'une exploitation, dépolluer ces eaux de lavage qui sont quand même polluées, des analyses le prouvent, on n'a rien. Donc, même avec la Protection des Végétaux, le CORPEN etc., on se base sur des textes de loi qu'on essaie de déformer par rapport aux stations de dépollution, mais c'est tout. Quelque chose sera-t-il inscrit prochainement dans la loi ? Merci.

M. Teddy Follenfant

Qui veut répondre à cette question importante ? Personne ne s'engage ?

M. Nicolas Marquet

Je veux dire un mot à ce sujet. Effectivement, le statut de tout ce qui concerne le fond de cuve ou les eaux de lavage du tracteur, a fait l'objet d'objections juridiques importantes, et qui ont été prises en compte, je crois, par l'administration, puisqu'un groupe de travail du ministère de l'Environnement et de l'Agriculture a planché sur ce thème. Peut-être peuvent-ils dire un mot de l'actualité et de l'évolution potentielle de la réglementation sur ce point, en tout cas sur le statut de ce type de déchets ?

M. Thomas Mousseau, ministère de l'Environnement

C'est nous qui animons le groupe de travail dont vous venez de parler, qui s'est donc mis en place. C'est un groupe de travail du comité de liaison eau, produits anti-parasitaires, réunissant le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture. Nous tentons de trouver une solution à cette problématique des fonds de cuve ; on devrait bientôt permettre aux régions de tester les différents

systèmes de traitement des fonds de cuves afin de pouvoir valider ces systèmes, et essayer de mettre en place un cahier des charges qui nous permette de prouver que c'est réglementairement acceptable. Cela devrait prendre forme dans les mois qui viennent.

Mme Danielle Lanquetuit, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

J'aimerais savoir si, dans la salle, des gens ont expérimenté de faire une vraie offre commerciale de gestion de l'environnement, en allant au-delà de la course à la réponse aux contraintes. Je prends un exemple : je peux faire des bandes enherbées et dire combien ça me coûte en tant qu'agricultrice. Mais je peux faire une bande enherbée, en disant : « En plus, je vais faire un chemin de promenade au bord d'une rivière. Et je me fais payer sans faire de CTE, parce que l'argent de l'État n'est que celui du contribuable et il ne durera pas. »

Certains ont-ils pensé à faire une offre commerciale aux gens qui gèrent l'eau, en disant : « On veut faire la moitié de nos surfaces avec du désherbage mécanique ou thermique. Combien cela coûte-t-il par rapport à une unité de traitement de charbon actif dont j'ai vu l'installation la semaine dernière dans une commune de Seine-et-Marne, pour un investissement de 690 000 F ? »

Y a-t-il des gens qui ont l'expérience de renverser la vapeur en petit groupe ? Je trouve aujourd'hui très difficile, en tant que conseiller, de demander aux agriculteurs de continuer à faire l'aumône alors que, dans cette salle, tous les techniciens sont payés depuis dix ans pour faire de l'environnement.

M. Teddy Follenfant

Merci pour votre excellente intervention. Qui veut répondre à cette dame ?

M. Pascal Maret, Directeur Agriculture, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Dans ce contexte, je peux vous dire que nous sommes, dans le cadre de notre programme intérimaire, partis sur une réflexion prônant l'arrêt du financement des usines de traitement d'eau potable pour le traitement des pesticides, d'une façon générale, s'il n'y a pas une démarche globale de prise en compte sur le bassin versant, par l'ensemble des acteurs. Cela a été évoqué tout à l'heure : c'est l'agriculteur, oui, pour une part, mais les collectivités comme le jardinier du dimanche ont aussi leur part de responsabilité dans l'utilisation de ces produits. Donc, s'il n'y a pas une prise en compte globale de tous ces éléments, nous prévoyons, comme l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'a fait, d'arrêter le financement des usines de traitement d'eau potable, de façon à avoir une prise en compte économique intelligente de la totalité des partenaires. Je crois que c'est l'un des points fondamentaux qui, d'ailleurs, transparaît dans la directive cadre et dans le projet de loi sur l'eau.

M. Gilles Guillet

Dans le même ordre d'idée que les propositions de madame, je demande à ce que les organisations techniques ITCF, INRA, nous disent un jour comment on peut faire pour ne pas avoir de pucerons ou de maladies. Si on avait mis en œuvre tous les moyens qu'on a investis jusqu'à aujourd'hui dans de nombreuses recherches, on saurait sûrement le faire.

M. Philippe Bardet, agriculteur FARRE de Gironde

En 1994, lorsque j'ai intégré FARRE, un bruit courait concernant les formulations des produits phytosanitaires avec les bidons consignables et l'eau pure dans les pulvérisateurs. Où en est-on, presque dix ans après cette affaire ? Parce que la vraie solution est là. S'il n'y a pas de fonds de cuves, il n'y aura pas de résidus de fonds de cuves. Il existe tout un tas de produits qui sont dangereux, comme le GPL pour les carburants. Pour les fûts de bière, les systèmes de consigne fonctionnent bien. Pourquoi, économiquement parlant, cela ne se fait-il pas ?

M. Bernard Charlot

Il existe effectivement des matériels mais, premièrement, ce sont des matériels coûteux et, deuxièmement, ce sont des matériels qui ne donnent pas satisfaction pour la totalité des traitements, puisqu'il faut également de temps en temps penser aux mélanges qui sont utilisés. Donc, c'est en développement. J'ai rencontré au dernier SITEVI les principaux fabricants de matériels, cela se développera. Mais ne comptons pas simplement sur ce système pour résoudre le problème des fonds de cuves et le problème des bidons.

M. Teddy Follenfant

Merci, Madame et Messieurs. Nous allons changer de tribune pour aborder la dernière partie, sur la biodiversité et l'érosion des sols.

M. Joël Broyer, ingénieur à l'ONCFS

Nous allons vous présenter l'exemple d'une opération agri-environnementale qui a été mise en œuvre sur 3 000 ha de prairies inondables, dans la vallée de la Saône et dans le département de l'Ain. Vous verrez très vite que l'on est dans un contexte qui est assez radicalement différent de tout ce qui a été traité jusqu'ici.

Les enjeux de cette opération sont d'abord liés au paysage. Il s'agit d'un paysage qui se caractérise par sa grande ouverture, par de très vastes perspectives qui découlent de la platitude du relief, mais qui découlent aussi du mode d'exploitation après une récolte par la fauche de la première herbe. Cette exploitation se caractérise par un pâturage collectif, ce qui explique l'absence de clôtures et de haies.

Le second enjeu de cette opération est lié à l'existence d'une flore d'une grande diversité qui, par ses couleurs variées, contribue au paysage et se caractérise par la présence d'espèces rares préservées par la loi. La présence de cette flore riche et diverse s'explique très facilement par le mode de fertilisation de ces prairies, qui est le plus souvent limité au simple apport naturel des limons par les crues de la rivière. L'exemple d'une plante protégée dans toute la région Rhône-Alpes, c'est la fritillaire.

Le troisième et dernier enjeu majeur, c'est l'avifaune, les oiseaux qui nichent au sol, à l'intérieur du couvert de la prairie ; elle est constituée d'espèces devenues par ailleurs très rares, en raison de l'évolution des techniques de fauche, de récolte des fourrages, qui tendent par ailleurs à devenir de plus en plus précoces et rapides.

On trouve notamment dans ces prairies une espèce comme le râle des genêts. C'est un oiseau qui s'est considérablement raréfié dans toute l'Europe, simultanément à l'évolution des pratiques de récolte des foin, au point aujourd'hui d'être inclus dans la liste des espèces mondialement menacées. La France est le dernier pays de l'Union européenne qui compte encore au moins un millier de couples, ce qui, évidemment, est très peu. Il y a tout un cortège d'espèces d'oiseaux que je ne détaillerai pas, avec certaines espèces de très forte corpulence. Ici, on a la barge à queue noire. Encore plus volumineux, on a le courlis cendré dont je n'ai pas l'illustration mais dont je reparlerai tout à l'heure.

Une illustration vaut mieux qu'un long discours : voici ce qui se passe quand les faucheuses passent, avant que ces espèces aient eu le temps d'amener leur ponte jusqu'au stade de l'éclosion. Ici, c'est une ponte de râle des genêts qui a été détruite par le passage d'une faucheuse.

Ce qu'il fallait faire, et qui a été fait, devait d'abord viser à soutenir les exploitants de ces prairies, qui sont bien entendu les acteurs principaux de l'écosystème, c'est un point que je tiens à souligner. Ensuite, il fallait leur apporter une compensation financière aux contraintes d'exploitation que demande la conservation de la biodiversité dans la totalité de cet écosystème.

Ces contraintes, pour résumer, consistent d'abord dans le maintien de cette fertilisation zéro dont je parlais dans l'introduction, qui est indispensable pour conserver la diversité floristique de cette prairie ; ce sont aussi des fenaisons qui doivent être suffisamment tardives pour laisser le temps aux oiseaux d'accomplir la totalité de leur cycle biologique : cela se traduit concrètement par des

fenaisons proposées soit au 1^{er}, soit au 15 juillet. Je souligne au passage que ces deux mesures, contrairement aux apparences, sont intimement liées, puisqu'il s'avère que la fertilisation azotée a tendance à doper la croissance des graminées précoces, si bien que, par contrecoup, avec une fertilisation azotée, même minime, les fenaisons précoces deviennent quasiment inéluctables.

Concrètement, des mesures agri-environnementales ont été réalisées à partir de 1993, avec une première tranche classique de cinq années de 1993 à 1998 ; cette opération a été renouvelée de 1998 jusqu'à cette année 2002. Allons tout de suite aux résultats obtenus : sur le bilan sommaire de cette première phase, de 1993 à 1998, on peut dire que l'opération a rencontré une adhésion assez satisfaisante du milieu agricole local, puisque 27 % des 3 000 ha de prairies étaient effectivement sous convention. Cela s'est traduit par un contrôle de l'enfrichement, certaines parcelles avaient tendance à ne plus être exploitées dans les conditions antérieures ; cela n'existe plus aujourd'hui puisque ces parcelles ont été reprises grâce à cette opération. Pour ce qui concerne les oiseaux, cela s'est traduit par la stabilisation de la population de râles des genêts, à peu près 120 mâles chanteurs alors que, dans la décennie précédente, on avait constaté un déclin de 40 % ; par une augmentation de la population de courlis cendrés de 400 à 700 individus, si bien qu'on a maintenant les plus fortes densités de France, et par un doublement des densités de petits passereaux des prairies sur la période considérée.

Le bilan de la seconde phase, depuis 1998 : l'adhésion du monde agricole local était un peu moins forte, on n'est plus qu'à 20 % de la prairie sous convention, ce qui représente pratiquement 150 ha en moins. On constate que cette population de râle des genêts, cet oiseau qui est dans la liste des espèces mondialement menacées, recommence à chuter de 120 mâles encore maintenus en 1998 et 1999 jusqu'à beaucoup moins aujourd'hui (67).

Pour conclure cette première partie de notre intervention, je dirai que les principes de gestion écologique de la prairie que j'ai énoncés, et ce que je vais dire vaut surtout pour le calendrier aménagé des fenaisons, ne peuvent que très difficilement être appliqués à l'échelle de la totalité de ces 3 000 ha de prairies, parce que les exploitants, on les comprend, n'ont pas très envie de mettre tous leurs œufs dans le même panier.

Cependant, ces principes doivent être mis en œuvre dans des proportions suffisantes pour maintenir l'équilibre démographique des populations d'oiseaux.

Enfin, il semblerait que, dans le cas qui nous intéresse, cette proportion minimale, dans les conditions actuelles d'exploitation de cette prairie, soit d'environ 30 %.

Je vais laisser maintenant la parole à M. Bérardet, qui est l'un des exploitants de cette prairie. Il pourra vous donner son sentiment sur tous les éléments que je viens de vous présenter. Merci.

M. Christian Bérardet, agriculteur en Val-de-Saône

Je suis agriculteur dans le département de l'Ain, dans une petite commune qui s'appelle Armigny, dans la vallée de la Saône. J'exploite en EARL avec mon épouse 143 ha, un tiers de notre surface est inondable, soit entre 40 et 50 ha, suivant le niveau des crues. Notre production principale est la viande bovine, le cheptel est constitué de 80 vaches allaitantes, tous les animaux sont finis sur l'exploitation, taurillons, vaches de réforme et génisses. Comme production complémentaire, nous avons un élevage de volailles de Bresse AOC, 3 000 sujets sont élevés par an, répartis en six bandes de 500, soit une tous les deux mois.

Implication dans la mesure agri-environnementale : 30 ha, soit environ la moitié de la surface récoltée en foin. Les prairies naturelles sont situées dans une zone inondable, majoritairement en hiver et au printemps, parfois en été, comme en 1983, où l'eau est restée tout le mois de mai et tout le mois de juin sur la prairie, avec des répercussions catastrophiques : pas de foin, pas de pâturages, la flore de la prairie étant complètement détruite. Il n'est pas question d'essayer de la reconstituer en implantant de nouvelles espèces car elles ne résistent pas aux inondations, il faut attendre que la flore se refasse naturellement.

L'exploitation de ces prairies est aléatoire et limitée : pas de possibilité de faire des grandes cultures. La production fourragère annuelle est très variable et oblige à sur-dimensionner les

surfaces exploitées, afin d'assurer un stockage suffisant pour l'alimentation des animaux l'hiver. Cette zone fait également l'objet de contraintes sociales, à travers une vocation d'amortissement des crues et de protection des agglomérations aval : Villefranche-sur-Saône et Lyon, de même que par le biais d'un classement en zone vulnérable au regard de l'application de la directive nitrates. La prairie naturelle est la meilleure garantie de la préservation de la ressource en eau, qui est de bonne qualité mais classée à titre conservatoire pour les villes proches.

Pourquoi ai-je opté pour ces mesures ? Au départ, on était un peu ébloui par l'attrait financier, on ne se rendait pas réellement compte des contraintes. C'était aussi l'occasion de sauver la prairie qui s'enfrichait. Comme vous pouvez le voir sur l'écran, une partie allait être plantée en peupliers ou retournée pour y mettre du maïs, ou tout simplement tomber à la friche. La cause de cet enfrichement était due à la reprise d'exploitation qui se faisait en reprenant les terres hors d'eau, les prairies inondables étant délaissées. On venait aussi d'échapper à un projet de gravière, c'était l'occasion de renvoyer l'ascenseur aux environnementalistes qui nous avaient aidé à contrer ce projet et à le faire échouer. C'est une zone sur laquelle le pâturage d'été est régulier, les bêtes y trouvent toujours leur compte lorsque les foins ont été faits préalablement. Cette zone est moins sensible à la sécheresse que les terres hors d'eau. Nous avons, en principe, plus besoin du pâturage que du foin maïs, pour avoir un pâturage, il faut faire du foin avant, car il n'est pas question de faire pâturer les bêtes au printemps sur les prairies humides.

Les freins à cette opération sont dues aux indemnités insuffisantes malgré les demandes formulées à l'issue de la première opération ; les volumes de foin tardif doivent rester limités à l'exploitation, car nous sommes obligés d'alterner dans l'alimentation des animaux ce fourrage qui a été fauché tardivement avec d'autres produits. En effet, même si certaines analyses nous prouvent que la valeur alimentaire n'est pas diminuée, l'appétence est quand même moindre.

La fauche à différentes dates génère des contraintes dans l'organisation du travail : déplacement du matériel, par exemple. Les contraintes météorologiques conduisent rapidement à des retards dans les travaux, qui vont souvent au-delà des dates imposées par les contrats. Par exemple, cette année, nous avons eu beau temps jusqu'au 14 juillet ; il nous fallait attendre la date du 14 juillet pour faucher et, malheureusement, le 14, 50 mm d'eau sont tombés. Il nous a fallu attendre jusqu'au 25 pour pouvoir intervenir. Ceci fait que l'engagement des agriculteurs n'est pas uniforme. Les agriculteurs qui fauchent tôt se trouvent parfois pénalisés par le retard de fauche des autres exploitants qui ont contractualisé, lors de la mise au pré des bêtes dans les prairies qui sont gérées comme des pâturages collectifs, sous le régime ancestral de la vaine pâture.

Quelles sont les perspectives d'avenir ? Les 30 % minimum de prairies à faucher tardivement pour la sauvegarde de la faune paraissent être un objectif raisonnable pour un exploitant. Mais il faudrait intervenir sur la fiscalité foncière de ces zones inondables, afin de leur préserver un intérêt agricole ; limiter les taxes foncières et, par la même occasion, les fermages ; adapter les conditions techniques de la réalisation des fauches, fenaisons, centrifuges et bancs de refuge ; réfléchir à un maillage de la prairie avec de multiples zones, à dates de fauche différentes, afin d'éviter la mise à plat de centaines d'hectares, lorsque le jour J du contrat est passé et que tous les contractants fauchent ; renforcer les soutiens agricoles aux pratiques qui prennent en compte et respectent les richesses écologiques de nos territoires ; poursuivre la réflexion sur la lutte contre les plantes indésirables et inappétentes dans la prairie, telles que l'Euphorbe ésole.

Vous voyez sur cette image des tâches d'euphorbe. Elles ne sont pas très représentatives, sur cette parcelle, mais il faut savoir que des hectares et des hectares sont envahis par cette euphorbe ; des densités de 150 à 200 pieds au m² sont même relevées, ce qui rend inutilisable le fourrage.

En conclusion, je voudrais dire que les exploitants du Val-de-Saône adhèrent aux principes de ces mesures qui visent à préserver une faune et une flore menacées dans ces prairies. Mais il ne faudrait pas oublier pour autant une autre espèce menacée de disparition : l'exploitant de ces prairies, les agriculteurs que nous sommes. Je vous remercie de votre attention.

M. Teddy Follenfant

Merci infiniment. On va terminer par Michel Paire et Joël Carsouille.

M. Joël Carsouille, Chambre d'Agriculture du Rhône, chargé d'études au CDB

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous allons aborder, au travers du vignoble du Beaujolais, un exemple de limitation de l'érosion. Cette érosion qui s'est développée dans les vignobles septentrionaux depuis les années 70 est très typiques du vignoble du Beaujolais. A partir de l'exemple du sud de ces vignobles, nous aborderons ce problème.

Quatre parties seront abordées : nous ferons l'historique des problèmes d'érosion dans le sud Beaujolais, puis, Michel Paire abordera la genèse et le contenu de la charte érosion pour ce vignoble. Ensuite, nous verrons l'application de cette charte dans le sud du vignoble et les résultats obtenus.

Le vignoble du sud Beaujolais est au sud de cette grande tache noire représentant la ville de Villefranche-sur-Saône, dans la vallée de la Saône. Il s'agit d'un bassin versant de l'Azergues, affluent de la Saône, d'une importance de 30 000 ha, dont 16 % pour la vigne. Le paysage est constitué de vignes en monoculture, de vignes dominantes mêlées à bosquets et prairies, de prairies majoritaires ou en proportion égale à des vignes de culture annuelle, enfin, de bois et de prairies.

Sur ce bassin versant, il faut signaler que 20 % des surfaces sont classés en assez vulnérable à vulnérable, par rapport à l'écoulement des eaux de surface, soit en période estivale ou hivernale. Bien sûr, les surfaces en vigne sont dominantes parmi ces surfaces vulnérables. Précisons que, dans ce vignoble, la pente, pour 75 % des surfaces, est inférieure à 15 % ; 6 000 ha, sur les 30 000, occupent une pente de 15 à 25 %. La caractéristique de ce vignoble, c'est qu'il est principalement conduit en non-culture avec l'utilisation d'herbicides. On verra, au travers de la charte et de son application, un développement de techniques agronomiques permettant de limiter l'érosion et de remplacer la non-culture.

L'érosion dans ce vignoble est expliquée par les évolutions viticoles mais également par des évolutions sociétales. Les évolutions viticoles concernent le développement de la viticulture par rapport à la non-culture, le développement de la mécanisation par l'utilisation du tracteur vigneron. Ce développement de la mécanisation et des effets sur l'érosion est amplifié par le fait de l'utilisation de la non-culture. Il faut minimiser toutefois ce problème dans le cadre des vignobles les plus pentus du nord du Beaujolais, non mécanisés, où l'effet de la non-culture est moindre.

L'organisation du parcellaire n'est pas à négliger, les longues plantations dans le sens de la pente n'ont fait qu'amplifier cet aspect. A cela, il faudrait ajouter aussi, lors de la création des plantations, la disparition d'éléments importants du paysage, les fossés, les haies, les murets, les serves, des petits bassins de rétention.

L'orientation vers la non-culture, dans les années 60, 70, a entraîné la diminution de l'utilisation des matières organiques, en particulier la fumure de ferme. Bien sûr, cette tendance est liée au moindre impact de l'élevage dans cette région.

Les évolutions sociétales concernent en particulier les communes les plus proches de l'agglomération lyonnaise, située au sud-est du bassin versant, l'augmentation des populations approchant 40 % a entraîné un développement de l'urbanisme. Cette accentuation de l'habitat s'est souvent faite aux dépens des herbages qui entouraient les agglomérations et jouaient le rôle de tampons.

Il ne faut pas négliger également l'évolution de la voirie, entraînant une imperméabilisation de surface, avec l'élargissement des chemins aux dépens des fossés et la disparition des murets.

De nombreux orages, dans les années 80, ont permis cette manifestation de l'érosion. Signalons ceux de 1982, très graves, également ceux de 1987. C'est au printemps 1988 qu'une prise de conscience très forte s'est faite, réunissant la Chambre d'Agriculture, les élus, les municipalités. Élus cantonaux, municipaux, représentants de la viticulture doivent coordonner leurs efforts pour aller vers une meilleure maîtrise de l'érosion. C'est ce qui est ressorti lors du printemps 1988, sur la commune de Charnay.

Il faut quand même préciser qu'à cette époque, quelques exemples étaient déjà donnés, en particulier sur cette commune de Charnay où une sensibilisation des viticulteurs, des actions techniques, une politique incitative de la municipalité permettaient déjà de mieux maîtriser le phénomène. C'est à partir de 1988 qu'une réflexion va s'élaborer pour donner naissance à la charte de l'érosion.

M. Michel Paire, viticulteur, vice-Président du Syndicat mixte Beaujolais-Azergues

Devant l'importance des dégâts occasionnés, en particulier depuis le début des années 80, au patrimoine viticole, aux constructions, aux bâtiments, aux équipements publics et à la voirie, le Conseil Général du Rhône a décidé, en 1984, de subventionner au niveau des SIVOM des programmes de protection contre les eaux d'orage, les ruissellements, et la lutte contre l'érosion.

Les recommandations du Conseil Général consistaient à mettre en place une stratégie coordonnée entre les collectivités, les organisations professionnelles agricoles et les usagers du sol, en précisant que seules les collectivités regroupées en SIVOM pouvaient bénéficier d'aides du Département.

Cette cohérence d'intervention des différents partenaires sur l'ensemble des bassins versants, nécessaire à la réussite des projets, rencontre des difficultés dans les parties amont, directement concernées par l'érosion.

Il s'agit concrètement d'inciter la profession viticole à mener des actions au niveau du parcellaire viticole, un concept doit s'instaurer : il faut œuvrer ensemble pour promouvoir cette cohérence. C'est ainsi que sera élaborée et signée le 4 décembre 1990 la charte de lutte contre l'érosion, dans le département du Rhône, entre le Conseil général, la Chambre d'Agriculture et les syndicats de la viticulture, l'Union viticole du Beaujolais.

La charte s'articule autour de cinq points : création d'une commission de concertation et de propositions, réglementations à respecter, dispositions spécifiques pour le vignoble du Beaujolais, dispositions relevant des communes des SIVOM et des propriétaires, aides financières du Département.

Nous insisterons particulièrement sur les trois premiers points : la création d'une commission de concertation et de propositions. Dans certaines situations, si l'on est confronté à des dommages provoqués par le ruissellement des eaux, une commission pourra être constituée à l'initiative des collectivités concernées, SIVOM, communes par délégation, Chambre d'Agriculture. Elle est composée de représentants de la collectivité compétente, de propriétaires, d'agriculteurs. C'est une instance de concertation et de propositions pour l'application de cette charte, pour les travaux de lutte contre l'érosion en général, pour la création éventuellement d'associations syndicales autorisées. Elle rappelle la réglementation à respecter concernant la conservation de la voirie, l'écoulement naturel des eaux, la protection des bois et des haies.

Des dispositions spécifiques au vignoble du Beaujolais respectent l'écoulement naturel des eaux ; les viticulteurs s'engagent, lors des plantations nouvelles, à respecter l'écoulement naturel des eaux et des ouvrages drainants existants. Ces derniers ne devront pas être comblés lors du défrichage. La longueur des rangs du parcellaire est à prendre en compte lors des plantations nouvelles, des replantations, voire d'aménagement de plantations. On procède à un recul des plantations par rapport aux voies. Lorsque les rangs sont orientés en direction des voies départementales, communales, la plantation devra être réalisée à une distance de trois mètres par rapport à l'emprise des voies appartenant au domaine public. Pour les chemins ruraux, un recul est nécessaire. Il sera déterminé avec les communes. Ce recul devrait permettre la création d'une bande enherbée dans des situations sensibles à l'érosion, lorsque les plantations existantes ne respectent pas ce recul.

L'aménagement des contours pourra être demandé par les collectivités gestionnaires de la voie. Entretien des ouvrages existants : l'entretien et le non-démantèlement des ouvrages construits dans le passé ou obstacles naturels sont essentiels dans la préservation du ruissellement. Il concerne les murs de soutènement ; les talus situés en bordure de route, les charrois, appelés chaintres en Beaujolais, devront rester enherbés. Les haies et les serves devront être conservées et seront remises en valeur. Mesures agronomiques en situation favorable à l'érosion : ces mesures devront être

appliquées en fonction des caractéristiques agronomiques, pédologiques et de la conduite du vignoble. Elles se dirigent par l'apport de matériaux en surface : mulch, paille de céréales, les techniques d'enherbement permanent ou temporaire.

L'entretien de la matière organique est indispensable dans le cadre des programmes de plantations nouvelles. L'analyse du sol est obligatoire avant l'installation du vignoble. Les actions des services techniques de la Chambre d'Agriculture du Rhône (CDB) seront développées dans le cadre de ces mesures.

M. Joël Carsouille

Nous allons aborder maintenant le troisième point, c'est-à-dire l'application de la charte de l'érosion dans le sud Beaujolais. Cette région offre des conditions plutôt favorables à l'application de la charte. Ces conditions sont beaucoup plus favorables que pour la région nord et est du vignoble. Elles concernent en particulier la topographie, avec des pentes moins accentuées, la mécanisation y occupant une place plus importante. La structure des plantations connaît des écartements plus larges permettant une meilleure gestion des mesures agronomiques, en particulier de l'enherbement. La nature des sols : une plus forte dominance d'argile limitant plus particulièrement la concurrence en eau. A ces critères, il faudrait ajouter un contexte sociétal favorable qui a perduré avec la création de la charte érosion.

Entrons dans ces applications concernant la parcelle de vigne ; nous aborderons ensuite des applications au niveau collectif, qui concernent la maîtrise du ruissellement.

Parmi les mesures agronomiques, nous avons souligné, dans le contenu de la charte, l'intérêt de développer une couverture du sol (enherbement ou mulch). Une enquête réalisée en 2001 sur l'ensemble du vignoble montre que 2 500 ha sur les 21 000 sont enherbés. On voit, sur cette carte, des variations importantes dans le développement de cette technique d'enherbement permanent, au niveau de la parcelle du vignoble.

Au sud du vignoble, dans certaines situations, on a jusqu'à 50 à 75 % d'enherbement et, dans un grand nombre de situations, un enherbement de 25 à 50 %. On voit donc la différence entre le sud du vignoble et le nord où l'enherbement est très limité, à quelques pour cent inférieurs à 5 %. Ce sont donc les situations en jaune.

Il s'agit d'un enherbement permanent essentiellement à base de graminées, sur environ 40 à 50 % de l'interrang. Des applications au niveau de l'environnement de la parcelle : elles concernent l'enherbement des charrois ; on voit sur cette diapositive un enherbement de charroi, à proximité d'une parcelle de vignes qui est elle-même enherbée. La même enquête a fait ressortir que, dans ce bassin de l'Azergues, 85 % des surfaces de charroi sont enherbées. Il s'agit le plus souvent d'un enherbement naturel ou semé. Il faut remarquer qu'il a pu s'installer par une meilleure maîtrise des applications herbicides.

Un autre aspect de cette application de la charte, c'est le recul des plantations par rapport aux voies. Des réalisations d'ordre privé ont été réalisées sur quelques communes par arrachage de quelques ceps, de façon à dégager une bande enherbée le long des voies.

Cette démarche a pu être suivie par un réaménagement des chemins communaux, c'est le cas sur la commune de Pommiers, avec réception des eaux en aval de la bande enherbée. Nous allons aborder maintenant les applications au niveau collectif.

M. Michel Paire

Le SIVOM Beaujolais-Azergues regroupe 21 communes situées à l'est et au sud-est du bassin versant. Ce SIVOM est seul habilité à recevoir les subventions et les études pour la réalisation des travaux : 80 % au niveau des études, 50 % au niveau des travaux.

Deux étapes, 1983 et 1990 : 33 MF ont été investis par différentes communes dans la réalisation de bassins de rétention de grand volume. 1991 : mise en place de la charte contre l'érosion et les eaux de ruissellement, une orientation nouvelle est donnée, responsabiliser le monde viticole. Cela entraîne une politique différente pour traiter un bassin versant. Les voiries sont aménagées pour

diriger l'eau dans des petits bassins de décantation appelés serves. Certains existaient déjà, d'autres ont été créés. Les communes responsables, dans le cadre de l'urbanisation, équipent les lotissements de bassins de rétention pour les eaux de ruissellement. Les maisons individuelles isolées sont invitées à la récupération des eaux pluviales. Cette récupération permet l'arrosage du jardin et des gazons.

M. Joël Carsouille

Nous allons aborder la dernière partie concernant les résultats quantitatifs et qualitatifs. En ce qui concerne les résultats qualitatifs, je parlerai des expérimentations que nous avons menées, de 1982 à 1987, avec le CEMAGREF de Lyon (division Qualité des eaux), ces expérimentations ont largement été diffusées. Il s'agit en fait de comparer des techniques agronomiques, celles qui ont été précisées dans la charte érosion. Ces essais ont permis d'obtenir des résultats intéressants sur les techniques d'enherbement et de mulch. On peut voir ici l'effet d'un paillage de céréales, un paillage de trois mois, d'un an et de deux ans sur la maîtrise de l'érosion. On voit que cet effet diminue dans le temps. Concernant ce paillage, on a également des résultats qui vont dans le même sens, sur le ruissellement.

L'expérimentation a permis également de préciser les effets intéressants de l'enherbement permanent à base de graminées, tant sur le ruissellement que sur l'érosion, comme on peut le voir sur les essais conduits à Lucenay en 1983 et en 1984 à Theizé. En respectant quelques critères, les quantités épandues, l'homogénéité d'épandage, les matériaux utilisés en surface donnent des résultats intéressants immédiatement après leur épandage, mais leur efficacité diminue du fait de leur décomposition et de leur entraînement. Des prescriptions ont été données, en particulier dans le cadre de la charte pour la qualité et, plus récemment, dans le cadre du *Guide des pratiques beaujolaises*. Il est en de même de l'enherbement permanent, technique qui nous paraît intéressante dans ces situations de vignobles du Sud Beaujolais.

Nous allons aborder maintenant, pour terminer, les résultats qualitatifs.

M. Michel Paire

Je conclurai en disant que toutes ces manifestations de l'érosion qui se sont progressivement atténuées, ont pour conséquence une meilleure sauvegarde du territoire. Cette démarche, dans le cadre de la charte de l'érosion, donne incontestablement une meilleure image de marque de la profession viticole. Elle a permis de tisser un réseau de bonnes relations entre les représentants de la viticulture et les ruraux.

Vraisemblablement, elle a permis aussi d'instaurer une relation solide et efficace entre les municipalités et les viticulteurs. Sur la région du sud Beaujolais, diverses conditions ont permis d'appliquer la charte de l'érosion. Cette orientation concertée entre les différents acteurs régionaux s'est caractérisée principalement, ces dix dernières années, par le respect de l'environnement du vignoble, l'agro-paysage et le respect technique des conduites du vignoble. Rappelons que quelques techniques développées, destinées à lutter contre l'érosion, limitent également le transfert des pesticides vers les eaux superficielles. Merci.

M. Teddy Follenfant

Passons à quelques questions-réponses rapides sur ces deux derniers domaines d'intervention.

M. Michel Cariolle, Institut Technique de la Betterave

J'ai été surpris par la baisse rapide des populations des râles des genêts, entre 1999 et 2000. La gestion des prairies explique-t-elle cette chute, faut-il aussi rechercher des causes climatiques ? Je pense à la pluviométrie, en particulier.

M. Joël Broyer

Je pense que les deux en sont la cause. Il est vrai que les très faibles densités de cette année s'expliquent au moins partiellement par les inondations tardives, jusqu'au mois de mai. Mais la baisse s'était déjà engagée en 2000. Il y a peut-être une tendance lourde qui s'amorce. Mais l'hypothèse que j'ai présentée rapidement tout à l'heure n'est qu'une hypothèse, bien sûr. C'est peut-être aussi le fait qu'il n'y a plus l'équilibre d'avant, entre ce tiers de prairies géré par fauche tardive et les deux tiers qui étaient gérés plus normalement. A votre question, je n'ai pas de réponse très précise à apporter. Je pense que les deux phénomènes sont responsables.

M. Gérard Benoist du Sablon, Organisation générale des consommateurs

Je suis assez admiratif devant l'ensemble de ces initiatives. Cette séquence aurait pu d'ailleurs s'appeler : « agriculteurs gardiens du patrimoine et protecteurs de l'environnement ». C'est un travail énorme qui mérite un financement à part entière, il n'a rien à voir avec l'activité même de l'agriculteur, en termes de production.

C'est une nouvelle tâche. Marie-José Nicoli vient d'arriver, je pense qu'elle sera d'accord avec moi pour dire que, du côté des consommateurs, nous sommes bien conscients que ce sont plutôt ces financements que l'on aimerait voir se développer. Une évolution de la PAC devrait se faire en faveur de l'environnement, compte tenu des nouveaux règlements qui sont imposés à l'ensemble des agriculteurs européens. J'aimerais que l'on réfléchisse à cela. De plus, j'encourage le développement de l'ensemble de ces initiatives.

J'aurai une petite question au sujet du rôle des genêts : quand on ne joue que sur 30 % des prairies, j'aimerais bien savoir comment on leur indique à quel endroit il faut nidifier ? J'imagine que les pauvres rôles des genêts ne savent pas très bien à quel endroit se mettre pour être tranquilles au moment de la fauche. C'est une question qu'un CM₂ vous poserait, je vous préviens.

M. Joël Broyer

Je vais répondre : ils trouvent tout seul, mais pas du premier coup. En fait, on ne trouve plus ces oiseaux que là, justement, où les mesures leurs correspondent, tout bêtement parce que, ailleurs, ils disparaissent.

M. Guy Vasseur

Concernant le rôle du genêt, on mène la même opération dans mon département. Mais, aujourd'hui, le frein à ce type d'opération réside dans le fait que les MAE ne sont plus financées au niveau national. Je présume que vous vous êtes retournés vers les collectivités locales, la Région, le Département ou d'autres collectivités, pour apporter ce financement.

Il faut que les MAE soient à nouveau financées sur le plan national. C'est possible. Non seulement c'est possible, mais il est largement recommandé, dans les instructions européennes, que des MAE puissent à nouveau voir le jour et se développer sur le territoire national. On nous répond CTE. D'accord, le CTE peut être une réponse, mais ce n'est qu'une partie de la réponse, puisqu'un certain nombre d'agriculteurs ne peuvent pas entrer immédiatement tous ensemble dans le CTE. De plus, sur ces territoires, certains agriculteurs ont plus de 55 ans, donc, ils ne peuvent pas faire de CTE alors qu'ils peuvent faire des MAE. Je pense qu'il faut revoir le niveau financier d'intervention, pour faire en sorte qu'il y ait une véritable adhésion des agriculteurs qui sont prêts à le faire. Comme tout a un coût, je crois qu'il faudrait un échange entre une prestation et une rémunération.

M. Joël Broyer

Je partage tout à fait votre point de vue. A très court terme, on a la chance, en fonction du coût, que les mesures agri-environnementales se poursuivent jusqu'à cette année 2002 encore, puisque la phase en cours a commencé en 1998. Mais, à partir de 2003, on ne sait pas exactement ce qui se passera. J'espère que vous serez entendu.

M. Michel Robert, service de la Recherche, ministère de l'Environnement.

Je voulais souligner l'intérêt général et généralisable, peut-être, du dernier exposé sur le Beaujolais. Le paillage et l'enherbement sont des mesures simples. Tous ces sols de vignobles, la carte de l'IFEN l'a bien montré, figurent dans les 5 millions d'hectares qui sont critiques, en France, du point de vue de l'érosion. Donc, ce serait vraiment des sols à protéger en priorité, au niveau de la PAC. Les États-Unis l'ont fait et ils l'ont inscrite comme mesure d'écoconditionnalité. En même temps, on protège la qualité de l'eau parce que le CEMAGREF a pu montrer que, dans ces zones-là, on avait des teneurs records en cuivre et en phytosanitaires, dès qu'il y a ruissellement.

Intervention dans la salle

Pour ce qui est de la conservation de la voirie, vous indiquez qu'il convient de ne pas porter atteinte à l'intégrité des chemins ruraux ou d'y occasionner des détériorations. Que se passe-t-il lorsqu'une mairie très dynamique, ayant reçu des subventions, on ne sait pas si c'est du Conseil général ou si c'est de l'Europe, fait une intervention extrêmement brutale sur un chemin rural qui se trouve totalement détérioré et qui, jadis, était un modeste passage où l'on pouvait marcher ? Actuellement, il est complètement hors d'usage. Dans ce cas-là, que fait-on ?

M. Michel Paire

J'ai été souvent confronté à ce type de problème. Notre Région est favorable à la lutte contre l'érosion. Pourquoi ? Nous sommes à 25 km de Lyon, et toutes nos petites voies rurales, départementales ou communales sont souvent aménagées du fait que le tissu d'habitations est très important. Tous ensemble, nous avons coopéré pour tenter de remettre ces chemins en valeur et, pour pouvoir les remettre en valeur, il a bien fallu prendre des dispositions. On a donc demandé systématiquement le recul des plantations par rapport à ces voies avec, comme vous l'avez vu, un enherbement pour les protéger. Ces voies, en même temps, sont aménagées pour l'écoulement des eaux de ruissellement et pour éviter la pollution sur les fonds de talweg. C'est une concertation qui a été menée entre les élus et les habitants. Souvent, le Conseil général a été l'arbitre de toutes les choses qu'on a pu mettre en place. Est-ce que ma réponse vous satisfait ?

Suite de l'intervention dans la salle

Oui, mais, parfois, on a négligé d'informer les propriétaires, par exemple.

M. Michel Paire

Lorsqu'on traite un bassin, il fait l'objet d'une étude et tous les propriétaires y sont conviés. La réalisation de ces travaux ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les propriétaires.

Mme Christiane Lambert

Comme l'ensemble de la salle, j'ai apprécié la qualité des témoignages, l'originalité des réalisations concrètes et des résultats palpables par rapport à ce qui est engagé ici ou là. Mais le débat qui vient de s'instaurer montre aussi que des témoignages sur des pratiques et des témoignages techniques peuvent déboucher sur des considérations politiques, puisque nous parlons aujourd'hui des orientations, du soutien à telle ou telle pratique.

Je voudrais revenir quelques instants sur la question qu'a posée Mme Lanquetuit, quant à la possibilité de faire ou non une offre commerciale environnementale. Elle interrogeait la salle pour savoir si elle existait ou pas. Après réflexion, je me suis dit qu'il existait un certain nombre d'offres commerciales environnementales. Les agriculteurs contractualisent en direct pour des actes environnementaux qu'ils font, pour l'entretien de bords de cours d'eau, de chemins de déneigement. Il y a un contrat, il y a donc un financeur. Mais, là, c'est commercial.

Par contre, est-ce toujours possible ? Très souvent, le territoire est le support sur lequel peut se développer une activité économique favorable, que l'environnement de qualité rend possible. C'est une activité économique que l'on instaure sur ce territoire, et le territoire devient soutien.

Plus largement, la question que posait Mme Lanquetuit nous appelle à nous interroger : peut-on marchandiser l'environnement, pour paraphraser ? Peut-on marchandiser l'environnement qui est considéré comme un bien public ? Guy Paillotin l'a souligné dans son rapport.

Il faudrait alors installer des péages à l'entrée des sentiers pédestres, voire des parcmètres à l'entrée de certaines prairies qui servent très souvent de parkings pour les voitures des promeneurs. Mais de quelle oreille l'entendraient-ils ? Les amateurs d'espace, ceux qui sont demandeurs d'un espace récréatif qui vient très souvent en concurrence d'un espace productif pour les agriculteurs, sont-ils prêts à déboursier directement ? Faut-il toujours en passer par un intermédiaire qui est une puissance publique, l'État, la collectivité territoriale, la mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional ? Nous en sommes encore à cette pratique.

Cependant, pour certaines réalisations, pour prendre le relais sur des mesures agri-environnementales, des communautés de communes, des Conseils Généraux, Régionaux, voire parfois des associations environnementales, ont mis en place des rétributions pour les agriculteurs. Dans ce cas, en tant qu'agriculteur ou même collectivement, il ne faut plus parler d'aumône, il ne s'agit plus d'une aumône mais d'une rétribution pour une fonction et une mission rendue par les agriculteurs, qu'eux seuls peuvent rendre là où ils se trouvent, sauf à créer un emploi salarié, un emploi vert qui relèverait d'une autre convention collective, d'autres charges, etc. Il s'agit pour les agriculteurs d'un véritable changement culturel, mais M. Bérardet nous a montré qu'il avait l'air très équilibré et bien dans sa peau, en vivant cette situation de contractant sur ces opérations.

De plus, M. Bérardet a évoqué quelque chose extrêmement important qui devrait nous permettre de pousser la réflexion sur la fiscalité écologique. La fiscalité écologique, malheureusement, est très souvent évoquée dans un seul sens, dans le sens de la taxation écologique. Pourquoi ne pourrions-nous pas imaginer un dégrèvement fiscal écologique pour des territoires à enjeux spécifiques, soit au nom du patrimoine, soit au nom de la biodiversité, soit au nom des services rendus par les propriétaires de ces territoires pour des sentiers pédestres en bord de cours d'eau ?

On est en début d'année, on peut formuler des vœux, le ministère de l'Environnement est là, j'espère qu'il nous entendra.

M. Teddy Follenfant

Nous passons maintenant à la conclusion de M. Calvet, à propos de tout ce que l'on a entendu ce matin d'extrêmement positif.

M. Raoul Calvet

Je vais conclure brièvement. La matinée a été longue, chargée, et je ne voudrais pas la prolonger de façon déraisonnable. Les exposés, et les discussions qui ont suivi, sont riches d'informations et de réflexions. Aussi, conclure cette matinée est une tâche certes intéressante mais également redoutable, parce que risquée. Le risque, en effet, étant d'oublier un point que certains auront jugé important ou, au contraire, d'insister sur un aspect que d'autres estimeront secondaire, voire sans intérêt.

Avant de poursuivre, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'ensemble de la thématique de cette réunion n'a pas été abordé. En effet, cet après-midi sera consacré en grande partie aux perspectives de l'Agriculture Raisonnée.

Je conclurai brièvement cette matinée par un constat et quelques remarques suggérées par les exposés et les discussions qui les ont suivis.

Tout d'abord, les propos que nous avons entendus conduisent à observer et à confirmer deux choses : d'une part, la réalité des défis lancés, comme le montrent les données de l'Institut Français de l'Environnement sur les substances polluantes de manière générale, sur la ressource en eau, sur la nécessaire conservation des sols, notamment à l'égard de l'érosion et de la teneur en matière organique.

Deuxième constat, d'autre part, la réalité des actions entreprises pour limiter et réduire les impacts des activités agricoles est tout aussi tangible ; on remarque des résultats tout à fait encourageants

comme on a pu le voir pour les nitrates et les substances phytosanitaires. Mais il est clair pour tous que les problèmes à résoudre sont difficiles et concernent des systèmes complexes : les milieux naturels, leurs composants et leurs occupants humains.

Les remarques qui me sont suggérées par les interventions concernent trois points. Je commencerai par la connaissance des processus et des milieux. Il existe encore un très grand besoin de connaissance sur de nombreux sujets, je vais en énumérer quelques-uns : le problème des échelles spatiales d'observation et d'intervention, on nous a montré à différents moments l'intérêt de passer de la parcelle à l'exploitation ou au bassin versant ; les connaissances sur les voies de circulation de l'eau, sur les systèmes de production, les systèmes de culture, les itinéraires techniques. Un besoin de connaissance s'est également manifesté pour la définition des indicateurs, leur signification et, en particulier, le problème de l'identification et de la définition des valeurs seuil.

Le deuxième point concerne les pratiques et les aménagements. Les exposés nous ont montré très clairement l'intérêt d'un certain nombre d'aménagements, en particulier pour limiter, voire supprimer l'érosion hydrique et les transferts de substances, comme on a pu le voir pour les nitrates, les substances phytosanitaires, aussi bien sur le site de la Fontaine du Theil que sur les sites du Beaujolais ou dans les rivières de l'Aude.

Le troisième point sur lequel je voudrais faire une remarque est peut-être le plus important. Il se rapporte à la dimension sociologique des relations entre l'agriculture et l'environnement. Les actions entreprises ont un caractère collectif marqué qui nécessitent, pour aboutir, l'engagement d'une masse critique d'acteurs suffisante, et des acteurs appartenant à différents secteurs : les agriculteurs mais aussi les services administratifs, les services techniques professionnels et la recherche. Il est clair que, dans ces conditions, le succès dépend beaucoup du volontariat et de la détermination de ces acteurs. Il dépend également de l'existence d'une animation et d'un encadrement de formation. Plusieurs exposés nous ont bien montré ces différents aspects.

Pour terminer, je voudrais vous livrer une réflexion qui me semble très importante à l'égard de la problématique qui nous occupe aujourd'hui. Traiter des interactions entre les activités agricoles et l'environnement consiste à traiter de systèmes complexes à plusieurs compartiments, compartiments fortement interactifs : l'homme, la faune, la flore, l'eau, le sol et l'atmosphère. Ces systèmes ont une dynamique caractérisée par des temps de réponse souvent très longs de plusieurs années, voire de dizaines d'années, de sorte que toute action d'observation ou d'intervention doit se situer dans la durée. Il ne faut pas se contenter d'observer ou de bien faire une année, mais il faut le faire tout le temps. De plus, il est nécessaire d'être patient, car les effets des changements de pratiques peuvent ne pas être immédiats. Mais ces systèmes peuvent évoluer dans un sens favorable, comme des exposés nous en ont laissé entrevoir la possibilité ; c'est particulièrement encourageant et, tout compte fait, rassurant.

Je vous remercie pour votre attention et votre participation à cette matinée. Je vous invite à poursuivre la réflexion cet après-midi, à l'occasion de la table ronde.

Table ronde : Les perspectives de développement de l'Agriculture Raisonnée

M. Teddy Follenfant

Mes chers amis, nous allons commencer une table ronde que j'espère extrêmement interactive. Cette table ronde durera à peu près deux heures, on attendra l'arrivée du Ministre, et la Présidente fera son discours lorsque le Ministre sera présent. Nous avons donc deux heures pour débattre entre nous sur les perspectives de développement de l'Agriculture Raisonnée.

Nous commençons avec Mme Marion Guillou qui va nous présenter sa vision du développement de l'Agriculture Raisonnée et ses perspectives, au nom de l'INRA. Comment percevez-vous cette avancée extrêmement positive ?

Mme Marion Guillou, Directrice Générale de l'INRA

Parler Agriculture Raisonnée aujourd'hui, c'est particulièrement intéressant quand on s'interroge sur l'avenir de l'agriculture européenne, et notamment française, dans un contexte mondial de renégociations internationales et de compétition forte.

Je voulais rappeler que l'agriculture française est une agriculture qui a un débouché essentiel sur le marché intérieur de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle on peut penser que la voie de la qualité, qui ira de pair avec la voie de la valorisation par les prix ou avec l'accès à certains marchés particulièrement exigeants, est certainement la voie de l'avenir pour notre agriculture.

Quand je dis la voie de la qualité, c'est bien sûr au sens de produits spécifiques, au sens de signes de qualité ; mais la voie de la qualité s'entend également comme quelque chose de reconnu par la demande sociale. La composante environnementale fait partie de cette voie de la qualité que l'agriculture française peut mettre en place comme un atout.

Je crois que, ce matin, vous avez entendu un grand nombre d'exposés sur certains aspects de l'Agriculture Raisonnée. Suivant les éléments du rapport de Guy Paillotin, et reprenant certaines notions de base de l'Agriculture Raisonnée, j'ai rappelé que c'était avant tout une démarche qualité au sein d'une exploitation avec un objectif essentiel, même si la viabilité économique, le bien-être, la qualité sanitaire sont visés : l'impact vis-à-vis de l'environnement, le moyen en étant bien une approche globale par exploitation. Il me semble que c'est le cœur de la démarche de l'Agriculture Raisonnée comme vous la pratiquez. Vous me direz si nous sommes d'accord ou pas sur cette perspective.

Deuxième élément, qui est sans doute aussi important pour moi : c'est un outil de dialogue et de communication sur l'agriculture. Pourquoi dis-je dialogue et communication ? Parce que communication, ça fait trop : « On veut vendre ce qu'on a. » Mais dialogue et communication, c'est bien : « On écoute ce que vous voulez. On vous dit ce qu'on fait, on en est fier et on en parle. »

Le troisième élément c'est bien d'être un facteur de progrès puisque l'Agriculture Raisonnée, selon moi, est un système qui évolue dans le temps et qui permet de tirer vers le haut ; c'est donc un facteur de progrès, dans un cadre nécessairement international.

Ce qui nous amène à la démarche que vous avez adoptée, c'est que les impacts environnementaux, contrairement aux impacts technico-économiques, sont constatés loin de la parcelle et loin de l'exploitation : l'agriculteur a difficilement le sentiment direct d'une pollution diffuse, d'un effet de dégagement de carbone ou, au contraire, d'une captation de carbone, d'un effet de pollution par les phytosanitaires. Ce sont des choses qu'il ne peut pas sentir en direct. Il n'y a pas de traduction économique privée de ces impacts environnementaux globaux, il y a une prise de conscience difficile. Vous savez que l'agriculteur, évidemment, essaie, voit si cela réussit, et modifie et adapte. Or, pour les effets environnementaux globaux, cette démarche d'essais et de modifications est à peu près impossible.

D'où la démarche que vous adoptez et qui sera, à mon avis, progressivement adoptée dans un cadre national. C'est une approche par les pratiques à respecter, une espèce de mode d'emploi. Mais on voit bien que le mode d'emploi conserve un côté figé. Donc, si l'on veut que le système évolue, il faudra prévoir l'évolution de ce mode d'emploi, la localisation des pratiques : sur un milieu

sensible, sur un bord de rivière, on n'aura pas les mêmes exigences que sur un terrain relativement filtrant. L'adaptation au milieu et des indicateurs sont nécessaires, des indicateurs simples, si possible, pour qu'il y ait un retour sur l'efficacité de l'action. Cette action environnementale passe par la définition de pratiques, mais le système ne sera positif et ne le demeurera que si c'est un système qui continue à progresser.

Alors, quelle est implication de l'INRA dans l'Agriculture Raisonnée ? Nous sommes fiers que notre Président honoraire ait été à la source de la réflexion nationale, après FARRE, il faut le dire, mais en synthétisant dans son rapport des propositions, grâce aux experts qui ont été mobilisés dans les différents groupes de travail. L'INRA participe à l'effort national de réflexion et de mobilisation. Des travaux de recherche sont déjà en cours ou encore à développer. Il faut identifier les problèmes, construire les programmes de recherche qui permettront de tester des hypothèses ou des réponses, et anticiper les questions de demain. Ce sont bien les rôles de la recherche.

L'autre implication de l'INRA se manifeste avec la diffusion de résultats, de données de référence, en lien avec le dispositif de développement agricole. Et j'en profite, ce n'est pas tous les jours qu'on a une assemblée comme la vôtre en face de soi, pour vous dire que l'INRA organise, au Salon de l'agriculture, un colloque sur des opérations de développement local mises en place par les chercheurs, le 26 février.

Qu'est-ce qui est en cours ? D'abord, un exercice un peu particulier : c'est la première fois qu'on conduisait un exercice de ce type, ce qu'on a appelé une expertise collective ou une synthèse critique des connaissances. En clair, les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Environnement nous ont demandé comment les facteurs environnementaux pouvaient être mieux pris en compte dans les politiques agricoles nationale, européenne et internationale.

Plusieurs groupes se sont réunis. Des groupes ont travaillé sur les grandes cultures, un groupe a travaillé sur l'arboriculture et un autre a travaillé sur la production porcine. Ils vont rendre leur synthèse critique de l'état de l'art, une synthèse critique des connaissances, à la mi-2002. Je vous rappelle que 26 % des forces de recherche de l'INRA travaillent sur les thématiques de l'environnement et de la production durable.

J'ai extrait ce transparent du travail en cours, du travail ATEPE (Agriculture, Territoires et Environnement dans les Politiques Européennes) dont je vous parlais à l'instant. Quel est l'objectif d'ATEPE ? C'est de connaître les atouts et les vulnérabilités des différents systèmes de production, de décrire leur diversité, de comprendre les marges de manœuvre techniques ou économiques pour améliorer leurs performances environnementales, les avantages comparatifs dans une discussion internationale que la France pourrait faire valoir, et les déterminants de ces avantages ou de ces inconvénients à diminuer.

Les connaissances disponibles sont importantes mais souvent mal diffusées, rarement rassemblées, sûrement toujours incomplètes mais déjà instructives et, en tous les cas, elles peuvent commencer à donner un début d'opérationnalité. L'opération ATEPE travaille sur l'incidence des évolutions techniques des politiques publiques et du contexte économique sur les pratiques agronomiques, zootechniques, sylvicoles et sur leurs impacts environnementaux. En sens inverse, c'est l'identification de systèmes de production, de pratiques qui correspondent à une gestion durable de l'espace rural.

Au-delà de ce type d'expertise, le métier de l'INRA relève évidemment de la recherche. Pour ce qui concerne l'Agriculture Raisonnée, j'ai retenu deux types de recherches, directement en liaison avec la démarche : sur les dispositifs de mise en œuvre, et sur le contenu technique même de la démarche.

Pourquoi sur les dispositifs de mise en œuvre ? Parce que, pour arriver à mettre en place un système de suivi d'exploitation, il faut un système assez simple, sinon, c'est décourageant. Il faut donc travailler sur des indicateurs de suivi opérationnels, fiables, les plus robustes possibles, et praticables par les agriculteurs. Plusieurs équipes de recherche travaillent sur ces problèmes d'indicateurs et de suivi par l'agriculteur. Je voulais donner notamment l'exemple de Quali'Terre qui a pratiqué, avec des agriculteurs, la mise en œuvre de ce genre de suivi.

Deuxième type de principe de mise en œuvre, c'est l'évaluation et l'indicateur environnemental qui permet de voir l'évolution du système. L'INRA travaille au moins sur deux éléments qui vous intéresseront très directement. Tout d'abord, les écobilans : le bilan environnemental global d'une opération. Faire un bilan environnemental sur une parcelle, c'est déjà assez compliqué, il faut prendre certains facteurs ; notre objectif est d'arriver à un bilan environnemental, en fonction de pratiques agricoles sur des microrégions, puis des régions agricoles.

Le deuxième type d'indicateurs qui vous intéresseront directement sont des indicateurs agri-environnementaux. Il s'agit de construire des indices d'impact environnemental à partir d'informations simples et accessibles par l'agriculteur sur les pratiques, afin d'établir des scores de performance pour certains itinéraires techniques ou certains systèmes de culture.

Passons au contenu, au-delà du suivi de la démarche. Nous menons de nombreuses recherches qui peuvent aider à la mise en place, puis au suivi de l'Agriculture Raisonnée sur le terrain. D'abord, le raisonnement des pratiques culturales : pour chaque grande catégorie de techniques culturales, il faut comprendre, il faut prévoir comment les interventions influent sur le fonctionnement de l'agrosystème, et il faut en déduire un raisonnement qui puisse être à la base de règles, de décisions et permettre de mettre en place des indicateurs de suivi.

Je vous donne quelques exemples de choses déjà faites : la fertilisation raisonnée qui a été faite par l'INRA de Laon et Grignon, avec les logiciels de suivi qui ont été diffusés, notamment avec l'ITCF ; protection raisonnée, qui module les interventions phytosanitaires en fonction du développement des agresseurs plutôt que tous azimuts et de manière aveugle, en écoutant notamment le système d'avertissement de la protection des végétaux ; troisième exemple : l'irrigation raisonnée, on pourra y revenir tout à l'heure.

Le deuxième type de raisonnement est celui de l'avenir, c'est un raisonnement à une échelle plus globale que celle de la culture classique, c'est un raisonnement à l'échelle des itinéraires techniques des systèmes de culture et des systèmes de production puisque l'enjeu majeur des recherches en cours, au-delà d'une culture de colza, de blé ou de betterave, c'est bien de comprendre ce que peut donner l'effet d'un assolement, l'effet d'une succession de cultures, l'effet d'inter-cultures, l'effet de la partie non agricole du terrain, donc, l'ensemble du système de production.

Donc, l'idée de l'INRA, à partir de sa recherche, mais aussi de la pratique de ses unités expérimentales, c'est de concevoir et de tester des systèmes de cultures intégrées qui sont mis à l'épreuve sur des réseaux d'expérimentation pluriannuels, comme à Dijon, dans la lutte contre les mauvaises herbes, par un système complexe incluant des traitements phytosanitaires, mais incluant bien d'autres choses, ou comme à Toulouse, sur la gestion de l'eau.

En conclusion, je voulais vous parler des observatoires de l'environnement. Au-delà de cette observation des pratiques par exploitation ou par microrégion agricole, on met en place des systèmes d'observation globaux de telle ou telle partie de l'environnement, qu'il s'agisse du sol, de l'air ou de l'eau, en fonction des pratiques des hommes.

Je vous donne deux exemples de ce qu'on a mis en place cette année : quels sont les effets à long terme de l'épandage de déchets ou de boues sur des terres agricoles ou sylvicoles ? Pour l'instant, on ne sait pas répondre, cela demandera des expériences à long terme sur différents types de sols, avec différents types de cultures. Deuxième exemple : quel est l'effet environnemental de différentes pratiques de pâturage sur prairie en fonction des terrains, en fonction du couvert, en fonction du lieu ?

Mme Christiane Lambert

Une expression m'a interpellée, mais elle m'a plu. Qui aurait pensé, il y a quelques années, qu'on parle de score de performance en parlant d'environnement et d'agriculture ? La sportive que je suis reconnaît un élément très dynamique, mais aussi quelque chose de stimulant. Parlant de score de performance, j'essaie d'imaginer ce que cela pourrait donner dans une réunion cantonale ou locale, quelquefois. Je crois qu'on ira le tester à plusieurs.

Mme Marion Guillou

En tous les cas, il n'y a pas de brevet déposé, donc, allez-y. C'est bien l'idée de mouvement, l'idée de progrès, qui est derrière.

M. Teddy Follenfant

A vous écouter parler d'équipes de recherche importantes, d'investissements financiers importants, on doit reconnaître que vous mettez le paquet. En gros, l'Agriculture Raisonnée, pour vous, en France et en Europe, c'est l'avenir de l'homme ? L'avenir de l'agriculture, c'est à fond l'Agriculture Raisonnée ?

Mme Marion Guillou

C'est en tous les cas, à fond, comme je vous le disais, les démarches de qualité, les démarches de qualité produits, les démarches de qualité exploitation, puisque c'est ce dont il s'agit.

Ensuite, le problème est de savoir quelle sera la place de l'Agriculture Raisonnée, quelle sera la place d'autres systèmes plus ou moins exigeants. Je ne sais pas si ce sera du 100 %. A mon avis, c'est l'avenir de l'agriculture européenne que de se placer sur des créneaux techniquement, humainement exigeants. Le mot exigence va peut-être de pair avec le mot sport et avec celui de score de performance. Exigeants, parce que l'on peut se le permettre et parce que finalement, pour rester compétitif au niveau mondial, la qualité est sans doute l'une des voies essentielles.

M. Teddy Follenfant

On a un peu abordé le problème ce matin. Si les agriculteurs adoptent cette démarche de protection de l'environnement, cela demande du temps, de la formation, du travail. Mais c'est un plus, c'est une plus-value marketing pour eux. On ne doit pas laisser de côté, au contraire, l'aspect financier, rentabilité. Je crois que c'est un élément extrêmement important de cette analyse.

Mme Marion Guillou

Voici deux ans, sur le même thème, cela avait été le débat, avec Christiane Lambert : l'Agriculture Raisonnée, est-ce une valorisation par le produit et une rémunération directe par le marché ? Comme je vous le disais, je ne le pensais pas et je ne le pense toujours pas. Est-ce une condition d'accès au marché et une condition de légitimité sociale de toute la démarche agricole pour que l'Agriculture Raisonnée soit reconnue par tous comme un atout ? Là, c'est plus ma conviction. Je suis sûre que mon opinion personnelle amènera des remarques : ce n'est pas une valorisation marketing directe sur le produit, c'est une question de participation de l'agriculture à un mouvement de qualité de l'agriculture européenne, à une prise de place sur le créneau qualité.

M. Teddy Follenfant

Dernière question rapide : on a signé un protocole d'accord, dans cette même salle, l'année dernière, avec les pays européens. La France est-elle en avance, a-t-elle un peu de retard par rapport à l'Agriculture Raisonnée ?

Mme Marion Guillou

Je pense que FARRE, en tous les cas, était très en avance. Certaines personnes dans la salle pourraient donner les dates de fondation de FARRE, mais il a quand même été créé voici plusieurs années, bien avant qu'on ne parle d'Agriculture Raisonnée.

Sur le plan international, c'est très variable. Quand je parle avec nos homologues organismes de recherche dans les autres pays européens, ils parlent plus souvent de protection intégrée ou de lutte biologique. Pour les mouvements scientifiques dans les autres pays, même si l'on tourne toujours autour de la notion d'intégration de l'environnement dans la production agricole, d'intégration de l'économie et d'intégration de l'homme, puisque finalement tout cela est un ensemble, les mots directeurs semblent changer en fonction du pays qui parle de cela.

M. Teddy Follenfant

Jean Salmon, comment réagissez-vous à ce premier discours. Quelle est la position de l'APCA par rapport à l'Agriculture Raisonnée ?

M. Jean Salmon, vice-Président de l'APCA

Bonjour à tous. Ma tâche se trouve facilitée, puisque le Président, ce matin, a déjà eu l'occasion d'exprimer la position des Chambres, et de l'APCA, en particulier.

J'aurai plutôt à vous dire comment les Chambres d'Agriculture se sont déjà impliquées ou vont s'impliquer dans la démarche. Pour ce qui me concerne, mon analyse et mon sentiment, c'est que nous sommes au début du commencement. Jusqu'à présent, depuis deux ou trois ans, pour les pionniers, le concept de l'Agriculture Raisonnée s'est progressivement affiné. Le Ministre viendra en parler tout à l'heure : hier, un CSO entérinait un certain nombre de décisions. Maintenant, toute la mise en œuvre est à faire. Je pense qu'Eugène Schaeffer aurait pu jouer le rôle que je joue actuellement, puisqu'il a lui-même conduit un groupe de réflexion entre les organisations agricoles pour penser la mise en place de l'Agriculture Raisonnée, à un moment où les choses ne sont quand même pas les plus simples dans l'esprit des agriculteurs. Bien souvent, les gens ont envie de rejeter un peu tout ce qui leur est proposé plutôt que de s'engager résolument dans une démarche constructive qui est, à mon avis, la seule capable de contrer une espèce de machine infernale de plus en plus dirigiste, car, du fait de la réglementation, les gens ont le sentiment de subir tout le temps.

L'engagement des Chambres et des organisations professionnelles a tourné autour de quatre axes principaux. Le premier, c'est d'abord d'essayer de redonner confiance à nos clients. Tout à l'heure, il a été question de dialogue ; je crois que ce n'est pas dans l'adversité que l'on construit quelque chose. Il nous faut une approche construite ensemble dans le cadre du dialogue. Si des catégories se sont pendant longtemps ignorées, il faut qu'elles puissent se rencontrer, se découvrir et s'apprécier.

On note un certain nombre d'exigences en termes de transparence, qui font que la démarche a été poussée dans ce sens. C'est ce que je dis aux agriculteurs, quand j'ai l'occasion d'aller dans les cantons, dans les communes ; quand on leur parle d'Agriculture Raisonnée, ils ont quelquefois un peu de difficultés à comprendre, je leur dis : « Écoutez, il y a dix ans, dans le secteur industriel, il y avait aussi pas mal d'attaques au regard des problèmes environnementaux ; or, progressivement, le milieu industriel est entré dans une démarche de suivi de ses processus de production, et cela a donné les normes ISO. » Alors, je ne dis pas qu'il faille aller jusqu'aux normes ISO. Cependant, qu'est-ce que je constate, dix ans plus tard ? Je constate que, quand survient un problème chez un industriel qui est aux normes ISO, c'est un accident. Quand ce même accident a lieu chez quelqu'un qui n'est pas capable de montrer son processus de production, c'est à la limite de la malveillance. Un même événement peut générer, suivant qu'on est dans une démarche de transparence ou dans une démarche relativement occulte, la reconnaissance d'un accident, l'accident pouvant arriver à tout le monde ; ou bien, au contraire, une espèce de procès d'intention permanent qui devient latent, et qui empoisonne l'esprit de tout le monde. Et je suis de ceux, mais je ne suis pas le seul, qui pensent que, dans la démarche d'évolution et de développement agricole, on doit favoriser à peu près la création du même type d'outil, avec des critères qui ne seront pas exactement les mêmes. Le concept d'Agriculture Raisonnée peut, dans la mesure où l'on a essayé de clarifier ensemble les données du débat et de faire en sorte que des personnes extérieures viennent valider un certain nombre de démarches, faire que ce climat de confiance, auquel tout le monde aspire, puisse enfin s'instaurer.

Une deuxième raison me paraît extrêmement importante : il faut que les agriculteurs retrouvent la fierté de leur métier. Reconnaissons-le, il y a quand même un peu de doute, dans les exploitations ; les différentes campagnes, médiatiques ou autres, font que beaucoup de gens doutent, y compris de leur propre honnêteté. Une approche comme celle qui est préconisée dans la démarche de l'Agriculture Raisonnée est aussi de nature (je rejoins ce que disait Marion Guillou), à partir du moment où l'on est en relation avec le suivi des meilleures connaissances techniques de l'art du moment, à montrer que les agriculteurs qui l'appliquent ne peuvent pas être taxés objectivement de mauvaise volonté.

C'est aussi un élément de fierté et d'épanouissement des personnes. Ce matin, Luc Guyau parlait de mettre l'homme au cœur du projet, y compris en Agriculture Raisonnée. Je crois que c'est aussi dans ce cadre que les choses peuvent avancer.

Il faut, troisième point, que les agriculteurs puissent reprendre l'initiative. En effet, depuis quelques années, FARRE a mis en avant le concept d'Agriculture Raisonnée, et je salue Jean Thiault qui en est l'un des pionniers. Cependant, la démarche a déjà été récupérée commercialement : des chaînes de distribution, et je ne les attaque pas, elles font leur métier, à nous de faire le nôtre, ont récupéré le concept d'Agriculture Raisonnée pour pouvoir en faire un argument de vente. A la limite, on en arrive à une situation où le cahier des charges n'est plus défini par une démarche volontaire des agriculteurs, mais devient une démarche imposée par l'aval. Or, quelque métier qu'on exerce, quelque citoyen qu'on soit, suivant que l'on adhère à une démarche ou que, au contraire, on la subit, cela n'a pas du tout la même signification.

Le quatrième axe, que je ne développerai pas, consiste à démontrer ce que peut être le modèle agricole européen. On parle beaucoup de multifonctionnalité, et de nombreux concepts de ce genre. On a bien du mal à mettre des choses relativement concrètes derrière les mots. Or, autour du concept d'Agriculture Raisonnée, on a peut-être l'occasion de commencer, là aussi, à faire des choses ensemble.

Voilà ce qui nous a motivés au sein des Chambres, mais je pense que cela peut se transposer à d'autres organisations. Cela concerne tout le travail inter-organisations qui a été conduit avec FARRE, avec les pouvoirs publics, pour essayer de constituer quelque chose.

Alors, comment ? Quelles seront les actions des Chambres pour demain ?

Comment ? Tout simplement, je crois que le maître mot qui doit prévaloir à cette mise en œuvre d'une nouvelle démarche de développement, c'est le mot de transparence. A partir du moment où l'on est capable de dire ce que l'on fait, de faire ce que l'on dit et de montrer ce qu'on fait, les choses deviennent tout d'un coup beaucoup plus simples. C'est dans cet esprit que nous entérinons complètement le fait que la qualification des exploitations soit octroyée par un organisme certificateur. Je crois que nous avons tous à y gagner en termes de lisibilité, de crédibilité, d'impartialité. Le débat n'a pas été tout à fait simple, mais les choses sont aujourd'hui classées et tout le monde s'accorde à reconnaître que ce n'est peut-être pas la voie la plus facile en termes de vulgarisation. C'est sans doute la voie la plus pérenne, en termes de devenir du concept d'Agriculture Raisonnée.

Aujourd'hui, je vous le disais, c'est le début du commencement. Comment les Chambres d'Agriculture peuvent-elles s'impliquer dans cette démarche ?

Tout d'abord, il va nous falloir faire connaître le dispositif parce que, quoiqu'on pense et quoiqu'on dise, nous sommes dans une salle d'initiés ; et les gens ont bien du mal à faire le tri entre Agriculture Raisonnée, agriculture durable, etc. En fait, il faut que, dans une démarche de communication, on soit capable d'expliquer très clairement ce qu'est l'Agriculture Raisonnée, de faire connaître ce à quoi cela s'applique et ce sur quoi cela se base. Marion Guillou parlait tout de suite de quelque chose d'évolutif. En fonction de la découverte de nouvelles technologies, produits de la recherche, produits de la recherche de l'INRA, produits de la recherche appliquée des réseaux des Chambres d'Agriculture, c'est aussi cela, la démarche de vulgarisation et de développement, nous devons pouvoir établir un premier volet information.

Ensuite, toujours dans l'intention de faire connaître le dispositif, il nous faut diffuser les derniers éléments dont nous disposons. Il faut accompagner les agriculteurs dans cette démarche, faire qu'ils comprennent d'abord la mesure, qu'ils en comprennent les intérêts, que cela ne soit pas une démarche subie mais, au contraire, une démarche choisie.

Le deuxième axe de travail des Chambres d'Agriculture, à mon avis, sera de créer les conditions de la mise en œuvre. Il est évident que, quand on commencera à faire le tour des exploitations, on en trouvera certaines opérationnelles tout de suite ; certaines seront quasiment opérationnelles, d'autres auront des progrès à faire. Les Chambres d'Agriculture, acteurs du développement, trouvent pleinement leur place dans cette démarche, pour que les agriculteurs comprennent bien. Cela me rappelle un débat, hier, au CSO. Certaines personnes reprochaient le fait que l'Agriculture Raisonnée n'était que l'application de la réglementation ; or, quelqu'un qui est présent dans cette salle, qui n'est d'ailleurs pas du monde agricole, a très bien expliqué, à mon avis, le fait que

l'Agriculture Raisonnée, c'était un peu de réglementaire, mais aussi beaucoup d'engagements pour réaliser des choses qui n'étaient pas réglementaires. Je crois que nous travaillons complètement dans cet esprit. Il faut le savoir, cela ne sera pas facile tous les matins. Nous devons expliquer que la seule approche réglementaire n'est sûrement pas la plus constructive à terme, mais qu'il vaut mieux quelquefois entrer dans une démarche de challenge plutôt que dans une démarche de contraintes. Cette notion de mise en place de l'Agriculture Raisonnée me paraît extrêmement importante, il faut que nous soyons capables de l'initier dans le cadre d'une démarche de développement. L'Agriculture Raisonnée, pour nous, c'est un challenge, ce n'est pas une contrainte. C'est un challenge dans lequel nous sommes acteurs, nous sommes pilotes dans l'avion. Cela me ramène à ce que je vous disais tout de suite sur les objectifs en termes de fierté et de parcelles de pouvoir sur l'orientation, avec des cahiers des charges ; cette démarche me paraît extrêmement importante. En effet, suivant que vous proposez un défi à des hommes, avec la dynamique que peut créer l'envie de relever un défi, ou suivant que vous leur demandez de se plier à une contrainte, vous n'aurez pas du tout le même homme en face de vous. Vous aurez, dans un cas, un acteur qui a envie de progresser. Dans l'autre cas, vous aurez quelqu'un qui renâcle à appliquer des règles qu'il ne comprend pas. Je crois que c'est tout le challenge que nous allons avoir à développer : faire en sorte que les gens le prennent comme un challenge et non pas comme une contrainte. La démarche consentie, pour un homme, est une source d'épanouissement ; une démarche subie peut générer la révolte.

En ce qui concerne les Chambres d'Agriculture , c'est l'ambition qu'elles se sont donné, elles s'accorderont un rôle de mise en œuvre. Nous allons devoir, à travers les équipes de nos Chambres d'Agriculture, faire en sorte que la mise en place de l'Agriculture Raisonnée puisse être l'une des priorités en matière d'action. Il y a sans doute un certain nombre de Présidents de Chambres ici présents. Tous rencontrent la difficulté d'avoir à arbitrer entre les différentes actions qu'on leur demande, parce qu'il y a toujours de bonnes raisons pour faire autre chose. L'important, c'est que tout le monde s'y mette. Un certain nombre de démarches sont d'ailleurs engagées. La réflexion a été conduite autour de deux axes, jusqu'à présent : elle a été conduite à partir de l'expérience des Chambres de Picardie, à travers Quali'Terre ; et elle a été conduite à travers la réflexion sur les chartes de démarches qualité et bonnes pratiques, au niveau des Instituts. C'est en rejoignant ces deux points-là que l'on peut arriver à construire une démarche.

Les Chambres d'Agriculture joueront également, c'est notre ambition, leur rôle de structure relais, aussi bien en ce qui concerne la formation des agents qui seront amenés à faire les audits dans les exploitations agricoles, qu'en ce qui concerne la formation des agriculteurs, afin que ceux-ci puissent recevoir des messages un peu différents de ceux qu'ils ont reçus hier. Elles joueront leur rôle en termes d'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche, et cela nous renvoie à la notion de groupe de développement. Puis, dans la mesure où nous pourrions passer des conventionnements avec des organismes certificateurs, nous serons à même de jouer ce rôle de structure relais préparant les audits de qualification sous la responsabilité de l'organisme certificateur. Il faut que ce soit clair, parce que nous avons un rôle de facilitateur à jouer dans la démarche, comme nous avons un rôle de facilitateur à jouer dans le développement agricole. Et le développement agricole n'est jamais que la mise en œuvre d'évolutions de pratiques qui correspondent à des aspirations du milieu agricole, mais aussi à des aspirations de la société qui nous entoure.

Un point délicat, encore un, sera de gérer l'obligation, quelque part induite par l'Agriculture Raisonnée, de l'enregistrement. Nous savons tous très bien que les agriculteurs ne sont pas obligatoirement les meilleurs écrivains, il y en a de très bons. Le problème de l'enregistrement de paperasses revient quand même souvent. Si nous voulons que l'Agriculture Raisonnée soit un succès, nous avons également, pouvoirs publics et autres, l'impérieuse nécessité de procéder à un travail de simplification qui fasse que l'enregistrement ne soit pas une contrainte mais un outil de gestion et que cet outil de gestion, dans la mesure où l'on génère la transparence, puisse servir à un contrôle éventuel qui serait fait par d'autres. Des évolutions sont à promouvoir en termes de

pratiques d'enregistrements, des travaux à conduire en matière de techniques d'enregistrement ; je pense que les nouvelles technologies peuvent faciliter les choses, c'est là un point extrêmement important.

Il faut expliquer qu'il ne s'agit pas d'une segmentation de marché supplémentaire mais bien d'une évolution globale de l'agriculture, expliquer que ce n'est pas un nouveau signe de qualité mais la qualification d'un fonctionnement d'exploitation, qu'il importe de valoriser les efforts. Ceci pose le problème de la communication, communication institutionnelle, bien sûr. Mais nous devons encore répondre à cette question : comment faire connaître cette démarche sans qu'il y ait confusion entre qualification du produit et qualité de la conduite de l'exploitation ?

Il nous reste quelques chantiers à mettre en œuvre. Pour en finir, et c'est ce que nous attendons des pouvoirs publics, M. Tabary pourra peut-être en parler tout à l'heure, pour que nous réussissions et pour que ce soit un atout et non pas un handicap en termes de concurrence, il faut que nous fassions reconnaître la démarche à l'ensemble des pays de la communauté, voire au-delà.

M. Teddy Follenfant

Merci, M. Salmon.

Je passe la parole à Eugène Schaeffer. Je pense que vous avez un discours assez cohérent par rapport à ce qui vient d'être dit. Quelle est votre position ?

M. Eugène Schaeffer, Président de l'ACTA

Merci, Mme la Présidente. Bonjour à tous. Vous ne pouvez pas savoir le plaisir que j'éprouve à parler devant vous aujourd'hui de l'Agriculture Raisonnée. Très franchement, les agriculteurs se sont lancés à eux-mêmes un formidable défi et je pense qu'ils vont le gagner. Ce défi consiste à s'engager volontairement, majoritairement, agriculteurs et éleveurs, dans une démarche d'Agriculture Raisonnée couvrant l'ensemble de l'exploitation, démarche volontaire, il faut le souligner, démarche appuyée sur un cahier des charges, un référentiel évolutif entrant dans un système de contrôle sérieux, parce qu'on ne voulait pas faire de l'agricolo-agricole. Voilà, je crois, en une phrase, résumé notre sentiment.

J'ai parlé d'un formidable défi ; tout d'abord, un défi par rapport à eux-mêmes. Jean Salmon l'a dit : « Ce défi, il nous faut le relever avec les agriculteurs. » Il a dit ce que cela supposait par rapport à eux. Mais c'est effectivement l'enjeu pour l'avenir par rapport aux consommateurs ; c'est un défi par rapport à notre filière agroalimentaire, ne l'oublions pas, qu'il faut intégrer totalement dans ces démarches ; c'est également un défi par rapport à la politique de l'environnement, à la politique de l'aménagement du territoire ; et, lorsqu'on parle de l'aménagement du territoire, c'est également un pari que nous avons lancé sur le terrain par rapport aux collectivités locales, territoriales. Conseil général, Conseil régional : tout le monde est impliqué dans cette grande politique environnementale. Voilà tracés l'enjeu et l'ampleur de notre démarche.

Alors, comment avons-nous fait ? Voici environ deux ans, les organisations professionnelles se sont dit : « Il faut absolument que nous préparions l'avenir. » Bien avant la crise de l'ESB, bien avant un certain nombre d'autres problèmes, il faut préparer l'avenir. Effectivement, on s'est réuni : FNSEA, CNJA, APCA, FARRE (FARRE y était dès le départ), et nous avons travaillé. C'est là qu'on se rend compte que le travail est évolutif. Ce travail, que nous sommes en train de faire, est un travail sur l'évolution des états d'esprit des agriculteurs, des professionnels de la filière, de tout le monde. C'est cela qui est important. D'ailleurs, nous avons tous évolué dans le temps, pour en arriver aujourd'hui où nous en sommes.

C'est donc un formidable pari, engagé avec les organisations professionnelles, mais il faut tout de même dire que nous ne sommes pas partis de rien, un énorme travail avait déjà été fait. Ce n'est pas aujourd'hui, en disant que l'on va mettre en place l'Agriculture Raisonnée, que l'on commence à aborder les grands problèmes, ils ont déjà été abordés. Mais les problèmes ont été abordés, il faut le dire, beaucoup plus de façon sectorielle, par exemple, dans les Instituts que je préside, avec l'INRA ; en effet, n'oublions pas que, au sein des comités scientifiques de chaque Institut qui sont

présidés par des chercheurs de l'INRA, on avait déjà fait beaucoup de travail. On avait fait beaucoup de travail sur la charte de l'élevage ; l'Institut, le CTIFL, avait fait énormément de travail, notamment sur les productions, sur la fertilisation et sur les traitements de fruits et légumes ; l'ITCF avait fait énormément de travail sur les céréales. Donc, il existait des choses, elles étaient écrites. Les instituts, au sujet des animaux, avaient beaucoup travaillé sur les sujets, notamment sur la protection et le bien-être animal.

Donc, il fallait rassembler toutes ces données et les coordonner. C'est ainsi que nous avons travaillé et que nous avons abouti à la rédaction du cahier des charges, du référentiel. Mais ce référentiel, ce n'était pas uniquement à nous-mêmes de le faire. C'était aux agriculteurs de définir en partie leur métier, les méthodes de production, de transformation, etc. Il fallait tout de même établir les contacts ; cela a été fait avec les autres gens concernés, c'est-à-dire les filières agroalimentaires, les consommateurs. Nous avons eu des débats très fructueux.

Notre objectif était de sortir de l'agricolo-agricole pour dire : « Non, on fait un cahier des charges, on le discute. » On l'a discuté avec les pouvoirs publics. Combien de fois n'avons-nous pas tenu des réunions CSO sur le sujet avec les pouvoirs publics, en nous appuyant sur les données scientifiques sérieuses et précises que nous avons pour fabriquer ce référentiel, ce cahier des charges ? Et nous y sommes arrivés.

Maintenant qu'il existe, il se doit d'être évolutif, parce que toute démarche qualité est évolutive. Les cahiers des charges, les référentiels sur les démarches qualité et les labels n'ont plus rien à voir aujourd'hui avec ce que l'on écrivait voici vingt ans. Nous tiendrons tout de même compte des référentiels existants, de l'état d'évolution de nos connaissances scientifiques, des pratiques, et ainsi de suite. Cela doit faire partie de notre préoccupation principale.

Ensuite, nous avons également eu le souci que ce référentiel puisse s'appliquer à une grande majorité d'agriculteurs, parce que nous ne voulions pas faire une petite sélection au profit de quelques-uns. Nous avons veillé à ce que la grande majorité des agriculteurs puissent s'y engager, c'est notre souci. Et ce sera le souci de l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, des consommateurs et de l'ensemble des gens qui ont contribué à tout ce travail, que de le faire connaître. Il nous faudra effectivement l'appliquer. Là, les démarches sont fixées, cela a été dit. Je pense que l'ensemble des organisations professionnelles ont un rôle essentiel à jouer dans la communication auprès des agriculteurs, dans la communication globale ; nos amis consommateurs et les professionnels de l'industrie agroalimentaire ont également un rôle essentiel à jouer dans la communication et dans la démarche.

Il s'agit donc de faire connaître. Lorsque je parle de l'évolution, nous possédons aujourd'hui un référentiel national. Il est clair que, dans le temps, il devra tenir compte des réalités du terrain, des problèmes environnementaux de terrain, qui, dans un débat que je qualifierai d'ouvert et de démocratique, doit être négocié effectivement. Je le dis, cela fait partie des évolutions du référentiel. Tout le monde doit s'employer à son application. Effectivement, il y aura des contrôles. Les contrôles, nous avons voulu qu'ils soient simples, c'est vrai, mais également qu'ils soient sérieux, notamment par rapport à l'opinion, par rapport aux consommateurs ; nous tenons à ce que l'instruction des dossiers soit faite de façon sérieuse. Nous allons commencer à travailler concrètement sur le terrain. On examinera les quelques inconvénients du système ; dès l'application de la théorie sur le terrain, on constatera tout de suite les imperfections, il faudra les corriger. J'ai une grande confiance dans l'ensemble de nos organismes certificateurs et dans les autres organisations professionnelles pour l'application du système.

Je me montre très confiant à l'égard de cette démarche. Il est vrai que, aujourd'hui, par rapport au débat sur l'environnement, les choses doivent être abordées de façon positive. Nous restons toujours attachés, encore une fois, à une démarche volontaire de la part des agriculteurs, et de l'ensemble de la filière. Pour ce qui est des démarches contraignantes, on connaît le débat aujourd'hui sur les négociations de la directive nitrates ; je pense que les deux types de démarche sont très complémentaires. Et si les agriculteurs ont décidé de prendre leur avenir en main, effectivement, c'est dans cette direction qu'il faut aller.

Je crois que, maintenant, il faut transformer l'essai. Le chantier est ouvert et je suis persuadé que, si nous nous y mettons tous ensemble, organisations professionnelles et agriculteurs, consommateurs et filières, nous gagnerons.

M. Teddy Follenfant

Merci. Après cet appel très sportif, chère Présidente, c'est à vous de poursuivre.

Mme Christiane Lambert

Au fur et à mesure que les intervenants précédents parlaient, je rayais sur mon papier ce que j'avais prévu de dire et qu'ils vous ont dit, mais nous ne nous étions pas concertés. Toutefois, il est intéressant de voir l'intérêt évident que suscite l'Agriculture Raisonnée. Je crois que les événements d'hier, au CSO, et le succès de ce colloque, le montrent. Des convergences se manifestent aujourd'hui, même s'il reste un certain nombre de points, je ne dirai pas de désaccord, mais de nuance. Ces convergences évidentes prouvent que le dialogue a été porteur, que rien n'a été imposé, mais que les esprits se sont peu à peu façonnés, convaincus. C'est quelque chose qui me paraît extrêmement important, que Guy Paillotin avait souligné dans son rapport : l'Agriculture Raisonnée n'est pas quelque chose qui est imposé d'en haut, qui a été pensé, conçu par de beaux esprits ; c'est une démarche qui a, peu à peu, tissé sa toile, qui a fait son chemin sur le terrain par des pratiques, des réalisations concrètes, des partenariats. Les agriculteurs qui ont témoigné ce matin, ont témoigné de ce qu'ils ont fait chez eux, pour eux-mêmes et pour d'autres, avec d'autres. « On ne part pas de rien », comme le disait très justement Eugène Schaeffer. Il y a donc des réalisations, des essais à transformer, et le ferment, sur le terrain, produira son effet. Je suis assez optimiste sur l'intérêt collectif que peut représenter demain l'Agriculture Raisonnée.

Ne faisons pas, avec l'Agriculture Raisonnée, l'erreur qu'ont commise certains avec d'autres dossiers, en fixant des objectifs chiffrés que l'on n'atteindrait pas. Ne déclarons pas : « L'année prochaine ou dans un an, c'est 100 000 agriculteurs qualifiés. » Non, ne nous risquons pas à annoncer cela, soyons conscients du chemin à parcourir. Comme l'a très justement dit Jean Salmon : « Je crois qu'il y a une place pour tous dans ce challenge. »

D'abord et avant tout, et je crois que les témoignages de ce matin l'ont bien montré, il s'agit d'un état d'esprit. Très longtemps, d'ailleurs, certains ont dit : « FARRE, c'est gentil, mais ce n'est qu'un état d'esprit. » Vous l'avez sûrement entendu, et on l'entend encore. Cependant, désormais, nous pouvons l'afficher : c'était intéressant, ce matin, certains ont même dit qu'ils étaient admiratifs de ce qu'ils avaient entendu, il y a des actes concrets, des engagements et des résultats obtenus grâce à des indicateurs, et nous sommes preneurs d'indicateurs. Les agriculteurs sont des gens pragmatiques qui aiment les indicateurs utiles qui sont des éléments de gestion, des clignotants utiles pour piloter une exploitation. Et quand je dis qu'il y a des engagements, il y a vraiment des engagements puisque, dans le référentiel de l'Agriculture Raisonnée, tel qu'il a été produit, on compte 98 points d'engagement ; 43 sont un rappel de la réglementation, mais 55 vont au-delà de la réglementation. Ce n'est donc pas quelque chose de léger, quelque chose de superficiel, c'est quelque chose de construit, de concret. C'est en quelque sorte la traduction moderne du bon sens paysan dont chacun sait ce que cela veut dire, ou de la gestion en bon père de famille, terme encore utilisé dans le Code rural pour un certain nombre d'actes. Il faut dire que certains l'avaient peut-être un peu contourné ou détourné, donc, il faut une base de réglementations, il faut des recommandations. Et je suis d'accord avec Marion Guillou lorsqu'elle dit qu'il n'y aura pas de valorisation édictée, imposée ou écrite dans un texte. Par contre, je pense qu'il y aura une valorisation possible, construite, façonnée, négociée, sur la base de cahiers des charges engageants, avec des entreprises qui sauront tirer avantage des 55 engagements supplémentaires que représente le référentiel d'aujourd'hui. Le rôle du ministère de l'Agriculture était de définir, de protéger, d'encadrer. On passera ensuite au rôle des acteurs privés, et j'en vois certains dans la salle dont je sais qu'ils sont prêts pour engager cette démarche qui est une forme de « débanalisation » de l'agriculture française et européenne.

Ce qui est également intéressant dans le concept d'Agriculture Raisonnée, c'est que c'est une approche dynamique. Ce n'est pas quelque chose de figé, quelque chose de passéiste, de nostalgique. Certains ont voulu nous laisser croire, dans certains lieux, pendant un certain temps, que l'agriculture, avant, c'était mieux parce qu'on travaillait moins, que les champs étaient plus beaux ; même les femmes étaient plus belles, paraît-il, c'était mieux avant. On a entendu ce discours-là pendant très longtemps. Moi, je veux prouver, et vous êtes un certain nombre à le penser, j'en suis sûre, qu'on peut encore demain, en agriculture, faire de très belles choses en étant moderniste, en intégrant à une juste dose les progrès lorsqu'ils ont une utilité et une légitimité. L'Agriculture Raisonnée possède cette capacité de remise en question permanente par les agriculteurs eux-mêmes. Marie-José Nicoli, lors d'une de nos visites, le disait : « Quelle autre profession est aussi transparente aujourd'hui (elle citait les banques), qui engage à visiter, à se parler, à expliquer en toute transparence ? Il n'y en a pas beaucoup, si l'on y regarde d'un peu plus près. » Donc, n'ayons pas de scrupules. Cette curiosité de l'agriculture est un facteur de progrès, comme le disait Marion Guillou.

Nous sommes preneurs d'indicateurs de tous genres, de tous ordres, harmonisés de préférence, parce que cela permet aussi d'en savoir plus, de vouloir être encore plus performant. Chaque activité est perfectible et il existe, le mot a été prononcé, des marges de manœuvre dans chacune de nos pratiques. Vous avez entendu le témoignage de Bernard Charrier, ce matin. Il parlait du pourcentage d'agriculteurs qui avaient adhéré, derrière l'engagement des pionniers : 95 % fractionnent leurs apports, 40 % ont changé leurs pratiques d'irrigation. Ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes : lorsque les agriculteurs sont convaincus de l'utilité, ils s'engagent. Donc, c'est dynamique, c'est stimulant, et c'est aussi à cause de cela que l'Agriculture Raisonnée a des chances d'avancer. Il est intéressant de montrer que l'environnement évolue, que les milieux naturels ne sont pas figés ; les milieux naturels évoluent, l'agriculture évolue, mais il n'y a pas que l'agriculture qui fait évoluer les milieux naturels, c'est important de le quantifier, de le mesurer.

Ma troisième remarque concernera l'approche économique. Marion Guillou a dit que les conséquences environnementales n'étaient pas toujours perceptibles directement par les agriculteurs. C'est vrai. Toutefois, certaines conséquences économiques sont parfois palpables très concrètement dans une exploitation, c'est-à-dire que l'adoption de pratiques raisonnées et que la succession de ces bonnes pratiques sur plusieurs années peuvent parfois conduire les agriculteurs à des retours économiques positifs et intéressants. Ce n'est pas toujours le cas, on constate quelquefois des surcoûts ou des manques à gagner, mais c'est dans la transparence de nos pratiques, et avec leur enregistrement, que nous arriverons à prouver si nous avons des gains ou des économies aussi bien que des manques à gagner. Or, lorsque ces manques à gagner ou ces surcoûts sont faits dans l'intérêt général, ils permettent de justifier un certain nombre de soutiens ou d'aides de politiques publiques. Donc, cette transparence des coûts est importante. Certains disent qu'on n'y perd pas, d'autres disent qu'on y gagne, cela dépend de la psychologie des uns et des autres.

Si l'on parle de l'approche macro-économique, indéniablement, les consommateurs sont en attente d'une réponse environnementale. Le succès et la montée en puissance de la demande des produits bio le montrent : il y a une attente des consommateurs en matière de qualité et de respect de l'environnement. Comment pouvons-nous répondre à ce besoin de différenciation, d'achat citoyen, d'achat éthique, en quelque sorte ? Comment pouvons-nous additionner les réponses, ne pas opposer les différents modes de production ou de commercialisation, mais additionner les différents modèles ? L'agriculture biologique représente aujourd'hui 2 % de la surface agricole en France ; il reste 98 % de la SAU sur lesquels beaucoup de choses sont à faire. Additionnons les initiatives, ne les opposons pas. Il y a de la place pour tout le monde sur le marché. On mange tous les jours de la semaine, mais le week-end, de façon différente, le midi, différemment du soir. Il existe plusieurs modes de consommation, donc, plusieurs modes de production. Je suis persuadée que, en France, et déjà certaines entreprises jouent cette carte-là, qui bénéficient d'une grande notoriété sur le plan de l'alimentation, de l'industrie agroalimentaire, de la cuisine et de la gastronomie, il y a probablement

beaucoup à gagner à ajouter une promesse aux modes de production et le respect de l'environnement qui est un concept porteur aujourd'hui.

Le quatrième point, c'est le dialogue. Comme vous, je préfère le mot dialogue au mot communication qui a été galvaudé ; initialement, c'est un beau mot, le mot communication. Il ne suffit plus de bien faire ce que l'on fait chez soi, pour soi, en étant hyper pointilleux, il faut vraiment le faire savoir et le faire reconnaître. Il faut l'expliquer, le quantifier, le prouver comme le disait, lors de l'une de nos premières réunions, M. Martin ; il faut mesurer pour opposer aux tiers les preuves de ce que nous faisons, en situation, dans l'exploitation. Si nous regardons autour de nous, de nombreuses entreprises d'ailleurs, qui sont peut-être moins directement confrontées à l'environnement que nous, communiquent déjà beaucoup sur l'environnement. Regardez les plaquettes de résultat des grandes entreprises : EDF, ASF (Autoroutes du Sud de la France), même MacDo ou Vivendi. Remarquez la place qu'ils accordent, dans leur communication d'entreprise, au respect de l'environnement. Même dans les spots télé de 15 secondes, on nous parle de développement durable et de respect de la planète en vendant de la lessive, des couches-culottes, des cosmétiques ou Dieu sait quoi. C'est une valeur incontournable, et l'agriculture, qui occupe plus de 80 % de l'espace, ne peut pas passer à côté de cette « obligation »-là. A chaque fois que l'on se parle, à chaque fois que l'on parle de notre métier, on le fait mieux connaître, on le fait davantage comprendre aussi, donc, on le fait davantage reconnaître. On crée ces éléments de compréhension qui évitent les refus en bloc que certains maires connaissent très bien, nous en parlions ce matin. Aujourd'hui, le plus gros problème, c'est probablement la rupture de dialogue dans certaines communes rurales, même dans des communes très agricoles, voire la rupture de fraternité entre les agriculteurs et les autres habitants d'une commune, avec la crainte d'une agriculture qui serait suspecte.

Mon cinquième point concerne le caractère interprofessionnel. A notre forum FARRE, nous sommes très attachés au caractère interprofessionnel parce que, très souvent, le débat sur l'agriculture, et les problèmes qui se posent en lien avec l'agriculture, se résume à un procès contre les agriculteurs. C'est tellement simple de trouver un bouc émissaire facile et silencieux. Or, dans beaucoup de crises, après qu'on a décortiqué un peu les faits, on s'est aperçu que les problèmes étaient ailleurs que dans l'exploitation proprement dite. Les cochons qui sortent d'une exploitation sont sains, du groin au jambon. S'il y a un problème de listéria dans les rillettes ensuite, c'est peut-être aussi que la chaîne du froid n'a pas été respectée ; il n'empêche que c'est le cochon qui sera incriminé. Il faut donc permettre ce discernement lorsqu'éclate une crise, il faut être capable d'apporter les éléments de preuve et d'engager aussi tous les opérateurs d'amont, dans la recherche, la formation, l'accompagnement, les fournisseurs d'amont de tous les intrants qu'utilise l'agriculture, ainsi que tous les opérateurs d'aval. Les produits qui quittent nos exploitations sont encore vivants, et ils vivent encore, au travers du processus de transformation, jusque dans le réfrigérateur. Donc, cela ne peut pas être seulement un engagement des agriculteurs, mais bien un engagement interprofessionnel et collectif d'un bout à l'autre de la chaîne. Pour reprendre une expression que mes enfants adorent en ce moment, il ne doit pas y avoir de maillon faible, sinon, ça ne marchera pas et il y aura des pots cassés pour les uns ou pour les autres.

En conclusion, je dirai que l'Agriculture Raisonnée représente vraiment une promesse, et, une promesse, c'est engageant. Une promesse, ce n'est pas seulement engageant pour celui qui la fait, mais aussi pour celui qui l'écoute. L'Agriculture Raisonnée est à mon sens une promesse engageante pour les agriculteurs, qui crée une attente très forte chez les consommateurs. Il faut être capable, d'abord, et c'est ce qui doit nous aider à mobiliser les agriculteurs, de dire tout ce que l'on fait, et qui est méconnu. Ce que font les agriculteurs aujourd'hui est bien trop méconnu. Il faut redresser la tête et dire tout ce que nous faisons, dire aussi ce qui va mal et s'engager à le changer. Il faut également dire ce sur quoi nous nous engageons demain : 55 points supplémentaires, ce n'est pas une paille, ça vaut le coup de le dire. Je pense que c'est la meilleure façon de sortir du discours un peu pessimiste et lancinant qui s'est installé, que l'on tient à propos l'agriculture, et qui fait souffrir les agriculteurs.

Régulièrement, on me dit : « Mais qu'est-ce qui va déclencher cette envie de changer et de s'engager, chez les agriculteurs ? » Eh bien, je réponds tout simplement : « Les agriculteurs vont changer parce qu'ils ne sont pas sourds. » Ils en ont assez d'entendre s'accumuler un certain nombre de griefs, de reproches ou de critiques, pas seulement dans les enceintes de réunions, mais aussi à l'occasion du réveillon de Noël, quand le bœuf arrive sur la table, par exemple. Ils ont donc une envie, non pas de revanche, mais de retour à ce qu'ils sont réellement : des producteurs, des gens qui travaillent avec le vivant, avec tout le côté aléatoire qui accompagne le travail du vivant, des gens qui ont fait des efforts considérables d'adaptation depuis un certain nombre d'années, qui ont été aidés par des opérateurs d'amont et d'aval qui ont cru également à cette évolution, et qui sont aujourd'hui un peu déçus du manque de reconnaissance ou de prise en considération réelle de cette agriculture-là. Je pense que le chantier est phénoménal, mais nous ne partons pas de rien. FARRE y a contribué, beaucoup d'autres aussi. Et, le plus rassurant, en quelque sorte, c'est de voir que l'intérêt ne se dément pas et qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'espérance derrière le développement de l'Agriculture Raisonnée. Je vous remercie.

M. Teddy Follenfant

Merci, Mme Christiane Lambert. La voie du développement durable en plein 2002, ce discours est très cohérent. Merci. Philippe Tabary, c'est la clôture de cette table ronde avant l'échange questions-réponses avec la salle. Vous êtes la voix de la sagesse de la Commission européenne, mais aussi un partisan passionné de l'Agriculture Raisonnée, je suppose. Que peut nous apporter la Commission européenne ? Comment voyez-vous l'Agriculture Raisonnée en France, mais aussi dans les pays européens ?

M. Philippe Tabary, administrateur principal à la Commission européenne, Direction Générale de l'Agriculture

Lors des interventions qui ont précédé, j'ai, parfois, eu la volonté d'intervenir, mais je suis trop timide, ça me perdra ; j'ai fait signe, on ne m'a pas vu ni entendu. C'est pourquoi je voudrais rapidement faire quelques mises au point avant d'entrer dans le propos. Je commencerai par la question de la spécificité française, dans ce dossier de l'Agriculture Raisonnée. En gros, un pays sur deux, la moitié des pays membres actuels, est engagé dans ce processus. Ce qui doit être souligné, c'est que, nulle part, cela n'est aussi fortement représentatif qu'en France. La France, me semble-t-il, est le seul pays où la profession a tenu le rôle central dans ce débat.

Jean Salmon a évoqué le fait qu'on entendait souvent dire, et je l'entends souvent moi-même, que l'Agriculture Raisonnée n'était au fond que l'application des lois. Certes, cependant, il y a 36 manières d'appliquer les lois. Il y a les lois et l'esprit des lois. Sans l'esprit, la loi est une contrainte ; avec l'esprit, c'est un stimulus, et c'est précisément ce rôle de stimulus qu'il faut représenter.

Un autre point concerne la valorisation : plusieurs d'entre vous l'ont évoquée. Valorisation par les prix, on peut en discuter, la question a été posée par les représentants des consommateurs ce matin ; valorisation par les conditions d'accès au marché, sûrement. On peut également valoriser, et c'est déjà réalité dans un certain nombre de règlements, par les conditions d'accès aux primes, même si les primes ne sont pas ce que l'on aime à montrer ; c'est un élément de l'affirmation de la volonté politique et c'est le signal d'une direction dans laquelle s'orienter.

Un quatrième point a été évoqué par Jean Salmon également, c'est la nécessité d'intervenir dans un cadre international. J'y reviendrai dans mon propos. Je le mentionne parce que je crois que c'est particulièrement important et que cela n'a pas été encore beaucoup signalé jusqu'ici.

Christiane Lambert a abordé un cinquième aspect, c'est cette tendance profonde de nos sociétés à dire : « C'était mieux jadis. » Oui, ce n'est pas nouveau. C'était mieux il y a vingt ans parce que, il y a vingt ans, on en avait 20 de moins. Et si, Mme la Présidente, ce n'est pas encore un problème pour vous, pour ceux qui, comme moi, voient plus d'argent passer dans les bougies que dans le gâteau, il y a un aspect quelque peu attractif. De plus, en vingt ans, la société s'est fortement urbanisée ; elle

est urbanisée dans sa géographie et peut-être plus encore dans sa tête, et parfois, dans son absence de tête, d'ailleurs : dans son pouvoir d'achat, dans sa consommation et dans les modes de distribution. Mais ce sont là des débats beaucoup plus vastes.

Dernier élément ponctuel souligné par l'ancien journaliste que je suis (c'est un métier qui mène à tout, je le redirai à Philippe Vasseur demain, puisque l'on va se retrouver sur un autre débat), c'est l'importance d'une médiatisation extrême aujourd'hui, qui peut être positive si l'on sait en jouer. Malheureusement, la profession n'a pas montré trop de scrupules, et l'on a entendu des messages qui nous sont tombés sur le dos assez rapidement : « Une vache éternue, la France s'enrhume. Une vache guérit, la France s'en fout. » C'est à peu près cela. Et si nous ne sommes pas là pour faire l'interface, pour rappeler que, pour savoir vendre, savoir se vendre est aussi important, sinon plus, que savoir produire, nous perdrons l'essentiel, nous perdrons la valeur ajoutée, nous perdrons la dignité du métier.

Après ces propos préliminaires par rapport à ce qui a été dit précédemment, je voudrais tout d'abord exprimer le plaisir que j'ai à être parmi vous, c'est sans doute banal. Cependant, j'ai eu la chance de pouvoir venir en milieu de matinée, et j'ai pu entendre des propos fort intéressants, dans leur diversité professionnelle, géographique, sectorielle, et dans la diversité et la complémentarité des préoccupations qu'ils reflétaient. Ce n'est pas la première fois que Bruxelles a des contacts avec FARRE, que ce soit à Bruxelles ou à cette tribune. Mes collègues m'y ont précédé. Ce n'est pas la première fois que j'ai, pour ma part, des contacts avec FARRE ; le dernier en date, c'était à la fin d'un congrès de la FNSEA, à Versailles, avec Alain Forni. J'ai l'impression d'y avoir entendu ce que j'ai entendu aujourd'hui. Il ne nous a quittés qu'en apparence, et cela est aussi un certain réconfort pour tout le monde.

Je voudrais également souligner un aspect qui me semble particulièrement important, peut-être y suis-je plus sensible parce que venant d'une organisation internationale : c'est le lieu où vous vous réunissez et où vous réfléchissez ensemble. Il me semble qu'on ne pouvait pas rêver meilleur symbole que l'UNESCO pour associer comme vous le faites le culturel et le cultural, l'image de marque du métier, les réalités du marché et la volonté politique de les encadrer.

Au niveau européen, tout ce qui est environnemental n'est pas tout à fait nouveau ; cela a été mentionné ce matin, notamment par les représentants des consommateurs, en souhaitant qu'on le prenne en compte. Je suis tout à fait d'accord avec eux s'ils ajoutent simplement : qu'on en tienne *davantage* compte, car on en a formellement tenu compte dans les textes depuis 1987, avec l'Acte unique. On l'a rappelé, on l'a inscrit dans la volonté budgétaire, notamment, avec la réforme de 1992, on l'a réinscrit et réaffirmé avec l'Agenda 2000, en 1999 ; et la *Midterm Review*, dont on ne sait pas encore exactement ce qu'elle fera mais dont on sait au moins ce qu'elle ne sera pas, le renforcera. Le Commissaire doit être en train de le dire en ce moment à Berlin, du moins, si le texte que j'ai écrit est celui qu'il prononce.

Les orientations de cette politique nouvelle, les orientations futures de l'Agenda 2000 et de ce qui suivra, ce sera, on le sait bien, un meilleur ciblage des aides ; un meilleur ciblage dont on peut discuter les modalités. Mais je crois qu'il y a une modalité à laquelle, qu'on soit d'accord ou pas, on n'échappera pas : demain, ce sera davantage le Cantal que le quintal, ce sera une politique qui tiendra compte, au fond, d'une idée que j'avais entendu exprimer il y a quelques années, disant que l'on préférerait avoir des voisins que des hectares. Il me semble qu'il y a là des préoccupations qui se recourent.

C'est une plus grande sélectivité dans les conditions d'octroi des aides. C'est une politique de la qualité encore plus dynamique, qui sera de plus en plus prise en compte par la production et qui tiendra compte autant, sinon plus, de la manière de produire que du produit lui-même. Je l'avais résumé voici une dizaine d'années, je n'ai sans doute pas été le seul, en disant que c'était une orientation vers le produire mieux plutôt que vers le produire plus.

A nous, Commission européenne, nous qui devons tenter de tracer les lignes, d'analyser, de proposer, même si nous ne sommes pas toujours suivis, souvent parce que nous avons raison un peu plus tôt que les autres, tout simplement, à nous, il convient de dire, de manière forte, que, quelle que

soit l'évolution, il y a un point commun : nous voulons de l'agriculture partout et de l'agriculture debout. Cela signifie qu'il faut apporter des réponses différentes à des situations différentes et à des productions différentes, sans les opposer les unes aux autres. Il y faut de la souplesse, il y faut l'esprit des programmes LEADER. Il faut coller à des réalités de terrain, des réalités suffisamment fines pour oublier le moins de monde possible, car cela arrive tout de même encore, et pour faire en sorte de connaître effectivement une évolution qui soit politiquement plus acceptable par l'ensemble des pays membres. En effet, si nous, agriculture française, avons raison tout seul, nous passerons, au mieux, pour des illuminés, au pire... c'est un mot beaucoup plus court que je vous laisse le soin de deviner.

Dans les débats de société, il y a effectivement cela, et l'actualité française nous le montre à l'évidence : qualité et sécurité ; même si la sécurité n'a jamais été aussi assurée qu'aujourd'hui, tout le monde est persuadé du contraire. Il faut donc que cela se transpose au niveau européen, d'autant plus que l'émanation de l'opinion publique européenne, le Parlement européen y est plus que tout autre sensible, et ce sera encore plus vrai demain. Le temps arrive où la commission Agricole du Parlement européen sera peuplée de plus de non-agricoles que d'agricoles proprement dits. Elle est d'ailleurs encore présidée par un élu écologiste allemand, et ça ne se passe d'ailleurs pas si mal que cela. Je dis encore, parce que l'on procèdera à son renouvellement la semaine prochaine, à mi-mandat, et qu'il y aura une rotation.

Nous savons bien qu'il y a déjà, dans les orientations prises au niveau européen depuis quelques années, des contraintes qui vont dans ce sens. Les directives Nitrates, Oiseaux, Habitat, Phytosanitaires, celles actuelles ou à venir sur le bien-être animal, autant de textes dans lesquels les amateurs d'émotions fortes trouveront leur régal, sont là pour nous le montrer. On ne pourra donc pas continuer comme jadis, il faut effectivement une réponse plus originale.

C'est pourquoi j'ai beaucoup apprécié les expériences qui ont été racontées ce matin. Et j'ai retenu en particulier des propos de M. Ganche, trois qualificatifs qui me semblent particulièrement importants : concrète, pragmatique, fonctionnelle. Il me semble que c'est une bonne manière de résumer la contrainte qui s'impose à nous en regard des décideurs, qui s'impose aux règlements en regard de ceux qui vont les appliquer, et qui sont un moyen de défendre le rôle de l'agriculture dans la société et pour la société. L'Agriculture Raisonnée me semble être ainsi le rationnel au service du passionnel. Cela replace l'agriculture au cœur de la société, comme il faut, de temps en temps, remettre l'église au centre du village. Il peut paraître bête de le dire, mais c'est trop souvent oublié pour qu'on ne résiste pas au plaisir de le rappeler : sans agriculture, il n'y a pas d'environnement. Cela ne veut pas dire que toutes nos pratiques sont des modèles, qu'il n'y a que des petits saints. Néanmoins, il ne faut pas non plus diaboliser et, pour quelques canards sauvages, on ne doit pas oublier la troupe des enfants du Bon Dieu. Après tout, notre agriculture, française ou européenne, est ce qu'elle est parce que, à tous les niveaux, ministères, Bruxelles, localement ou régionalement, nous lui avons dit de le faire, nous l'avons payée pour le faire, et parce qu'il fallait qu'elle le fasse.

On n'a peut-être pas changé assez vite les textes, on n'a peut-être pas écouté Siccò Mansholt, pour citer une référence historique à titre d'exemple, et il n'était pas le seul ; on peut toujours faire le procès de l'histoire, mais ce n'est pas ainsi qu'on préparera l'avenir. Il nous faut donc aujourd'hui essayer de contribuer à une meilleure perception dans le public, à plus de réalité sur le terrain, partout, dans toutes les productions, dans tous les pays. Il y a là une cohérence totale avec ce nouveau pilier de la politique agricole d'après l'Agenda 2000, qu'on appelle le développement rural ; c'est l'un des aspects essentiels pour le devenir de nos soutiens agricoles et pour le devenir des orientations qui pèseront sur notre métier.

Aujourd'hui, le développement rural, c'est 10 % du FEOGA. Cependant, chacun sait que nous allons tenter d'orienter davantage la *Midterm Review* vers cette priorité que, inévitablement, nous retrouverons demain. Dans un contexte international, on le soulignait tout à l'heure et j'y reviens, comment ne pas mentionner, c'est dans tous vos documents et j'en suis très heureux, la Conférence de Rio ? Comment ne pas mentionner qu'il y a là un certain nombre d'éléments essentiels ? Nous entendons bien ne pas nous soustraire aux engagements et aux obligations qui découlent de ces

textes, mais nous entendons aussi que tous ceux qui, à l'époque, ont paraphé avec nous ces accords, les appliquent, les reconnaissent, et les transposent dans leurs pratiques agricoles. C'est ainsi que l'on pourra avancer véritablement dans des négociations internationales qui créeront un rééquilibrage, et pas un déséquilibre. C'est ainsi qu'on pourra dire que l'on est allé à Doha et pas à Canossa.

Il y a, je crois, quelques éléments essentiels qui permettent ainsi de montrer que l'on peut être à la fois cohérent localement, sur le plan européen et au niveau mondial. C'est un deuxième signal international pour l'Europe à 15 qui s'apprête à devenir une Europe à 25, 27, 28, peut-être. Il y a ce qu'on appelle l'acquis communautaire : ce sont toutes les réglementations, toutes les contraintes qui pèsent sur nous et qui conditionnent notre agriculture au jour le jour, ou l'application de nos règlements. Les pays qui sont sur le point de nous rejoindre sont effectivement aujourd'hui en pleine négociation sur ce chapitre agricole. Il faut leur montrer que nous avons des législations qui ne sont pas des législations pénalisatrices contre eux, mais qui représentent un cahier des charges commun, pour un livre des succès qui, demain, sera commun ou ne sera pas. L'agriculture de ces pays, je pense en particulier à la Roumanie et à la Pologne, connaît les plus gros problèmes démographiques, d'un point de vue agricole, du point de vue d'un certain retard, peut-être aussi d'un point de vue financier, conséquemment. Il faut que ces pays sachent qu'il y a une volonté, qu'il y a une clairvoyance en face, mais également des contraintes, et qu'il faudra nécessairement passer par une négociation serrée, par une période de transition, et peut-être quelques exemptions temporaires d'un certain nombre de droits, en contrepartie d'un certain nombre de devoirs que, manifestement, tous ne pourront pas remplir le premier jour.

Enfin, autour de notre agriculture, de nos politiques agricoles et de notre société européenne, un débat essentiel a été lancé au moment de l'Agenda 2000, c'est le débat du modèle agricole européen auquel les ministres ont d'ailleurs ajouté par la suite le modèle alimentaire, et c'était très heureux. C'est le modèle de la politique agricole de l'Europe, c'est l'image de marque du métier, c'est ce que j'oserais qualifier, empruntant encore, mais on n'emprunte qu'aux riches, du mot « une Terre Attitude » qui soit positive et qui fasse tache d'huile chez nos voisins, car cela a eu beaucoup d'échos à cette époque : réconcilier quantité et qualité, pour passer du temps du procès au temps du progrès.

L'agriculture intégrée, c'est est la seule solution pour éviter une PAC désintégrée. C'est une agriculture durable pour une PAC durable. Il n'y a pas d'autre solution car celle-là est souple, elle ne pénalise pas l'un pour favoriser l'autre, elle permet d'avoir des approches différentes pour des réalités différentes. Elle réconciliera l'agriculture et la société, l'agriculture avec elle-même et c'est pour cette raison, me semble-t-il, qu'il faut que précisément nous ayons à l'esprit cette nécessité de la faire connaître autour de nous. L'Agriculture Raisonnée me semble être très bien résumée par le titre de votre organisation sœur italienne : *l'Agricoltura che vogliamo*, l'agriculture que nous voulons. C'est cela, je crois, l'élément déterminant, cette agriculture qui peut faire le consensus autour d'elle comme l'ont fait la réforme de 1992 et l'Agenda 2000, dont je rappellerai tout de même que ce sont des textes qui ont été votés à l'unanimité des pays membres, car il n'y avait pas d'autre solution. Ce que l'on a senti négativement à certains moments, exprimons-le positivement demain. Il y a une voie et c'est cette voie qu'il faut suivre, c'est cette voie que vous avez prise, et je me ferai votre écho, là où je le pourrai, pour que d'autres l'empruntent également. Merci.

M. Teddy Follenfant

Ah, mon cher Philippe, tu m'as épaté ! Je connaissais ta formation de journaliste mais alors, vraiment, tu me donneras tes références, parce que je n'ai pas pu tout noter. J'ai retenu simplement celle-là, prodigieuse : plus de Cantal que de quintal, elle est fantastique. Tu n'as jamais écrit les textes du Général ? Après la Corrèze, on a le Cantal, c'est fantastique. Le rationnel au service du passionnel, tout y est passé. J'en suis émerveillé.

M. Bernard Guidez, Administrateur FARRE, Président de FARRE du Tarn

Je suis engagé dans la coopération et le syndicalisme, donc, à la fois dans la réflexion et dans l'économique. Je voulais réagir aux propos de Mme Guillou, mais aussi à ceux de M. Tabary.

Mme Guillou, je ne sais pas si le café était fort ou si votre discours était intéressant, j'ai la faiblesse de penser que c'était votre discours qui était intéressant, donc, je fais partie des gens qui n'ont pas dormi. J'ai noté les mots importants de votre discours, c'était : démarche de qualité, approche globale, environnement, dialogue, facteurs de progrès, dans un cadre international. On partage dans cette salle à peu près tous, en tout cas, je partage complètement ce que vous avez dit. Il y a un mot qui manque dans votre discours, ce qui me gêne un peu : il faut quand même que nous « productions » des produits agricoles, et vous ne l'avez dit à aucun moment. Dans ces conditions, oui, mais il ne faut pas oublier que nous produisons. Je suis d'accord, il faut que nous élaborions, je n'aime pas le mot produire, que nous élaborions nos produits agricoles avec fierté, avec dignité, avec passion, avec tout ce que vous voudrez, le passionnel et le rationnel, tout à fait d'accord.

Nous savons, nous, agriculteurs ou paysans, comme vous voudrez, que, lorsqu'on plante un chêne, ils ne feront pas partie de notre génération, ceux qui s'abriteront sous son feuillage. Et si vous voulez que je plante un chêne, ce week-end, que je l'appelle Marion Guillou, vous devrez dire qu'il faut que nous continuions à produire dans les conditions que vous avez définies, nous en sommes bien d'accord.

Quand on dit plus de Cantal et moins de quintal, je suis tout à fait d'accord également, parfait. Mais, là aussi, à condition que les gens du Cantal fassent un quintal de viande et un quintal de lait, sinon les agriculteurs du Cantal, vous les mettez dans un bocal.

Je terminerai en disant qu'il y a trois mots importants : penser, faire et dire. Je crois que la profession agricole a pensé, qu'elle a fait ; Marion Guillou, vous nous avez dit tout à l'heure qu'il fallait dire. N'oubliez pas qu'il faut que nous fassions aussi.

M. Teddy Follenfant

Merci, Bernard. Quelqu'un a dit d'ailleurs tout à l'heure que, parfois, les agriculteurs ne savaient pas écrire. Bernard Guidez a sorti un bouquin absolument sublime sur la profession d'agriculteur, je tiens à le signaler, parce qu'il a une écriture merveilleuse.

Mme Marion Guillou

Que dire ? Finalement, on a parlé peut-être de la partie nouvelle, ou de la partie sur laquelle on voulait insister. Cela devient donc paradoxal, mais on n'a pas parlé de la racine. Un chêne sans racines, effectivement, ça ne tient pas très longtemps. Je crois qu'il n'y a pas d'autre explication : c'est une nouvelle approche, c'est une approche globale d'exploitation, c'est une approche de l'environnement, mais évidemment, il faut vivre, et cela, je crois en avoir parlé quand même. Il faut que cela s'inscrive dans un système économique, avec des hommes et des femmes. Nous sommes tout à fait d'accord. C'est presque du chantage que de me dire que vous ne planterez un chêne qui s'appelle Marion Guillou que si je reconnais cela. Mais ce n'est pas pour céder au chantage que je vous réponds.

M. Michel Robert

J'ai déjà manifesté mon intérêt pour les expériences et les expérimentations présentées ce matin. Donc, ne prenez pas ma question pour une question de rabat-joie, au milieu d'un public et d'une tribune qui ont l'air très optimistes.

Ma question est relative à une phrase de M. Schaeffer qui a parlé d'un référentiel applicable à la grande majorité des agriculteurs. C'est très bien, mais je poserai cette question : les exigences de ce référentiel sont-elles suffisantes ? Et là, je rejoins un peu ce que disait Marion Guillou : « Il y a différents niveaux d'exigence, c'est un système évolutif. » Christiane Lambert a également dit quelque chose d'intéressant : « Il y a 55 points qui vont au-delà de la réglementation. » C'est

important, il faudra voir ce qui figure dans ces 55 points. C'est aussi Christiane Lambert qui a parlé d'un achat éthique. Pour parler d'achat éthique, il faut qu'il y ait des exigences fortes derrière. Ma question en revient à ce niveau d'exigence reflété par l'opinion un peu critique du ministère de l'Environnement : le niveau d'exigence est-il suffisant par rapport à des exigences environnementales ?

M. Eugène Schaeffer

Merci pour votre question. Effectivement, nous avons eu des débats très longs avec de nombreuses personnes concernées, et beaucoup de gens pensaient que le référentiel n'était pas assez exigeant. Considérez cependant que toutes les politiques que l'on a commencées l'ont été de façon évolutive. Je le disais : les référentiels sur les démarches qualité, sur les labels, au départ, voici vingt ans, n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Notre souci, c'est que le référentiel, qui est national maintenant, soit adaptable dans le temps en fonction des réalités du terrain, et qu'il soit évolutif. C'est à nous de veiller, dans nos départements, dans nos régions, tous ensemble, à ce que ce référentiel évolue petit à petit, s'adapte et devienne ce que nous souhaitons, en tenant compte malgré tout, comme le disait Christiane Lambert, d'un certain nombre de réalités qui sont toujours des réalités économiques, des réalités de marché, car notre grand pari, c'est de marier une économie en harmonie avec son environnement, et une production en harmonie avec son environnement.

Mme Christiane Lambert

Je répondrai en quelques mots, Monsieur, à ce que vous dites. Nous sommes optimistes, oui, mais pas euphoriques. Nous sommes déterminés, et je le dirai tout à l'heure devant le Ministre, à faire en sorte que le maximum d'agriculteurs puissent suivre. Vous dites qu'il est nécessaire qu'il y ait davantage d'engagements, et qu'il y ait des engagements au-delà de la réglementation. Ensuite, vous dites que beaucoup ne pourront pas suivre. Ce dilemme, je le partage. C'est pourquoi il faut apporter une promesse engageante, quelque chose qui ait une consistance, donc, des engagements concrets, mais il ne faut pas que ce soit trop exigeant, et donc démobilisateur pour les agriculteurs qui vont se dire : « Je ne pourrai jamais y arriver. » C'est la raison pour laquelle cela a fait l'objet de critiques, parce que certains ont dit : « C'est trop exigeant, c'est élitiste. » Et d'autres ont dit : « Ridicule, il n'y a rien dedans. » Donc, il fallait commencer, le choix a été fait d'un dispositif engageant mais accessible ; il est également évolutif, il y a une clause de rendez-vous pour le réviser régulièrement, parce que la et les réglementations environnementales, (bien-être des animaux, etc.), évoluent régulièrement. En effet, un certain nombre d'éléments non réglementaires aujourd'hui, deviendront demain, l'année prochaine, réglementaires. Il y a nécessité de tirer à la fois collectivement vers le haut et de ne pas laisser trop de monde sur le bord de la route.

Toutefois, il n'y a pas de raisons que la profession agricole ne réussisse pas aujourd'hui. Par le passé, elle a remporté des challenges aussi importants que celui-là. Parlez aux responsables du secteur laitier, et rappelez-leur la qualité du lait, dans les années 70, avec le nombre de germes ou de cellules qu'il contenait : ce lait-là ne serait plus collecté aujourd'hui. Les agriculteurs ont progressé, il y a eu du A, du super A, aujourd'hui, on est à moins de 100 000 germes. Bien sûr, il y a eu des incitations financières, des centimes en plus ou en moins, mais on a progressé. Il en va de même dans d'autres secteurs par rapport aux pratiques environnementales. On connaît aujourd'hui une meilleure maîtrise environnementale, avec une approche à la parcelle, une approche pratico-pratique, des apports chiffrés, la mesure des exportations par les cultures, le différentiel et l'apport fractionné juste au bon moment ; cependant, il faut un accompagnement important. Jean Salmon l'a dit, Luc Guyau l'a dit ce matin aussi : « Ça ne se fera pas sans information, sensibilisations, animation, accompagnement, parce que certains vont plus vite que d'autres, et ceux qui vont moins vite doivent pouvoir suivre aussi. » C'est comme le permis de conduire. Il y en a à qui il faut 25 leçons, d'autres le passent avec 15, chacun son rythme, il faut que le dispositif soit accessible.

Je vous avoue que j'ai un peu souffert de la critique qui disait : « Ce n'est pas assez exigeant », parce que, au fond, nous savions que, si c'était trop élitiste, trop peu d'agriculteurs intégreraient ce dispositif.

M. Guy Paillotin, Président honoraire de l'INRA,

C'est un sujet important et j'ai eu l'occasion d'y réfléchir. Cela pourrait être très intéressant, c'est typiquement français d'ailleurs, mais on ne peut pas se dire : « On va essayer de faire une performance, des sauts périlleux arrière, en environnement et, comme ça, on sera content et on applaudira. » C'était même une tendance de FARRE, à un certain moment, et je pouvais les comprendre parce qu'ils étaient partis avant les autres. Cependant, si on fait cela, fort peu d'agriculteurs monteront dans le train, et cela aura un impact global extrêmement faible sur l'environnement. Ce qui compte, pour l'environnement, c'est que se produise un effet de masse et pas un effet de performance qu'on montre, afin de faire des discours politiques.

Il n'y aurait que deux solutions pour obtenir ces performances : soit on crée un label d'un bio bis, que beaucoup ont dans la tête, et, à ce moment-là, on espère avoir 15 % du marché, mais je crois que ça serait effectivement fort peu ; soit on agit par la contrainte réglementaire, on crée une distorsion de concurrence pour l'ensemble de l'agriculture française ou européenne et, par conséquent, le consommateur, sauf à lui dire qu'il paie abusivement, ce qu'il ne veut pas, et moi je le comprends, verra qu'on doit importer, comme on le fait pour le bio. Tout ceci est assez mécanique, donc, on est dans un cas réel de développement durable, progressif, où il faut articuler au mieux l'économie, l'environnement et l'équité sociale. Cela suppose un équilibre sur lequel il faudrait peut-être plus réfléchir, mais on ne peut pas décider d'un coup de pouce qu'on fera plus pour l'environnement qu'il n'est possible, ni par rapport à l'équité, ni par rapport à l'économie, de même qu'il n'est pas convenable, par rapport à l'économie, de nier l'équité et l'environnement. C'est un équilibre qu'il faut trouver, et je crois que ce qui caractérise l'Agriculture Raisonnée, c'est la recherche de cet équilibre.

M. Jean Thiault, Président d'honneur de FARRE

Je réponds seulement à une sollicitation de Marion Guillou : l'assemblée constitutive de FARRE s'est tenue le 5 février 1993. J'en profite pour dire que Jean Salmon, avec Luc Guyau et Roger de Lorrenzi, Président de l'UIPP de l'époque, étaient les rois mages de cette cérémonie.

M. Bernard Charrier

J'avais une question pour M. Tabary. Dans votre exposé, vous avez dit que la Commission européenne souhaitait promouvoir le développement de l'agriculture durable. A mon avis, on note, dans la politique européenne une contradiction sur laquelle je voudrais attirer votre attention. Tout le monde, que ce soit les techniciens ou les praticiens, et Mme Guillou s'en est fait l'écho dans ses propos, considèrent que, pour s'orienter vers une agriculture plus économe en intrants, moins agressive pour l'environnement, il faut aller vers un allongement des rotations et une diversification des cultures. Il semblerait que ce soit même la base de ce qu'est l'approche agronomique d'un système d'agriculture intégrée.

Or, nous constatons que le système d'aides européen de cultures, par une logique qui lui est probablement dictée par la conjoncture internationale, pousse vers une simplification des assolements. A l'extrême, je pense que la culture du blé, voire du maïs, dans certaines régions, seraient les seules qui seraient économiquement rentables. Je sais que, à l'heure actuelle, on imagine un certain nombre de dispositifs pour essayer de corriger un peu cette distorsion, mais je pense que, fondamentalement, on ne pourra évoluer véritablement vers une agriculture durable que si l'on arrive à régler ce problème économique et à éviter que les agriculteurs ne soient pris dans ce type de contradictions. Je vous remercie.

M. Philippe Tabary

Je suis tout à fait d'accord avec vous et j'aimerais pouvoir dire qu'il n'y a qu'une contradiction dans la politique européenne. Mais il y a toute une série d'évolutions qui se surajoutent, ce sont des préoccupations très nouvelles dans nos sociétés, plus ou moins selon les pays. Cependant, pour qu'elles puissent transparaître sur le plan européen, il faut qu'une majorité se rencontre sur ces textes. Et l'on doit donc faire un peu la part des plus enthousiastes et de ceux qui le sont beaucoup moins ; il faut, de fait, y aller très progressivement.

Le gel des terres est, je crois, un très bon exemple. Si vous prenez la manière dont le règlement a été conçu à l'origine, il était très pénalisant : il y avait un point, terminé. Il existe aujourd'hui toute une série de formules qui permettent du rotationnel, du fixe, de la jachère cynégétique ; on vient même encore d'ajouter des cultures fourragères en bio sur les terres gelées. Il faut rappeler que ce règlement n'a pas suscité, à son introduction, un enthousiasme délirant du côté des professionnels. Une fois que cela existe, on se dit : « Bon, c'est là, il faut donc essayer d'en tirer le moins grand tort possible. » Ensuite, on s'aperçoit que, peut-être, dans un certain nombre de situations, cela peut même s'avérer très positif. Et c'est ce qui est en train de se produire. Vous l'avez dit, des réflexions sont en cours autour de ces évolutions futures : le mécanisme de prix, le niveau des prix, de nouvelles baisses ou pas, compensées ou pas, à quelles proportions ? C'est l'un des éléments déterminants pour résorber un excès du passé, une aberration du passé, la fameuse aberration qui permettait de mettre des céréales à l'intervention pour acheter des PSC, par exemple, ce qui n'était pas prévu à l'origine, mais ce qui était l'application concrète des chiffres ; cela peut se corriger progressivement. C'est ce qu'on est en train de faire depuis une dizaine d'années. Des propositions seront faites en ce sens dans le milieu de l'année. Elles ne sont pas encore suffisamment élaborées pour que je vous en dise plus, mais ce sont les lignes poursuivies.

Mme Christiane Lambert

Je saisis la balle au bond lancée par Bernard Charrier pour dire que l'une des décisions les plus récentes et les plus aberrantes, c'est l'alignement des soutiens aux protéagineux sur les céréales classiques, décision qui s'est traduite par une forte diminution du nombre d'hectares implantés en colza ou en autres têtes d'assolement. Le résultat en est que, aujourd'hui, on craint encore plus une monoculture et une perte agronomique globale pour l'agronomie française. Certains pourraient l'expliquer mieux que moi, notamment dans la région Centre. Aujourd'hui, on essaie de trouver un palliatif en s'appuyant sur le deuxième pilier, ce n'est pas neutre non plus, pour réintroduire une aide rotationnelle et pour mettre en avant le fait qu'il est important, agronomiquement, d'avoir une tête d'assolement. On voit bien là le paradoxe flagrant qui se fait jour entre une décision économique de l'année dernière et une tentative d'ajustement. Donc, on a l'impression, je reprends une expression qui m'est chère, qu'il y a, d'un côté, le rouleau compresseur de la PAC et, de l'autre côté, une petite coccinelle qui essaie de se frayer un chemin, qui est la politique rurale. D'ailleurs, en termes de montants, cela doit représenter à peu près les mêmes proportions, pour l'une et pour l'autre. C'est quand même une aberration flagrante. Que proposez-vous à ce sujet ? Comment le commentez-vous, sans détour ?

M. Philippe Tabary

Tout d'abord, en ce qui concerne les montants, on avait 2 %, jadis, face à 98 %. On est à 10,9, et l'on s'attend à un glissement de ces 10 vers 15 ou 20 peut-être, si la volonté du Commissaire est suivie, donc, à une réduction parallèle. On parle, à taux budgétaires constants, des soutiens de marché, en particulier des restitutions. Pourquoi ? Parce que le cadre international s'y prête davantage. L'écart entre les prix européens et les prix internationaux est suffisamment réduit pour que nous puissions, dans un certain nombre de cas, nous passer de soutiens, donc, de subventions à l'exportation. Nous pensons que le meilleur moyen pour que ce soit plus systématiquement le cas à l'avenir, c'est de commencer dès maintenant, quitte à faire quelques concessions au départ.

Apportons une réponse à l'aspect oléagineux, protéagineux. L'oléagineux, c'est un peu différent : cette situation résulte d'une décision de l'OMC, au moment de Blair House, un peu avant. Il y a eu une condamnation en limite, changer le système de soutien permet d'échapper à la limitation en surface, c'est un premier élément.

Deuxième élément, : les prix internationaux sont aujourd'hui tellement bas, pour les farines de soja, en particulier, pour des raisons d'hyperproduction et de stocks très importants, environ 1,4 million de tonnes, que nous nous trouvons avec des prix européens sensiblement beaucoup plus élevés. C'était le cas de la PAC des années 1990-1992 : il fut un temps où nous avons des prix de céréales trois au quatre fois plus élevés que les prix mondiaux. Donc, pour le moment, tant que cet excédent n'est pas résorbé alors que la demande augmente, nous nous trouvons dans une situation où il nous paraît plus rationnel, pour le moyen terme, de ne pas ouvrir davantage les soutiens pour relancer cette production. Cela veut dire que, quand la situation sera assainie, on redémarrera ; c'est notre analyse, elle est à moyen terme. La vôtre est à plus court terme, les deux doivent se compléter nécessairement, à l'horizon de 4 ou 5 ans.

Mme Marie-José Nicoli, Présidente de l'Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir
Mon intervention n'est pas du tout de même nature. L'année dernière, à la même date, nous étions ici à l'UNESCO, et nous demandions au Ministre d'avancer un peu plus rapidement dans les travaux concernant l'Agriculture Raisonnée. Depuis un an, nous nous sommes investis, nous avons beaucoup travaillé et, aujourd'hui, je peux dire que, dans la logique du déroulement de l'action que l'on mène, on arrive à un équilibre. C'est un équilibre qui est très fragile, certes, mais on a un référentiel qui est prêt ; nous espérons, et c'est un souci que l'on a montré dans mon organisation, arriver à quelque chose qui ne soit pas infaisable, qui puisse se mettre en place sur le terrain de façon pratique. Ce référentiel est, aux dires de certains, trop élevé ; aux dires d'autres, il n'y a rien dedans. Ce qui veut dire, à mon avis, qu'il est équilibré. Christiane Lambert l'a dit tout à l'heure, il contient un bon tiers de réglementations et, pour deux tiers, de la non-réglementation et des préalables pour obtenir la qualification. Donc, à part quelques points de détail, nous sommes satisfaits du référentiel mis en place.

Quant au dernier point qu'a soulevé M. Salmon, concernant les organismes certificateurs, il est vrai que, au départ, quand nous sommes arrivés dans la discussion, en tant qu'organisation de consommateurs, nous voulions des organismes certificateurs, point final. Nous ne voulions pas de structures de relais, nous ne faisons pas confiance aux Chambres d'Agriculture et aux autres structures. On s'était dit : « Ils vont dénaturer le projet. » Donc, au fil des discussions, nous avons accepté et vous avez accepté les organismes certificateurs ; et nous avons accepté que ces organismes certificateurs donnent des agréments à des organismes sur le terrain.

Et pourquoi ? Pour une raison très importante, et qui a été soulevée par la plupart des intervenants : envoyer des audits d'organismes certificateurs dans nos campagnes, comme ça, ce n'était pas possible. Nous nous sommes rendu compte que, effectivement, les agriculteurs avaient leurs habitudes, leurs techniciens, des gens qui les conseillent, qui les aident. Donc, nous nous sommes dit : « Il faut en passer par-là. » J'espère qu'on ne le regrettera pas, que les choses se feront en toute transparence, et que vous serez de bons relais des organismes certificateurs, avec le souci de bien informer les agriculteurs.

Mme Cécile Perruchot

Je vais profiter de la réponse de Mme Nicoli à M. Salmon. J'ai beaucoup aimé son discours. Cependant, à mon avis, c'est un vœu qu'il devrait faire également à l'adresse des Chambres d'Agriculture, de toutes les Chambres d'Agriculture. En effet, malheureusement, je connais des viticulteurs ou des agriculteurs qui voudraient bien faire partie du réseau FARRE mais qui ne le peuvent pas parce qu'ils n'ont pas de réseau FARRE dans leur département ; hélas, certaines Chambres d'Agriculture ne montrent pas une aussi bonne volonté que vous pour promouvoir l'Agriculture Raisonnée. Je pense à eux, notamment pour la mise en place des systèmes de qualification. Vers qui ces fermes se tourneront-elles pour être qualifiées ? Merci.

M. Hervé Pommereau, Administrateur FARRE, Président de FARRE d'Eure-et-Loir

Je voulais poser une question à M. Tabary pour savoir ce qu'il entendait par qualité des céréales ; par exemple, que penser des importations massives de céréales d'Europe centrale et orientale au mépris des qualités technologiques ?

M. Philippe Tabary

Il faudrait que je revienne toute une après-midi sur le mot qualité, parce qu'il recouvre 36 notions différentes ; de plus, il a évolué à travers le temps et selon les productions. On parle de politiques de qualité aujourd'hui à propos de politique produits de terroir, etc. Pour ce qui est de la qualité des céréales, c'est souvent le barrage à l'intervention ou pas, c'est la certification, c'est un certain nombre de possibilités d'écoulement vers tel ou tel débouché. C'est un problème qui, souvent, est international. C'est en particulier le problème que l'on retrouve autour du traitement à part ou ensemble d'un certain nombre de productions qui sont ou ne sont pas génétiquement modifiées. Il

n'y a pas, pour le moment, d'accord possible à ce sujet sur le plan international. Nous avons donc une politique pragmatique pour ne pas dire très souple parce que, précisément, il faut tenir compte des contraintes bilatérales entre tel pays et nous.

M. Jacques Dufréhou, agriculteur FARRE des Landes, Président FARRE Aquitaine

Je voudrais revenir sur l'intervention de Mme Nicoli pour la rassurer. La démarche qui est proposée par M. Eugène Schaeffer sur ce système de qualification, est une démarche qui est quand même rodée depuis des décennies, aujourd'hui, dans les politiques de qualité. On travaille sur les mêmes systèmes, même si les intervenants ne sont pas tout à fait les mêmes ; ce sont des gens plutôt spécialisés dans les productions données, mais le système est le même.

Pour vous rassurer, Mme Nicoli, il faut savoir que ce sont des démarches volontaires qui sont engagées par des agriculteurs, c'est la première des choses. A partir du moment où l'on fait la démarche, il n'y a pas de raison que l'on cherche à tromper celui pour qui l'on fait cette démarche, c'est-à-dire le consommateur. Je crois que cela peut être vérifié par votre association pour ce qui concerne toutes les démarches qualité qui existent aujourd'hui sur le terrain.

Pour ce qui est des organismes certificateurs qui sont plutôt considérés comme étant des « gendarmes », il est vrai que la démarche initiale d'audit est plutôt mieux perçue par l'agriculteur s'il est accompagné par un technicien qui est payé par lui, pour l'aider à accompagner justement cette démarche volontaire, plutôt que par ce que je qualifie comme étant un gendarme. Laissons le gendarme faire son travail de gendarme, de contrôle, de vérification, si le système est vraiment fiable et crédible. Si cela peut rassurer Mme Nicoli, soyez tranquille pour ce qui est du système, il est rôdé, il fonctionne bien.

J'aurais d'abord une information à demander, à la suite des interventions de Mme Guillou et de M. Tabary. On est dans une démarche qui s'inscrit dans un contexte international, je suis d'accord avec vous. Ce matin, on a entendu des témoignages qui nous montraient qu'on avait mis en place dans les MAE, dans les départements, un certain nombre de mesures. Un témoignage nous a appris que ce système existait aussi en Amérique depuis longtemps, et parfois à des échelles beaucoup plus grandes. Aujourd'hui, comment nous situons-nous, Français, par rapport à ce contexte international ? A-t-on de l'avance ? Est-on en retard ? Est-on en train de rattraper du retard ou bien, au contraire, est-on en train de se donner des atouts forts pour les négociations, demain, à l'OMC ? Ensuite, j'exprimerai une inquiétude par rapport à ce que vous avez dit, Mme Guillou : à votre avis, pas de valorisation directe de la part des consommateurs sur cette démarche-là, mais un passage obligé pour accéder au marché. A le prendre ainsi, dans l'état, j'éprouve une petite inquiétude. Si je me projette dans l'avenir, j'ai peur que cela se traduise par une démarche qui relèvera, dans un premier temps, de l'élitisme. Qui dit cela, dit réserver l'action marché à un certain nombre d'agriculteurs et, par conséquent, exclure du marché un certain nombre d'autres agriculteurs qui, peut-être, sont des agriculteurs un peu moins performants sur le terrain, entre autres. Or, par rapport à l'environnement, et surtout par rapport à une attente forte de la société en termes d'aménagement du territoire, ne court-on pas le risque d'accélérer un phénomène négatif d'aménagement des territoires ? Je crois que, là, on s'inscrit dans une démarche citoyenne ; citoyenne, pas seulement en regard des agriculteurs et de leur engagement, mais aussi en fonction de ce qu'a dit Christiane Lambert de l'interprofession, au sens large du terme : ce qui va du producteur jusqu'au consommateur, en passant par les intermédiaires. Merci.

Mme Marion Guillou

Vous abordez deux questions. Sur la première, je pense qu'on va se compléter. Effectivement, des mesures agri-environnementales existent depuis longtemps aux Etats-Unis. Ce ne sont pas les mêmes que les nôtres pour la bonne raison que leurs problèmes environnementaux sont différents. Le problème d'érosion des sols a très vite été énorme aux Etats-Unis ; ils ont établi un énorme programme de fixation des sols. Cela peut devenir un problème en Europe si les monocultures et si les grandes surfaces se développent mais, pour l'instant, ce n'est pas notre problème numéro 1 ;

donc, à chaque espace, ses priorités d'actions environnementales. Mais, effectivement, le mode d'action agri-environnementale est largement diffusé aux États-Unis depuis longtemps.

Votre deuxième question amènerait une discussion sur le fond de ce que représente l'Agriculture Raisonnée. Finalement, je crois que l'esprit de cette démarche, c'est bien d'entendre un message ; comme vous le disiez, Christiane Lambert, les agriculteurs ne sont pas sourds. C'est un message à l'adresse de l'agriculture sur de nombreuses attentes. Une attente en termes de produits, certes, mais aussi sur les modes de production. Quand je dis : « pas de surprimes par le marché, mais sans doute la condition d'accès au marché », cela ne veut pas dire que, demain, il n'y aura plus que les producteurs de l'Agriculture Raisonnée qui seront sur le marché ; cela veut dire que, à mon avis, cela représente une attente de la société, et que c'est la raison pour laquelle l'agriculture doit progresser dans le sens de cette réponse à la société. Sinon, pourquoi acheter ?

Il faut quand même être conscient des conditions concurrentielles mondiales, je crois que vous l'êtes tous : on a des atouts et des handicaps. On possède sans doute l'atout de la technicité, sans doute l'atout que nous a donné l'exigence des citoyens et des consommateurs européens ; restons-en au niveau de l'atout plutôt que de vouloir continuer à faire du banal, pour certains, banal que l'on aura beaucoup de mal à valoriser en regard des cargaisons auxquelles l'un de vos collègues faisait allusion. En fait, ce que je veux dire, c'est que, vraisemblablement, ce n'est pas une surprime de marché qu'il faut attendre, c'est la réponse à une demande exigeante par une agriculture qui met en place des démarches de qualité exigeantes.

M. Lionel Martin, animateur FARRE des Bouches du Rhône

J'avais une question concernant Mme Guillou sur les performances environnementales. Ce matin et cet après-midi, il a été question des indicateurs pour l'eau, pour la terre, pour l'air, mais il n'a pas été question d'indicateurs concernant la consommation énergétique. L'INRA travaille-t-elle sur des indicateurs de bilans énergétiques de l'activité agricole ?

Mme Marion Guillou

Il y a plusieurs types de réponses à votre question : d'abord, la contribution à l'effet de serre. Effectivement, c'est l'une des questions que l'on travaille actuellement : quelles sont les contributions positives et quelles sont les contributions négatives de l'agriculture ou de la sylviculture, aux puits de carbone dans le sens positif ou au dégagement de nitrates, de NO_x ou de CO_x, donc, de gaz à effet de serre ? C'est particulièrement important parce que, pour l'instant, la contribution est positive. Comme vous le savez, la contribution des activités agricoles et sylvicoles, par le sol ou par la biomasse, est une contribution positive, et qui peut devenir encore plus positive selon le type de pratiques agricoles mises en place. Vous savez qu'il est question du labour, d'un certain nombre de pratiques, de bilan carbone, eau, donc, de toutes les matières, en fonction des pratiques agricoles et sylvicoles. Oui, nous travaillons sur ce sujet, et ce n'est pas du tout terminé.

Je pense qu'une autre facette de votre question porte sur l'aspect renouvelable, c'est-à-dire : comment traite-t-on une production renouvelable ? Dans les indicateurs environnementaux sur lesquels on travaille, notamment ceux que j'ai présentés, figure l'indicateur consommation de matières non renouvelables et, côté renouvelable ou pas de l'utilisation des facteurs de production. Donc, effectivement, l'équation est différente de celle d'il y a dix ans. Quand on parlait, par exemple, de biocarburants, voici dix ans, la contribution à l'effet de serre n'était pas un paramètre important. Il le sera sans doute demain.

M. Daniel Bracquart, Bonduelle

On vient de parler d'agroalimentaire et d'aval, ma question est la suivante : sur 40 000 hectares, en France, auprès de 4 500 cultivateurs, si je veux communiquer sur l'appellation Agriculture Raisonnée, devons-nous attendre que le dernier des cultivateurs avec lequel nous sommes en procédure de traçabilité complète soit qualifié pour pouvoir utiliser l'appellation ou communiquer sur l'Agriculture Raisonnée ? On nous a dit que cela se ferait progressivement : s'il faut cinq ans

pour que tout le monde s'y mette, on ne pourra pas communiquer pendant cinq ans. Si c'est possible avant, comment répondre ?

M. Philippe Tabary

Ce n'est pas tellement à notre niveau que le problème se pose, mais c'est l'une des difficultés que nous ressentons ; nous ne sommes pas très enthousiastes au sujet d'une certification très rigoureuse. La prise en compte des réalités, le fait de faire venir tout le monde dans le système, la capacité des administrations à traiter cela de pays à pays, de région à région, la capacité de contrôle et les négociations pour faire accepter cela au niveau international, tout cela semble être une épreuve de très longue haleine, effectivement. Donc, il faudra trouver un moyen terme, ce sera plutôt un signe qu'une appellation au sens juridique du mot.

Je profite de l'occasion pour revenir sur le point précédent. Les mesures prises aux États-Unis, on les connaît. Vous imaginez bien que la Commission, qui a vocation à négocier, à proposer, avant que les ministres ne ratifient, n'est pas indifférente à ce qui se fait ailleurs et qu'elle le suit de près. Sur le principe, *a priori*, une aide comme celle-là nous plaît beaucoup. Il faut simplement voir, parce que ce ne serait quand même pas la première fois, si les montants sont acceptables et si cette aide n'est pas utilisée à des fins différentes qui auraient pour effet de fausser la concurrence de part et d'autre de l'Atlantique, pour reprendre votre exemple, ou à l'égard d'autres pays extérieurs et partenaires.

Ne perdez pas de vue que, dans ces négociations, il y a aussi une contrainte assez sensible : l'Europe a besoin d'importer car elle est déficitaire sur le plan agricole. La France a besoin d'exporter. De plus, il faudrait cliver cela produit par produit, selon les différentes sensibilités. Mais, globalement, les modalités de l'aide sont aussi importantes que l'aide elle-même.

M. Teddy Follenfant

Jean Salmon, vous vouliez apporter une petite précision.

M. Jean Salmon

Je répondrai à la question sur l'engagement des Chambres d'Agriculture, posée par Mme Perruchot ; selon elle, une Chambre d'Agriculture n'aurait pas accompagné la mise en place de la démarche FARRE. Ce que je peux dire, c'est que, lors de la dernière session qui a rassemblé l'ensemble des Présidents de Chambres d'Agriculture, à l'unanimité, ces Présidents de Chambres se sont prononcés pour la mise en place et l'accompagnement de la politique d'Agriculture Raisonnée. Donc, je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Tout à l'heure, j'ai dit que la mise en place d'une démarche comme celle-là impliquait des moyens et des arbitrages. Je ne peux pas me substituer au Président du département concerné, qui, j'imagine, comme à peu près tous ses collègues, éprouve quelques difficultés à consigner les différentes demandes qui lui sont adressées.

Je voudrais également faire un petit distinguo entre le fait que le plus possible adhèrent à la démarche Agriculture Raisonnée et les fermes de rencontre FARRE. Il est bien évident que le mouvement d'Agriculture Raisonnée doit dépasser largement le seul aspect fermes de rencontre FARRE, et je remercie le Président d'honneur de FARRE d'avoir expliqué dans quelles conditions FARRE avait démarré voici quelques années. Cependant, je crois qu'il y a une action complémentaire entre le développement, chez le plus grand nombre d'agriculteurs possible, de la démarche Agriculture Raisonnée, et une action plus spécifique et renforcée dans les exploitations FARRE tenant un rôle de ferme de rencontre, avec un volet communication bien plus développé.

M. Gérard Benoist du Sablon, ORGECO (Organisation Générale des Consommateurs)

Demain, que fera Christiane Lambert pour faire accepter le fait que l'Agriculture Raisonnée accepte les OGM et fait partie de l'agriculture conventionnelle ? C'est un problème de fond à l'égard de l'opinion publique, puisque l'on va communiquer. Elle n'a pas caché, à plusieurs reprises, que les OGM faisaient partie de l'Agriculture Raisonnée. C'est une discussion qu'il faudra engager, en même temps que celle sur la qualification de l'Agriculture Raisonnée.

Mme Christiane Lambert

FARRE a une mission, un rôle à travailler avec d'autres pour faire avancer le dispositif de qualification des exploitations, mais n'a pas pour autant mission de réviser et de toiler tous les textes environnementaux, alimentaires, sanitaires, qui concernent l'agriculture. Des débats se tiennent à FARRE, et dans les autres organisations. Le sujet sensible des OGM est très mal parti, pas seulement en France mais également sur le plan international. En effet, les sociétés se sont d'abord attachées à se regrouper pour optimiser les intérêts financiers avant de nous parler d'abord de l'intérêt de ces produits OGM. Il y a, à ce sujet, des débats extrêmes. L'INRA a décidé d'engager une démarche pragmatique pour fiabiliser, infirmer ou confirmer un certain nombre de choses. La réglementation européenne, la réglementation nationale sont également très attentives et deviennent contraignantes. Il y a des indications, des mentions, une communication sur un certain nombre de produits. Je crois qu'il faut dédramatiser le dossier OGM, qui est très mal parti. Si, demain, le consommateur ne veut pas d'OGM, les agriculteurs ne produiront pas de produits OGM, mais dédramatisons.

Il y a les OGM pour la santé, il y a les OGM pour l'alimentation ; certaines modifications génétiques sont nécessaires, d'autres le sont peut-être moins, mais, de grâce, ne soyons pas pour ou contre bêtement, réfléchissons, pensons et parlons avec discernement, et sortons un peu des slogans faciles et médiatiques.

M. Teddy Follenfant

Mme la Présidente, c'est à vous, pour votre discours.

Discours de Mme Christiane Lambert

M. le Ministre, j'ai plaisir à vous accueillir pour ces 5^e Rencontres de l'Agriculture Raisonnée et je vous remercie d'avoir pris du temps, sur votre agenda que je sais très chargé, pour vous rendre à notre Forum.

Il y a dix ans, en 1992, des chefs d'États du monde entier se réunissaient à Rio pour un Sommet de la terre qui a précisé et fait connaître au grand public la notion de développement durable, définie en 1987 par le rapport Brundtland, et reconnue depuis comme une exigence pour l'avenir de notre planète et l'équilibre de nos sociétés.

Beaucoup plus modestement, mais avec la même conviction, au cours de cette année, un petit groupe d'hommes, mandatés par leurs organismes professionnels, se réunissait pour réfléchir à ce que devrait être l'agriculture française dans l'avenir, afin de répondre à la fois aux exigences économiques et aux attentes sociétales. En d'autres termes : comment faire pour que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier, en remplissant les fonctions de producteurs, pour répondre aux besoins de l'économie et des consommateurs, sans pour autant compromettre l'avenir de la planète en utilisant ses ressources de manière inconsidérée ou en altérant les milieux ? Ces hommes recherchaient la voie d'une agriculture durable, permettant de répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs. Ils cherchaient aussi à réconcilier l'agriculture avec la société, les agriculteurs avec l'opinion publique, car il ne peut y avoir de développement durable sans acceptation sociale, sans reconnaissance réciproque.

Cette réflexion a donné naissance à FARRE, début 1993 : le Forum de l'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement. Interprofessionnel et sans but lucratif, FARRE a été chargé par ses fondateurs de faire connaître les avantages de l'Agriculture Raisonnée, de faire connaître aussi une nouvelle philosophie qui commençait à être décrite et expérimentée, et que les anglo-saxons appelaient agriculture intégrée ou production intégrée. Nous l'avons appelée en France Agriculture Raisonnée pour éviter toute confusion avec l'intégration des agriculteurs par l'amont ou par l'aval, et tout simplement parce que le terme intégré n'a pas en français la même acception qu'en anglais.

La suite, vous la connaissez, M. le Ministre : l'engagement des agriculteurs de notre réseau des fermes de rencontre FARRE, 350 fermes à ce jour dans 52 départements, qui a permis de montrer l'Agriculture Raisonnée à de nombreux décideurs ou leaders d'opinion, qu'ils soient élus, responsables d'associations, journalistes, représentants des pouvoirs publics, consommateurs, enseignants, étudiants ; mais aussi de montrer à de très nombreux agriculteurs que l'Agriculture Raisonnée, ça marche.

Le travail des 63 comités ou associations FARRE, constitués dans les départements et les régions, a permis la participation d'un nombre important de personnes d'organismes et d'entreprises, partout en France, y compris sur l'île de la Réunion où une association très active est en train de contribuer de manière significative, et en parfaite symbiose avec les efforts de vos services, M. le Ministre, à l'évolution des pratiques culturales.

Le Conseil Scientifique de FARRE, ensuite, a publié, dès 1999, une série d'auto-diagnostics permettant aux agriculteurs une évaluation annuelle de leurs pratiques par rapport à l'environnement. Permettez-moi de souligner la qualité du travail de ce Conseil, ainsi que la qualité de ses membres, et de remercier très chaleureusement son Président, Claude Gleizes, qui vient d'être élu vice-Président de l'Académie d'Agriculture de France et qui présidera cette haute institution l'année prochaine.

En janvier 2000, ensuite, ce même Conseil Scientifique a publié le *Socle commun de l'Agriculture Raisonnée respectueuse de l'environnement*, première tentative pour définir les principes et les moyens de l'Agriculture Raisonnée dans l'approche novatrice qui consiste à prendre en compte, non pas telle ou telle production, mais bien la globalité de l'exploitation agricole dans toutes ses fonctions et implications, dans une approche holistique.

Dès 1999, vous avez de votre côté, M. le Ministre, demandé à M. Guy Paillotin, alors Président de l'INRA, dont je salue particulièrement la présence parmi nous aujourd'hui, un rapport sur cette Agriculture Raisonnée dont on commençait à parler un peu partout, y compris à la CNLC, saisie de demandes de certificats de conformité produits, et dans la grande distribution. Vous souhaitiez y voir plus clair, et je crois que beaucoup attendaient cette clarification.

M. Paillotin vous a remis son rapport en février 2000. Il concluait, je résume beaucoup, ce dont je m'excuse auprès de M. Paillotin : « L'Agriculture Raisonnée constitue une évolution normale et sans doute inéluctable de l'agriculture. Cette évolution présente l'énorme intérêt de résulter non seulement de l'avancée des connaissances et des techniques, mais aussi et surtout d'une attente des agriculteurs eux-mêmes. » C'est donc à un mouvement de fond, et non à une construction intellectuelle imposée d'en haut, que nous avons affaire. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles M. Paillotin concluait : « L'Agriculture Raisonnée pourrait bien devenir le modèle de développement de l'agriculture française et peut-être européenne car elle permet de répondre, non seulement aux besoins des agriculteurs et de l'économie, mais aussi aux attentes sociétales. » Nous partageons évidemment cette vision, et ce, d'autant plus que, membres d'un réseau européen, nous savions parfaitement que l'Agriculture Raisonnée se développait également dans la plupart des autres pays européens, mais aussi dans d'autres parties du monde.

Il fallait bien sûr en tenir compte si nous voulions éviter que les agriculteurs français, de même que nos partenaires d'amont et d'aval, ne se trouvent très vite confrontés à un défaut d'harmonisation dans les échanges commerciaux, sources de distorsion de concurrence.

C'est la raison pour laquelle nous avons publié ici même, il y a tout juste un an, conjointement avec les cinq autres membres de notre organisation européenne EISA, le CODEX commun de l'agriculture raisonnée. Ce document a été proposé aux autorités européennes comme base de réflexion pour une définition harmonisée de l'Agriculture Raisonnée dans l'Union. M. Tabary l'a probablement déjà lu, mais je souhaite qu'il le porte dans la bonne langue aux responsables qui devront l'expertiser.

J'avoue devant vous que nous avons été fiers lorsque, à peine quatre mois plus tard, en mai 2001, la FAO a annoncé qu'elle reprenait notre CODEX européen comme base de réflexion pour définir des pratiques durables en agriculture, au niveau planétaire, cette fois.

C'est donc un chemin considérable qui a été accompli, M. le Ministre. Il faut saluer les visionnaires qui constituaient le petit groupe que je citais tout à l'heure : Raymond Lacombe pour lequel nous avons une pensée particulière, Henri Jouve, Michel Tesseydou, Jean Macé. Certains sont toujours à la pointe du combat comme Luc Guyau qui était là ce matin, Jean-Pierre Guillou, Jean Thiault, ici présent, premier Président de FARRE, ou encore notre directeur, Jean-Marie Mutschler, sans oublier celui qui nous a quittés trop vite, je pense à Alain Forni, mon prédécesseur.

Si l'on parle d'organismes, il faut citer la FNSEA, le CNJA, l'UIPP ; ces pionniers ont été immédiatement soutenus et rejoints par un grand nombre d'acteurs importants de l'ensemble de la filière agricole et agroalimentaire, incluant l'amont et l'aval, pour créer le Forum interprofessionnel, et c'est important, de l'Agriculture Raisonnée. FARRE a pu réaliser son travail de défrichage, d'information, de conviction grâce à l'engagement de ces organismes et de ces personnes qui ont permis de fournir les moyens financiers, (et il faut remercier l'UIPP pour avoir apporté, pendant toute la phase de démarrage et aujourd'hui encore, bien que dans une moindre proportion, des cotisations significatives), de fournir les structures et les hommes ; ceci a également été possible grâce aux Chambres d'Agriculture ou aux FDSEA dans 63 départements, aux instituts de recherche et d'enseignement qui participent à nos différentes instances.

Je veux d'ailleurs ici saluer tout spécialement l'énorme travail réalisé par les instituts techniques qui ont rédigé, testé et publié des référentiels par production, dont certains sont déjà devenus le standard des bonnes pratiques professionnelles.

Enfin, un hommage particulier doit être rendu aux agriculteurs, ceux des fermes de rencontre, bien sûr. Depuis les pionniers de l'Aube, en juin 1993, jusqu'aux plus récents admis du réseau des fermes de rencontre, en Haute-Saône et dans le Cher, et prochainement dans le Massif central ; ils

constituent la colonne vertébrale mais aussi l'âme et la conscience de FARRE. Aujourd'hui, ils sont environ 600, représentant 350 fermes de rencontre, qui donnent de manière tout à fait bénévole, faut-il le souligner, leur temps, leur énergie, leur intelligence, mais aussi beaucoup de leur cœur, pour la cause de l'Agriculture Raisonnée, c'est-à-dire pour l'intérêt général. Ceux qui ont témoigné ce matin nous l'ont prouvé.

A ces membres du réseau des fermes de rencontre, il faut ajouter tous les agriculteurs qui œuvrent dans les 63 comités ou associations FARRE, partout en France, sans oublier les animateurs FARRE dans les départements, qui font un travail formidable, parfois dans des conditions difficiles.

A tous et devant vous, M. le Ministre, je veux rendre hommage, et dire merci. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Je veux enfin, une fois n'est pas coutume, vous remercier vous aussi, M. le Ministre, tout d'abord, pour avoir identifié puis reconnu l'intérêt mais aussi les risques et les difficultés potentielles de l'Agriculture Raisonnée, et pour avoir contribué de manière décisive à éclaircir la situation et l'ensemble des parties concernées, en particulier grâce au rapport Paillotin déjà cité, mais aussi par le travail important qui a été fait au sein de votre Ministère. Il a mobilisé vos directions (DPEI, DERF, DGAL, DEPS, DGER, DAF, SAJ), mais aussi le ministère de l'Environnement et celui des Finances, notamment par la DGCCRF ; chacun comprendra l'ampleur du travail de concertation et de synthèse. Certains, d'ailleurs, ont quitté la Centrale depuis et sont dans des postes régionaux, je sais qu'ils porteront la voix là-bas.

Ensuite, j'ai apprécié d'avoir été invitée à participer, à titre d'expert, au groupe de travail Agriculture Raisonnée du CSO. J'espère que la contribution que FARRE a pu apporter à ces travaux lui vaudra d'être titulaire dans la future Commission nationale Agriculture Raisonnée et qualification des exploitations (CNARQUE). C'est le moment des vœux, peut-être des promesses, bientôt.

Je voudrais enfin vous remercier pour avoir accepté de soutenir et d'encourager FARRE, en particulier la tenue des Rencontres de l'Agriculture Raisonnée qui sont, en cinq ans seulement, devenues la rencontre annuelle incontournable de l'Agriculture Raisonnée, et que vous avez honorées deux fois déjà de votre présence. J'espère bien sûr que cette aide sera non seulement pérennisée mais surtout augmentée, lorsque nous entrerons dans la phase de développement actif de l'Agriculture Raisonnée.

Votre plus grand mérite sera bien sûr de prendre demain, et surtout de ne pas repousser à après-demain, le décret prévu par le Code rural pour organiser, protéger et développer l'Agriculture Raisonnée. Ce décret, il faudra vraiment le signer rapidement, car on a vu que la confusion régnait ces derniers temps en l'absence de réglementation. D'une part, en raison de la prolifération des cahiers des charges imposés par l'industrie agroalimentaire ou la grande distribution, parfois sans relation avec la réalité des besoins ni considération pour la faisabilité. D'autre part, en raison de l'apparition parfois abusive, mais parfois aussi tout à fait justifiable, de mentions Agriculture Raisonnée sur les étiquettes, phénomène combattu, nous a-t-on rapporté, avec beaucoup d'énergie par la DGCCRF, ou encore des oppositions de principe à l'Agriculture Raisonnée de la part de certains qui pensent qu'elle ne va pas assez loin et mettent en doute son sérieux, alors que d'autres, au contraire, tempêtent pour dire qu'elle en demande trop et va asservir les agriculteurs.

Concernant la polémique sur l'étiquetage, l'Agriculture Raisonnée doit-elle rester au niveau des rapports entre professionnels ; doit-on informer les seuls citoyens ou faut-il passer l'information jusqu'aux consommateurs ? La réponse nous paraît évidente dès lors que d'autres pays européens, et même des pays de l'hémisphère Sud, ne se posent plus la question et étiquettent clairement. Il serait dommageable pour la France de rester en retrait.

Toutes ces questions montrent combien il est urgent que les pouvoirs publics jouent leur rôle d'organisation, sinon, nous risquerions de perdre beaucoup de temps et nous aurions, vous auriez, puisque les agriculteurs sont prêts, peut-être manqué le rendez-vous, l'occasion de faire franchir à l'agriculture française et sans doute européenne un seuil qualitatif majeur. Bien sûr, la publication

de ce décret ne constituera pas un aboutissement mais bien un commencement, comme l'a précisé Jean Salmon tout à l'heure.

Permettez-moi, en ce début d'année, marqué par la tradition des vœux, de formuler trois souhaits.

Mon premier souhait est, en fait, un préalable fort que j'exprime en tant que Présidente de FARRE : que le plus grand nombre possible d'agriculteurs puissent demander et obtenir dans les meilleurs délais leur qualification au titre de l'Agriculture Raisonnée, afin de montrer qu'ils veulent garder la maîtrise de leur métier, c'est-à-dire la liberté, l'initiative et la responsabilité indispensables.

Mon deuxième souhait, je l'exprimerai en tant que responsable professionnelle, c'est de veiller à ne pas laisser certains agriculteurs sur le bord de la route, cela suppose, il ne faut pas se le cacher, un effort colossal d'accompagnement. Cela nécessite d'abord la formation d'un nombre suffisant d'auditeurs et la mise en place rapide des structures de qualification. Pour réussir, nous devons mobiliser l'ensemble des acteurs du développement, du conseil, de la formation, de l'information, Instituts, Chambres d'Agriculture, syndicalisme, enseignement, médias, et tirer parti de toutes les expériences, comme celle du réseau FARRE, et de l'expertise de ses ingénieurs dans le domaine de l'évaluation et de l'agrément des fermes de rencontres.

Mon troisième souhait, enfin, en tant que citoyenne et consommatrice, c'est que tout cela se fasse dans la transparence. Rien ne justifie plus aujourd'hui que les choses se passent entre gens du sérail, à l'abri des regards. L'agriculture a trop souffert et souffre encore aujourd'hui d'une difficulté à dialoguer avec la société, c'est-à-dire avec les hommes et les femmes qui l'entourent, et qui sont ses vrais clients. Nos concitoyens veulent savoir, ont le droit de savoir. Nous ne sortirons des crises de confiance que par la transparence et le dialogue. C'est pourquoi nous pensons qu'une information sur le mode de production, à tous les niveaux, jusqu'aux consommateurs, est souhaitable. C'est d'ailleurs les consommateurs eux-mêmes qui nous ont fait sentir ce besoin, et même fortement. Ce besoin d'information passe par une mention informative sur les produits, et par la transparence du référentiel et des procédures. C'est la seule manière de rendre nos concitoyens co-intelligents de l'évolution de l'agriculture française.

C'est au nom de la transparence aussi que nous approuvons le schéma de qualification qui nous est proposé, assurant à la fois une grande fiabilité, notamment grâce à l'intervention d'organismes certificateurs, et une grande proximité grâce aux rôles que pourront jouer de nombreuses organisations pour sensibiliser et accompagner les agriculteurs.

Dans ce dispositif, dont l'ampleur dépasse bien sûr largement le cadre de notre association, FARRE est prêt à jouer son rôle de promoteur, d'aiguillon, de réservoir d'idées, de gisement d'expériences et de connaissances, de mobilisation des énergies et des savoirs. FARRE mettra aussi son expertise à la disposition des collectivités, tant en matière de démonstration qu'en matière d'évaluation.

Avec ses quelque mille membres, ses instances nationales et ses implantations territoriales capables de contribuer aux adaptations régionales, lorsqu'il sera l'heure, FARRE peut rester l'indispensable forum où s'échangent et se confrontent les idées et les expériences, j'espère que vous en êtes convaincu.

Pour conclure, vous me permettez, M. le Ministre, de reprendre un peu d'altitude pour voir l'avenir, non plus au niveau français, ni même européen, mais mondial. Cet été va se dérouler, à Johannesburg, la Conférence mondiale pour le développement durable, suite logique, dix ans après la Conférence de Rio. L'Agriculture Raisonnée est l'une des formes les plus opérationnelles et surtout les plus reproductibles d'une agriculture remplissant les conditions du développement durable. Elle sait produire pour nourrir les hommes, elle sait respecter les milieux et économiser les ressources non renouvelables, elle prend en compte la dimension sociale, en d'autres mots, elle est multifonctionnelle. Elle se situe donc bien dans l'esprit de la loi d'orientation agricole de juillet 1999, qui reformulait les bases d'un nouveau contrat entre agriculture et société. Déjà, dans de nombreuses régions, des mesures agri-environnementales sont adoptées par des agriculteurs signant un Contrat Territorial d'Exploitation, et intitulées Agriculture Raisonnée. Les objectifs sont convergents. Il faudra intelligemment articuler les dispositifs, afin d'accompagner financièrement les agriculteurs dans cette étape qualitative, pour une performance globale de l'exploitation agricole.

L'Agriculture Raisonnée est en phase avec les orientations de la politique rurale européenne, baptisée deuxième pilier de la PAC, ce que nous a confirmé M. Tabary, ce qui doit ouvrir des perspectives financières durables pour son développement.

Au moment où l'Union s'interroge sur l'éco-conditionnalité, souhaitons que notre démarche pragmatique soit une anticipation bénéfique. Mais plus encore, et je crois que c'est important, M. le Ministre, au moment où les agriculteurs traversent une grave crise morale, l'Agriculture Raisonnée donne du sens, comme l'a souligné Jean Salmon tout à l'heure. Elle donne du sens car, si l'Agriculture Raisonnée repose sur des savoirs, des techniques, des pratiques, elle est avant tout une philosophie et une éthique. Olivier Penne, agriculteur FARRE dans le Finistère, l'a résumé avec ces mots : « L'Agriculture Raisonnée est la symbiose entre l'agriculteur et le vivant dans lequel il travaille. » N'est-ce pas une forme de déclaration d'amour d'un agriculteur à sa terre, à la terre, à notre terre ? C'est aussi une déclaration de respect envers nos concitoyens et envers tous les hommes avec lesquels nous partageons cette planète.

Au terme de mon intervention, et fidèle à l'humanisme créateur qui caractérise les agriculteurs FARRE, je citerai Bernanos qui a écrit : « On ne subit pas l'avenir, on le fait. » C'est bien pour cela que les agriculteurs français s'engagent résolument dans l'Agriculture Raisonnée.

M. le Ministre, je vous remercie et je vous cède la parole.

Conclusion de M. Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la Pêche

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai répondu favorablement à votre invitation, afin de venir clôturer les travaux de cette journée consacrée, une nouvelle fois, à l'Agriculture Raisonnée.

C'est un sujet qui nous mobilise, tous ensemble, depuis plusieurs mois, je devrais dire de nombreux mois, et qui constitue à la fois un enjeu pour notre société et d'une certaine manière, vous l'avez dit à votre manière, un défi pour notre agriculture.

L'enjeu est, pour notre société tout d'abord, celui de la promotion de modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement. Il s'agit évidemment là d'une aspiration forte de nos concitoyens, mais aussi des agriculteurs eux-mêmes, car cet objectif s'inscrit au cœur des orientations de la loi d'orientation agricole de juillet 1999 et, au-delà, respecte les termes du nouveau contrat qui s'est fondé ces dernières années entre la société française et son agriculture.

Le défi, pour les agriculteurs, porte sur l'invention d'un dispositif, qui repose à la fois sur leur initiative et leur volontariat, mais aussi sur une logique d'incitation économique qui permet de valoriser les efforts accomplis. En d'autres termes, c'est un dispositif qui repose sur l'adhésion des agriculteurs mais aussi sur une reconnaissance par les consommateurs et par la société des efforts ainsi déployés, efforts réels, vérifiés et donc reconnus.

La mise en place d'un tel dispositif national s'avérait d'autant plus nécessaire qu'elle doit aussi permettre de mieux encadrer la communication sur les conditions environnementales de production en agriculture. Face à la forte demande des consommateurs et de nos concitoyens en général, il convient en effet d'éviter la multiplication non maîtrisée des cahiers des charges ou des mentions valorisantes, dans des conditions parfois abusives. Une telle dérive conduirait ou conduit parfois déjà à des distorsions de concurrence entre producteurs, voire à une répartition inéquitable de la valeur ajoutée entre les différents partenaires des filières agricoles et alimentaires, tout en brouillant le message pour le consommateur.

L'invention d'un tel dispositif national était donc nécessaire. Il s'est cependant, reconnaissons-le, avéré plus long et difficile que certains ne l'auraient espéré. Sur la base du rapport que m'a remis Guy Paillotin, que je salue et que je remercie une nouvelle fois comme vous l'avez fait vous-même, qui m'a été remis en février 2000, j'ai aussitôt invité les différents partenaires concernés à se saisir du sujet de l'Agriculture Raisonnée.

Les travaux qui ont été conduits depuis lors au sein du CSO, ont permis de prendre ensemble la mesure de l'importance du sujet mais aussi de sa difficulté, sans doute sous-estimée au départ, pour faire converger l'ensemble des parties prenantes sur des solutions qui permettent d'assurer la viabilité du dispositif.

Dès le début, ma conviction a été que, en effet, nous ne sortirions un dispositif viable qu'en trouvant des solutions qui répondent à deux conditions essentielles : le consensus, du moins sur les grands choix, et la crédibilité du référentiel et des procédures de qualification.

La crédibilité du dispositif national conditionne fondamentalement toute recherche de reconnaissance auprès de la société, et plus encore toute possibilité de communiquer à destination des consommateurs. Cette exigence a constitué pour moi une condition incontournable au bon aboutissement de ce dossier. Je veux être clair : je crois que toute position laxiste aurait abouti à condamner la démarche avant même son démarrage.

Un niveau minimal de consensus m'est également apparu indispensable au succès d'une démarche qui répond avant tout à un besoin exprimé par les acteurs économiques et les consommateurs, et qui doit ainsi reposer avant tout sur l'adhésion de tous : les agriculteurs eux-mêmes, au premier chef, les structures de développement qui les accompagneront également, mais aussi les filières économiques de transformation agroalimentaire et de distribution, qui seront appelées à jouer un rôle essentiel dans la dynamique du système ; enfin, et ce n'est pas le moins, les représentants de la société civile et, notamment, les associations de consommateurs.

J'ai bien perçu, au cours des derniers mois, les marques d'impatience des associations de consommateurs, des organisations professionnelles agricoles, de votre réseau, de vous-même, Mme la Présidente, m'interpellant parfois dans des trains où nous nous rencontrons par hasard, du mouvement coopératif, de l'industrie agroalimentaire, appelant à une sortie rapide du décret. J'ai souhaité, c'est vrai, ne pas précipiter les choses. Ce travail de maturation et de convergence fut un peu long, j'en conviens, mais il nous a permis d'aboutir aujourd'hui positivement, comme nous avons pu enfin le vérifier, hier matin, lors d'un CSO que j'ai réuni sur ce sujet. Notre réunion d'hier nous a en effet permis de constater l'existence d'un large accord sur les trois points clés qui restaient en suspens.

Premier point clé : le contenu du référentiel, qui est maintenant stabilisé et accepté. Exigeant et équilibré, ce référentiel de l'Agriculture Raisonnée contient des exigences qui relèvent des domaines de l'environnement, de la maîtrise des risques sanitaires, de la santé et de la sécurité au travail et du bien-être des animaux. Ces exigences relèvent, soit d'obligations de nature législative ou réglementaire, soit, pour la majorité d'entre elles, de dispositions fondées sur des bases scientifiques et techniques reconnues. Là encore, il faut être clair : si ce référentiel a vocation à s'adresser au plus grand nombre possible d'agriculteurs, il exigera aussi de la part de beaucoup un véritable effort d'adaptation. Et ce, d'autant plus que ce référentiel a vocation à devenir régulièrement plus exigeant. De plus, il sera complété par un certain nombre d'exigences territoriales, pas forcément nombreuses, mais bien choisies, qui devront être définies au niveau régional avant juillet 2003.

Deuxième point clé : la communication. Celle-ci a évidemment vocation à se développer avant tout de manière institutionnelle. En complément, nous avons cependant ouvert la possibilité d'autoriser une communication par un étiquetage sur les produits. Cela correspondait à une demande quasi unanime, au sein des membres du CSO, on en comprend très bien la raison. Si la qualification nécessite un certain nombre d'efforts de la part des agriculteurs pour y parvenir, il convient alors de ne pas fermer la porte à toute possibilité de valorisation par un étiquetage sur les produits. Dans cette hypothèse, il conviendra cependant de prendre toutes les précautions pour pouvoir garantir la traçabilité tout au long de la chaîne, et surtout ne pas créer de confusions entre la démarche d'Agriculture Raisonnée, qui porte sur les exploitations dans leur globalité, et les signes officiels de qualité qui, eux, portent sur les produits.

Enfin, troisième point clé : l'organisation de la qualification des exploitations. Il était important que, s'adressant potentiellement au consommateur, ce dispositif repose sur des procédures de qualification qui garantissent complètement sa crédibilité, tout en permettant la mobilisation des compétences et des moyens humains existants des structures du monde agricole. Cette double nécessité, que certains ont longtemps jugée contradictoire dans ses termes, je crois que nous y avons répondu. La qualification sera assurée par des organismes certificateurs indépendants, agréés par les pouvoirs publics, notamment par le ministère de l'Agriculture et celui de la Consommation. Ces organismes certificateurs pourront faire appel à des auditeurs extérieurs qu'ils habilitent spécifiquement. Ces derniers pourront dépendre d'organisations agricoles mais devront satisfaire à des critères de compétence et d'impartialité évitant tout conflit avec des activités commerciales ou de conseil. Ils travailleront sous la seule responsabilité des organismes certificateurs qui resteront maîtres de l'attribution de la qualification.

Cette architecture un peu originale offre une double garantie fondamentale : pour les consommateurs, d'abord, celle de faire reposer la qualification des exploitations sur l'intervention d'organismes certificateurs qui en conserveront l'entière responsabilité, sous le contrôle du COFRAC, et resteront responsables des moyens dont ils se dotent ; pour les agriculteurs, celle de ne pas les exposer à une incapacité des organismes certificateurs de répondre à leurs demandes, faute que ces derniers puissent s'attacher les compétences disponibles dans des structures agricoles existantes.

Sur la base de la recommandation qui a été adoptée hier en CSO, non pas à l'unanimité mais à la quasi-unanimité, ce dont je me réjouis et ce qui marque, je le crois profondément, cette journée

d'une pierre blanche, j'ai demandé à mes services de préparer un décret qui devrait pouvoir aboutir avant la fin du premier trimestre de cette année. J'ai entendu les mots que vous employiez, Mme la Présidente, vous avez dit demain, et pas après-demain. Si je sais lire entre les lignes, le premier trimestre, c'est demain. Vous me le confirmez.

Je leur demande aussi de poursuivre la réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés, pour définir les moyens les mieux à même de porter cette démarche au niveau communautaire. Après le temps de la conception viendra bientôt le temps de la mise en place. Nous observerons tous avec espoir et intérêt l'essor que connaîtra ce nouveau dispositif. Il y a, reconnaissons-le, une part d'inconnu sur le rythme auquel l'Agriculture Raisonnée se développera, au moins dans les premiers temps. Elle tient pour l'essentiel à l'attitude ou aux réactions qu'adopteront les agriculteurs et les consommateurs, mais aussi la distribution et les industries agroalimentaires.

Mon espoir est que l'Agriculture Raisonnée puisse rapidement trouver sa place dans l'ensemble plus large des divers outils et instruments qui participent à ce même objectif de valorisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement, objectif souhaité par la société et mis en œuvre par le législateur à travers la dernière loi d'orientation agricole.

A ce titre, l'Agriculture Raisonnée viendra compléter utilement les autres dispositifs existants, sans avoir cependant vocation à s'y substituer, ni à les détourner de leur finalité. Je pense notamment, puisque vous y avez fait allusion, Mme la Présidente, aux Contrats territoriaux d'exploitation, outils majeurs de réorientation de notre agriculture, mis en place par la LOA, et dont l'essor, un peu long à s'amorcer, est maintenant tout à fait sensible et incontesté puisque, avec près de 25 000 contrats acceptés en commissions départementales, nous sommes arrivés à un rythme de 2 000 signatures de CTE par mois, rythme qui continue d'ailleurs à augmenter encore.

L'Agriculture Raisonnée et les CTE constituent deux dispositifs qui se rejoignent pour partie dans leur finalité et leur contenu, sans toutefois se confondre ni s'évincer l'un, l'autre. Ils se rejoignent par leur finalité car ils favorisent tous les deux l'amélioration des pratiques agricoles en matière d'environnement. Mais ils ne se rejoignent que partiellement car, autant le référentiel de l'Agriculture Raisonnée comporte de très nombreux points de réglementation, autant le CTE ne permet d'accompagner des actions agro-environnementales que lorsqu'elles vont sensiblement au-delà des exigences réglementaires.

De plus, comme vous le savez, le CTE engage l'exploitant à élaborer un projet global pour l'exploitation, qui va au-delà des aspects environnementaux puisqu'il intègre également une forte dimension économique, mais aussi des sujets comme la qualité des produits. Dès lors, ces deux outils n'ont pas vocation à se confondre, et je n'imagine pas un seul instant que puissent se créer, comme j'en entends parfois parler, des CTE Agriculture Raisonnée, *a fortiori* s'il s'agissait de prendre en charge par ce biais le financement de mises aux normes réglementaires. Cela n'exclut cependant pas que, dans le cadre des mesures actuellement ouvertes au titre du CTE, un agriculteur puisse être accompagné sur tel ou tel des aspects du référentiel, qui iraient au-delà de la réglementation.

Enfin, ces deux outils ne doivent pas s'évincer au profit de l'un ou de l'autre, en termes de mobilisation des structures de développement. Cette mobilisation est nécessaire au succès des deux démarches qui doivent pouvoir se développer en synergie : le CTE peut aider les exploitations, au cas par cas, à satisfaire au référentiel de l'Agriculture Raisonnée, et l'Agriculture Raisonnée incite objectivement les agriculteurs à souscrire à un CTE.

De la même manière, l'Agriculture Raisonnée a aussi vocation à s'insérer de manière complémentaire au sein de l'ensemble des dispositifs de protection de l'environnement. L'Agriculture Raisonnée, reconnaissons-le, se présente sous un jour séduisant. Elle est à la fois exigeante et rigoureuse dans son contenu et son organisation. Elle est large et globale dans son champ, puisque le référentiel recouvre toutes les dimensions de la tenue de l'exploitation et des pratiques agricoles. Elle repose enfin sur une démarche d'adhésion et de volontariat, mais aussi d'incitation économique, par le biais de la reconnaissance des consommateurs et, pourquoi pas, d'un accès privilégié à certains marchés.

L'Agriculture Raisonnée, si elle fonctionne, peut ainsi devenir un outil susceptible de faire faire des progrès significatifs à l'agriculture française, dans un cadre bien compris et bien accepté. Cette perspective explique mon engagement dans ce dossier et ma volonté de le faire aboutir.

Je suis pour autant convaincu que le succès de l'Agriculture Raisonnée saura d'autant mieux assuré que nous saurons éviter d'en faire *a priori* l'alpha et l'oméga de notre politique d'amélioration des pratiques agricoles, dans le domaine de l'environnement. Les dispositifs environnementaux sont aujourd'hui nombreux, ils ont été ces dernières années complétés, enrichis. Je crois que ce mouvement était nécessaire, je dirai même indispensable.

Ma conviction est que, en effet, nous n'avons pas, collectivement, d'autre choix que de réussir à améliorer effectivement et sensiblement l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Cet impératif s'impose à nous d'abord en soi, car il est d'autant moins acceptable que certaines pratiques polluent l'environnement, et que nous pouvons facilement l'éviter. Il n'y a rien de plus faux que de considérer que l'activité agricole serait en elle-même facteur de pollution. Et il n'existe aucune fatalité à ce que perdure cette assimilation destructrice entre agriculteurs et pollueurs.

De plus, ces atteintes à l'environnement ne sont plus acceptées pas nos concitoyens qui nous le font savoir par plusieurs voies, y compris, et de plus en plus, hélas, par l'intermédiaire des juges. Pour y répondre, l'incitation doit être privilégiée mais, malheureusement, elle ne peut pas toujours suffire. N'oublions pas que, dans le domaine de la santé et de l'environnement, nous nous sommes dotés de normes de protection de la santé des consommateurs et de préservation des milieux et des ressources naturelles. Dès lors, il est normal que nous soyons confrontés, à un moment ou à un autre, à une forme d'obligation de résultats.

Dans ces conditions, il est logique que, lorsque sur un territoire donné, des démarches incitatives n'ont pas permis de sauvegarder la qualité de la ressource en eau, des mesures réglementaires interviennent. Nous l'avons fait dans le domaine la couverture hivernale des sols, dans les bassins versants où la concentration en nitrates dépasse la limite des 50 mg/l. Nous l'avons fait plus récemment, en revoyant l'homologation de certains produits phytosanitaires à la fois anciens et nuisibles pour la santé ou l'environnement.

Ne confondons pas : entre nous, ce n'est pas la réglementation qui crée la pollution. Si nous devons recourir à l'outil réglementaire, c'est en dernier recours, lorsque le souci de protection réglementaire de la ressource, et, indirectement, des consommateurs, le justifie. Cela dit, si l'outil réglementaire constitue un garde-fou indispensable quand, pour des raisons diverses, tout le reste a échoué, je reste, pour ma part, évidemment un partisan résolu des démarches incitatives.

C'est précisément dans cet état d'esprit qu'a été conçu le CTE, c'est dans ce souci que nous avons réformé, je pourrais presque dire sauvé, le PMPOA, au terme d'une procédure de notification de ce régime d'aide à la commission, qui s'est avérée, là aussi, longue et difficile, mais qui s'est par ailleurs bien conclue.

C'est aussi dans cet esprit qu'on été conçues, si je puis me permettre d'aborder un débat d'actualité, les redevances qui sont prévues dans le projet de loi sur l'eau qui est actuellement en cours de discussion, à l'heure où je parle, devant l'Assemblée nationale. Comme j'ai déjà eu souvent l'occasion de le dire, ces deux redevances reposent sur une logique d'incitation qui reconnaît et valorise le comportement et la responsabilité des agriculteurs. Il ne s'agit, ni pour la redevance azote, ni pour la redevance ressource, de frapper l'activité agricole en elle-même ou de la réguler par le prix. Tel aurait été le cas si nous avions institué une redevance au premier kilo d'azote, frappant le principe même de la fertilisation azotée.

Tel aurait été aussi le cas si la redevance irrigation avait varié exclusivement en fonction de l'état de la ressource et non du mode de gestion de l'eau. Je ne dis pas que certaines de ces options n'ont pas été imaginées par certains. En tout cas, elles n'ont pas été retenues.

Mon souhait est maintenant que, au-delà des améliorations que les députés ne manqueront pas d'apporter à ce texte, la France puisse se doter d'un nouveau cadre législatif sur l'eau, et que les Agences de bassin soient ainsi dotées de nouveaux moyens d'intervention au profit de meilleures

pratiques environnementales, je pense évidemment au financement du PMPOA ou des réserves hydrauliques.

La reconnaissance des efforts individuels, dans le cadre d'un dispositif qui discrimine positivement celui qui adapte ses pratiques pour mieux protéger l'environnement, telle est aussi l'ambition et la logique de l'Agriculture Raisonnée. Celle-ci présente de surcroît cet intérêt supplémentaire de procéder d'une démarche volontaire des agriculteurs, ce qui constitue pour nous tous, pour vous comme pour moi, le meilleur des moteurs pour avancer dans cette voie de l'amélioration des pratiques environnementales.

Je ne voudrais pas, Mme la Présidente, conclure cette intervention sans rendre un hommage aussi sincère que solennel au travail que votre réseau a réalisé depuis quelques années pour faire avancer la cause et l'idée de l'Agriculture Raisonnée. Certes, le dispositif national auquel nous sommes parvenus diffère sur plusieurs points importants des règles du jeu qui organisent aujourd'hui la qualification au sein de votre réseau. Mais il reste que les grands principes restent les mêmes : le raisonnement global des pratiques et une démarche de progrès intéressant la tenue de l'exploitation dans son ensemble.

Ce cadre national qui, nécessairement, vous conduira à faire évoluer votre activité et votre organisation, vous l'avez souhaité, Mme la Présidente. Son entrée en vigueur consacrera aussi, d'une certaine manière, l'aboutissement de votre engagement. Je forme des vœux pour que 2002 soit une très belle année pour l'Agriculture Raisonnée et pour le réseau FARRE. Je vous remercie.

Mme Christiane Lambert

M. le Ministre, je vous remercie pour votre participation, pour votre soutien à l'Agriculture Raisonnée, pour votre engagement pragmatique. Chacun a entendu que la fin du 1^{er} trimestre avait lieu le 31 mars ; donc, d'ici là, nous serons tous dans l'attente et nous nous montrerons vigilants.

Je voudrais remercier vos collaborateurs qui ont également fait le déplacement, ainsi que tous les congressistes qui ont suivi avec assiduité et attention nos travaux d'aujourd'hui. Je leur donne rendez-vous pour le prochain colloque.

Pour finir, je voudrais vous demander d'applaudir l'animateur de notre journée, Teddy Follenfant, qui a su tenir le chronomètre et contenir nos interventions, ce qui n'est pas toujours facile.

Bonne soirée.

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ACTA	Association de Coordination Technique Agricole
ADIVALOR	Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la valorisation des déchets agricoles
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
ATEPE	Agriculture, Territoires et Environnement dans les Politiques Européennes
CDB	Comité de Développement du Beaujolais
CEMAGREF	La Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement
CETA	Centre d'Etudes Techniques Agricoles
CIPAN	Culture Intermédiaire dite Piège A Nitrates
CNARQUE	Commission Nationale de l'Agriculture Raisonnée et de la Qualification des Exploitations
CNJA	Centre National des Jeunes Agriculteurs (désormais dénommé Jeunes Agriculteurs)
CNLC	Commission Nationale des Labels et des Certifications de produits agricoles et alimentaires
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
CORPEN	Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
CRODIP	Comité Régional d'Organisations de Diagnostics de Pulvérisateurs
CSO	Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
DAF	Direction des Affaires Financières
DEPS	Direction des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi
DERF	Direction de l'Espace Rural et de la Forêt
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DPEI	Direction de Politiques Economiques et Internationale
EISA	European Initiative for Sustainable Development in Agriculture
ETP	Evapo-Transpiration Potentielle
FAO	Food and Agriculture Organization
FARRE	Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement
FNAMS	Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GDA	Groupe de Développement Agricole
IFEN	Institut Français de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
ITCF	Institut Technique des Céréales et des Fourrages
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAE	Mesure Agri-Environnementale
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONCFS	Office National de la Chasse et de la faune Sauvage
PAC	Politique Agricole Commune
PMPOA	Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
SAJ	Service des Affaires Juridiques
SITEVI	Salon International des Techniques Viti-vinicoles

SIVOM
UIPP

Syndicat intercommunal à vocation multiple
Union des Industries de la Protection des Plantes